

L4892  
I  
20

ENQUÊTE SUR LES CONDITIONS  
DE LA VIE OUVRIÈRE OU RURALE EN FRANCE EN 1913-1914

L4892

PREMIÈRE PARTIE  
REVENUS

I  
20

Objet de l'Enquête.

Par un décret du 17 mai 1913 rendu sur la proposition de M. Henry Chéron, ministre du Travail, une Commission instituée au ministère du Travail avait été chargée des études relatives à la *physiologie du travail professionnel, aux conditions de l'existence, aux aptitudes professionnelles et à leur formation, dans les familles ouvrières et paysannes.*

Cette Commission, qui comprenait des membres du Parlement et des membres de l'Institut de France ou de corps scientifiques, s'était divisée, pour l'ordre de ses travaux, en deux sous-commissions dont l'une était chargée des recherches de laboratoire, tandis que l'autre avait dans ses attributions les statistiques et enquêtes.

La deuxième sous-commission, présidée par M. Ribot, avait dressé le programme d'études suivant :

I. — Réadaptation de l'invalidé au travail.

II. — Régime alimentaire dans les familles ouvrières et rurales. Part de l'alcool dans le budget familial. Rapport de l'habitation avec la santé et la vie du travailleur.

III. — Adaptation de l'adolescent au travail. Apprentissage.

IV. — Dépeuplement des campagnes :

a) Par l'émigration :

b) Par la rareté des familles nombreuses.

Pour recueillir des observations particulières, indispensables si l'on veut serrer de près les questions, la sous-commission avait demandé qu'il soit fait appel, dans les divers départements, aux personnes les plus capables, chacune selon sa compétence, d'observer avec impartialité et précision des faits qui soient susceptibles de porter quelque lumière sur chacune des questions énumérées ci-dessus.

Pour répondre à cette demande de la sous-commission, le ministre du



Travail adressa aux préfets, à la fin du mois de juillet 1913, une circulaire dans laquelle il les invitait à faire appel, dans leurs départements respectifs, aux personnes de bonne volonté capables de fournir des observations précises, directes et personnelles, sur les questions se rattachant au programme tracé.

Les préfets étaient invités à transmettre dans le moindre délai la liste des collaborateurs dont ils auraient recueilli l'adhésion; le ministre leur laissait le soin d'apprécier sous quelle forme il conviendrait de grouper les concours obtenus : suivant les circonstances, les rapporteurs travailleraient isolément ou bien seraient groupés en Comités de statistiques et d'enquêtes.

### Organisation de l'Enquête.

En vue d'assurer, dans une certaine mesure, l'uniformité des données, la *Statistique générale de la France* avait préparé deux modèles de questionnaires destinés aux collaborateurs de l'enquête. L'un, modèle n° 1, comprenant les renseignements relatifs à chaque famille visitée, l'autre, modèle n° 2, s'appliquant à l'ensemble d'un village ou d'une localité rurale.

Ce second modèle ne pouvait être rempli que dans les localités rurales; au contraire, le premier pouvait être établi aussi bien dans les villes que dans les campagnes.

Les questions portées sur le modèle n° 1 sont relatives à la composition détaillée de la famille, à la morbidité, à l'état de l'habitation et à la valeur du loyer, aux conditions professionnelles et aux revenus, à la durée du travail, aux dépenses d'alimentation, chauffage et éclairage, à la formation professionnelle.

Le questionnaire n° 2 comprend des renseignements concernant le nombre des familles de la localité et leur répartition par profession, l'état des industries rurales, la désignation des personnes atteintes d'invalidité, l'émigration rurale, le coût de l'entretien des enfants dans les familles ouvrières.

A la fin de chacun des deux modèles d'imprimés, un large espace a été réservé pour les observations générales des personnes chargées de remplir les questionnaires.

La Statistique générale de la France rédigea également un mémorandum contenant, sur la manière de remplir les formules 1 et 2, les explications nécessaires. Un jeu d'imprimés comprenant un exemplaire de la circulaire n° 1, un exemplaire du mémorandum et un exemplaire des deux modèles de questionnaires a été adressé à chacun des collaborateurs figurant sur les listes transmises par les préfets.

Dès la réception de chaque liste de collaborateurs, on a remis à chaque préfecture autant de jeux d'imprimés que la liste comprenait de noms. Ces imprimés étaient accompagnés d'une nouvelle circulaire (Circulaire n° 2)

où l'on signalait la difficulté pour l'administration de fournir les imprimés en nombre suffisant pour la France entière; on ajoutait que, d'ailleurs, les questionnaires pouvaient être autographiés ou reproduits à la main. On insistait enfin sur la nécessité de bien faire remarquer aux intéressés qu'il s'agissait d'une enquête d'un caractère purement économique sous laquelle ne se dissimulait aucun but d'ordre fiscal.

Pour enlever tout prétexte aux administrations qui invoquaient le manque d'imprimés, la Statistique générale de la France fit imprimer des questionnaires en blanc de façon à satisfaire dans une mesure raisonnable à toutes les demandes sérieusement motivées.

Au total, on distribua environ 42 500 formulaires du modèle n° 1 et 2 400 du modèle n° 2. Enfin, par une nouvelle circulaire, les préfets furent invités à transmettre les documents au fur et à mesure de leur arrivée, sans attendre que le travail effectué dans leur département fût complet.

Au mois de mars 1914, la Statistique générale de la France avait recueilli 3 200 questionnaires de familles et 330 questionnaires de villages répartis entre 49 départements. Ces documents furent présentés à la Commission dans sa séance du 24 mars 1914, accompagnés d'un rapport préliminaire préparé par l'un des membres, M. Albert Thomas, de façon que la Commission pût se rendre compte de la valeur des renseignements fournis.

La Commission estima que ces renseignements lui seraient nécessaires pour l'étude des questions dont elle était chargée; elle émit le vœu que l'enquête fût étendue à tous les départements et dépouillée de manière à en faire apparaître les résultats généraux.

Un nouvel appel fut adressé aux préfets des départements pour lesquels on ne possédait encore aucun document et un certain nombre de nouveaux questionnaires furent transmis à la Statistique générale de la France du mois de mars au mois de juillet 1914. La déclaration de guerre empêcha de poursuivre l'enquête et arrêta les travaux de la Commission.

A la fin du mois de juillet 1914, la Statistique générale de la France, avait rassemblé 3 700 questionnaires de familles et 430 questionnaires de villages répartis entre 57 départements. La création du Service d'observation des prix, à la suite de la loi de finances du 15 juillet 1914, a permis de faire procéder par ce service à un premier dépouillement.

#### État des documents transmis.

Comme il a été dit plus haut, 30 départements n'ont transmis aucun questionnaire, ce sont les suivants :

Aisne; Allier; Ariège; Aude; Cantal; Charente-Inférieure; Cher; Dordogne; Gers; Hérault; Ille-et-Vilaine; Indre; Loire; Loire-Inférieure;

Maine-et-Loire; Manche; Marne; Nièvre; Pas-de-Calais; Puy-de-Dôme; Hautes-Pyrénées; Pyrénées-Orientales; Rhône; Seine; Seine-et-Marne; Deux-Sèvres; Tarn; Tarn-et-Garonne; Vendée; Vienne.

D'autre part, la répartition des documents reçus, parmi les 57 autres départements, est très inégale : si quelques départements comme le Nord, l'Oise, la Saône-et-Loire, la Seine-Inférieure, l'Aveyron, ont transmis des centaines de questionnaires, d'autres, en assez grand nombre, n'en ont envoyé que quelques-uns.

La circulaire qui accompagnait les modèles d'imprimés envoyés aux enquêteurs recommandait d'éviter l'éparpillement des questionnaires de familles sur un trop grand nombre de localités et de limiter l'enquête à quelques localités du département en remplissant, pour chacune d'elles, un nombre suffisant de questionnaires. Cette recommandation n'a pas toujours été suivie. Cela tient sans doute à la difficulté de trouver dans une même localité, un nombre assez grand de familles disposées à fournir des renseignements. On signalait en effet, dans beaucoup de régions, que les enquêteurs se heurtaient à une certaine résistance des familles. Malgré les déclarations formelles, celles-ci étaient souvent portées à craindre qu'il ne se dissimulât, sous cette enquête, des recherches d'ordre fiscal.

Le plus grand nombre des questionnaires remplis provient de communes rurales ou de petites villes : 90 seulement ont été fournis par des villes de plus de 100 000 habitants (Toulouse, Lille, Roubaix, Nancy), moins de 200 par des villes de 30 000 à 100 000 habitants et 400 environ par des villes de 10 000 à 30 000 habitants.

On conçoit que les familles consentent difficilement à détailler devant un tiers les phases de leur existence, si cette tierce personne ne leur est connue, ne possède en quelque sorte leur confiance, et il est naturellement plus facile de satisfaire à cette condition dans les petites localités que dans les villes importantes où l'on se connaît peu.

Les personnes qui ont rempli les questionnaires exercent les professions les plus variées : instituteurs, secrétaires de mairie, médecins, pharmaciens, négociants, industriels, agriculteurs, artisans, fonctionnaires divers tels que inspecteurs du travail ou de l'Assistance publique, magistrats, ingénieurs, maires, conseillers généraux, conseillers d'arrondissements, etc....

Près d'un quart des questionnaires remplis sont signés par des instituteurs. C'est que l'instituteur vit au milieu des familles dont il instruit les enfants : le mode d'existence de ces familles n'a guère de secret pour lui. Puis, c'est surtout la mère de famille dont il importe de gagner la confiance et l'instituteur est naturellement en rapport avec les mères, plus qu'avec les pères empêchés par le travail de veiller sur les enfants.

Dans le mémorandum qui accompagnait les questionnaires, on recomman-

daît de faire porter les observations sur des familles de revenu peu élevé, mais prises au hasard. On indiquait un moyen commode d'opérer : sur la liste nominative des habitants établie à la suite du dénombrement de 1911, pointer les ménages de 5 en 5 ou de 10 en 10 par exemple, et substituer à toute famille aisée, ou qui ne paraîtrait pas devoir fournir des renseignements assez sûrs, la première famille venant ensuite et susceptible d'être retenue. On aurait pu obtenir ainsi, avec un nombre suffisant de monographies, une représentation assez exacte de l'ensemble des familles modestes du pays.

En réalité, par suite d'une répugnance générale des familles à fournir des renseignements qui leur paraissent d'ordre trop intime pour être divulgués, les enquêteurs se sont adressés surtout aux familles qu'ils connaissaient déjà ou qu'ils savaient avoir un intérêt quelconque à se laisser interroger avec complaisance. C'est ainsi, par exemple, que dans quelques communes on a choisi les familles parmi celles qui avaient formulé des demandes en vue de bénéficier des avantages accordés par la loi du 14 juillet 1913 sur les familles nombreuses.

Dans d'autres cas, ce sont les chefs d'industrie eux-mêmes qui ont fait procéder aux enquêtes auprès d'un certain nombre d'ouvriers de leur entreprise et là encore les familles choisies sont le plus souvent prises parmi celles qui ont reçu des avantages spéciaux provenant d'institutions patronales. A ces conditions seulement, il a été possible de rassembler un nombre suffisant de questionnaires contenant des indications utiles.

D'une manière générale, les formules sont remplies avec soin sauf toutefois celles, en nombre relativement faible, qui ont été remplies par les chefs de familles eux-mêmes. En principe, c'est l'enquêteur qui a noté les renseignements après avoir interrogé les intéressés et contrôlé les données fournies, par tous les moyens qu'il avait à sa disposition.

Les questionnaires reçus sont par suite d'une valeur inégale; on y constate souvent des lacunes, principalement en ce qui concerne les chiffres relatifs aux consommations et aux dépenses, mais tous présentent, par quelque côté, un certain intérêt. Dans l'espace ménagé pour les observations générales, les enquêteurs ont rédigé des notes qui complètent d'une manière très utile les chiffres inscrits et qui ont souvent permis, lors du dépouillement, de les contrôler et de rectifier quelques erreurs. D'autre part, quelques rapports spéciaux ont été fournis traitant tantôt de l'ensemble des questions, tantôt d'une question particulière du programme : on trouve dans ces rapports des réflexions personnelles intéressantes et un utile supplément de documentation.

Les familles qui font l'objet des monographies recueillies peuvent être classées, d'après la profession de leur chef, dans l'un des 3 grands groupes ci-après :

- 1° Ouvriers de l'industrie, du commerce et des transports;
- 2° Employés divers et fonctionnaires;



Les renseignements comportent, en regard de l'indication précise de l'âge et de la profession de chaque membre du ménage, le gain réalisé soit pendant une année entière, soit pendant un mois particulier, le mois précédant la date de l'enquête.

Les recettes encaissées en dehors du gain qui correspond au travail habituel sont divisées en 3 catégories : 1° Gain réalisé pour autres travaux ; 2° Autres revenus comprenant l'intérêt de capitaux placés ou d'immeubles loués, les produits des ventes, les pensions ou indemnités touchées à divers titres, comme les indemnités versées par suite d'accidents du travail, etc. ; 3° Secours. Dans cette dernière catégorie rentrent les sommes versées par les bureaux de bienfaisance et par l'assistance publique en général, les allocations militaires au titre de soutiens de familles, les allocations diverses consenties par des institutions patronales ou par des sociétés privées de bienfaisance.

Les chiffres qui ont été indiqués pour les revenus provenant du travail habituel, au moins en ce qui concerne les ouvriers et les employés, sont probablement d'une exactitude suffisante car ils ont été fournis par des enquêteurs connaissant les ménages ouvriers, pouvant contrôler auprès des entrepreneurs, les valeurs du salaire. De même, les allocations patronales, les secours provenant de l'assistance officielle, peuvent être aisément contrôlés. Il n'en est point ainsi pour ce qui concerne le gain des travaux exécutés à la maison, les revenus personnels, les secours provenant de la charité privée. Il est donc probable que les chiffres indiqués pour les revenus en argent des ménages sont, d'une façon générale, un peu trop faibles. Ajoutons d'autre part que le plus grand nombre des familles, même en dehors des familles de cultivateurs, possèdent un jardin où elles récoltent une partie des légumes nécessaires au ménage, élèvent souvent des lapins ou des volailles pour leur consommation propre, produits qui, s'ils étaient évalués exactement en argent, augmenteraient encore d'une manière sensible le chiffre des revenus.

Signalons encore les dons en nature qui viennent s'ajouter au salaire et devraient normalement être évalués en argent ; ce sont par exemple pour quelques ouvriers boulangers une certaine quantité de pain accordée par le patron ; pour la plupart des ouvriers mineurs le charbon fourni par la mine. Les ouvriers verriers d'Escaupont (Nord) reçoivent également de la verrerie leur provision de charbon pour l'hiver ; il en est de même des ouvriers du Creusot dont la plupart jouissent encore de la gratuité des soins médicaux et des médicaments pour eux et les membres de leur famille, etc.

#### 1° Ouvriers (Commerce, industrie et transports).

*Distribution des ménages d'après le montant du revenu et le nombre des membres.* — Les chiffres relatifs aux revenus ont été indiqués pour 1 461 ménages

de cette catégorie, dont 852 dans des localités comptant moins de 10 000 habitants et 609 dans des villes de 10 000 habitants et au-dessus. Ainsi qu'il a été dit plus haut, ces derniers sont principalement répartis dans des villes de moyenne importance.

Les 1 461 ménages comprenaient au total 7 327 personnes, soit une moyenne de 5 personnes par ménage.

Le tableau I ci-après permet de voir comment se distribuent les ménages observés d'après le nombre des membres et d'après le montant du revenu annuel, en distinguant les ménages qui vivent dans les villes de 10 000 habitants et au-dessus de ceux qui habitent dans les autres localités.

Pour l'ensemble des ménages sans distinction de grandeur, la valeur la plus fréquente du revenu est comprise entre 1 000 et 1 500 francs aussi bien dans la seconde catégorie (villes de 10 000 habitants et au-dessus), que dans la première (localités de moins de 10 000 habitants); 410 ménages sur 1 461, soit 28 p. 100, appartiennent à cette classe de revenus, la proportion est de 29,5 p. 100 pour les ménages urbains et de 27 p. 100 pour les autres.

779 ménages, soit 53 p. 100 du nombre total, ont un revenu annuel compris entre 1 000 et 2 000 francs; la proportion est de 57,5 p. 100 pour les ménages urbains et de 50 p. 100 seulement pour les autres. Les revenus supérieurs à 3 000 francs sont relativement rares et ne se rencontrent que dans un dixième environ des ménages observés. Enfin 50 ménages, 25 dans les villes et 25 dans les petites localités, jouissaient d'un revenu annuel supérieur à 4 000 francs.

Cette répartition varie d'ailleurs sensiblement avec la grandeur des ménages; ainsi la proportion du nombre des revenus de moins de 2 000 francs par rapport au nombre total des revenus est de 61 p. 100; la même proportion s'élève à 78 p. 100 pour les ménages de 2 personnes, à 70 p. 100 pour les ménages de 3 personnes, et tombe à 53 p. 100 pour les ménages de 8 personnes et 38 p. 100 seulement pour les ménages de 9 personnes et plus.

D'une manière générale, ce sont les ménages les plus nombreux qui possèdent les revenus les plus élevés, ce qui tient principalement, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, à ce que la contribution des enfants est plus importante dans ces ménages que dans les autres. La distinction entre les ménages urbains et ceux des petites localités ne fait point apparaître en faveur de ces derniers une fréquence moins grande des revenus relativement élevés; au contraire, le revenu moyen calculé pour les 852 ménages des petites localités s'élève à 1 986 francs tandis que le revenu moyen calculé pour les 609 ménages urbains n'est que de 1 945 francs. Nous allons voir que ce résultat, contraire à celui que l'on aurait pu attendre, tient à ce que dans les ménages urbains observés les contributions des femmes et des enfants sont moins importantes que dans les ménages appartenant aux petites localités,

TABLEAU I. — Distribution des ménages ouvriers observés  
d'après le nombre des membres du ménage et d'après le montant du revenu annuel.

| Catégories de revenus<br>(francs).                 | NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE |     |     |     |     |     |    |               | Totaux. |
|--|------------------------------------|-----|-----|-----|-----|-----|----|---------------|---------|
|  | 2                                  | 3   | 4   | 5   | 6   | 7   | 8  | 9<br>et plus. |         |
| <i>1° Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |                                    |     |     |     |     |     |    |               |         |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                      | 16                                 | 14  | 14  | 9   | 5   | 9   | 5  | 2             | 74      |
| 1 000 à 1 500. . . . .                             | 26                                 | 39  | 60  | 39  | 28  | 17  | 14 | 7             | 230     |
| 1 500 à 2 000. . . . .                             | 20                                 | 47  | 35  | 35  | 24  | 16  | 6  | 16            | 199     |
| 2 000 à 2 500. . . . .                             | 7                                  | 26  | 35  | 33  | 23  | 16  | 3  | 18            | 161     |
| 2 500 à 3 000. . . . .                             | 8                                  | 18  | 23  | 14  | 13  | 5   | 4  | 7             | 92      |
| 3 000 à 3 500. . . . .                             | *                                  | 5   | 2   | 10  | 6   | 6   | 5  | 6             | 40      |
| 3 500 à 4 000. . . . .                             | 4                                  | 2   | 6   | 8   | 3   | 2   | 6  | 3             | 31      |
| Plus de 4 000. . . . .                             | *                                  | 2   | 3   | 4   | 6   | 2   | 3  | 5             | 25      |
| Ensemble. . . . .                                  | 78                                 | 153 | 178 | 152 | 108 | 73  | 46 | 64            | 852     |
| <i>2° Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |                                    |     |     |     |     |     |    |               |         |
| 1 000 et au-dessous. . . . .                       | 4                                  | 3   | 4   | 7   | 13  | 5   | 3  | 1             | 40      |
| 1 000 à 1 500. . . . .                             | 16                                 | 26  | 41  | 40  | 29  | 19  | 7  | 2             | 180     |
| 1 500 à 2 000. . . . .                             | 14                                 | 44  | 35  | 19  | 28  | 12  | 9  | 9             | 170     |
| 2 000 à 2 500. . . . .                             | 6                                  | 10  | 25  | 31  | 14  | 11  | 6  | 3             | 106     |
| 2 500 à 3 000. . . . .                             | 4                                  | 6   | 9   | 8   | 7   | 3   | 3  | 6             | 46      |
| 3 000 à 3 500. . . . .                             | 1                                  | 1   | 4   | 1   | 6   | 6   | 2  | 5             | 26      |
| 3 500 à 4 000. . . . .                             | *                                  | 4   | 1   | 3   | 1   | 2   | 4  | 1             | 16      |
| Plus de 4 000. . . . .                             | 1                                  | 1   | 3   | 5   | *   | 6   | 3  | 6             | 25      |
| Ensemble. . . . .                                  | 46                                 | 95  | 122 | 114 | 98  | 64  | 37 | 33            | 609     |
| <i>3° Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |                                    |     |     |     |     |     |    |               |         |
| 1 000 et au-dessous. . . . .                       | 20                                 | 17  | 18  | 16  | 18  | 14  | 8  | 3             | 114     |
| 1 000 à 1 500. . . . .                             | 42                                 | 65  | 101 | 79  | 57  | 36  | 21 | 9             | 410     |
| 1 500 à 2 000. . . . .                             | 34                                 | 91  | 70  | 54  | 52  | 28  | 15 | 25            | 369     |
| 2 000 à 2 500. . . . .                             | 13                                 | 36  | 60  | 64  | 37  | 27  | 9  | 21            | 267     |
| 2 500 à 3 000. . . . .                             | 12                                 | 24  | 32  | 22  | 20  | 8   | 7  | 13            | 138     |
| 3 000 à 3 500. . . . .                             | 1                                  | 6   | 6   | 11  | 12  | 12  | 7  | 11            | 66      |
| 3 500 à 4 000. . . . .                             | 4                                  | 6   | 7   | 11  | 4   | 4   | 10 | 4             | 47      |
| Plus de 4 000. . . . .                             | 1                                  | 3   | 6   | 9   | 6   | 8   | 6  | 11            | 50      |
| Ensemble. . . . .                                  | 124                                | 248 | 300 | 266 | 206 | 137 | 83 | 97            | 1 461   |

bien que ces derniers comprennent d'ailleurs une proportion un peu plus faible de ménages nombreux : on compte en effet 346 ménages de 5 personnes et plus parmi les 609 ménages urbains, soit 57 p. 100, et 443 parmi les 852 ménages des petites localités, soit 52 p. 100 seulement. Toutefois les ménages comprenant au moins 9 personnes sont relativement un peu moins nombreux dans le premier groupe que dans le second.

*Éléments du revenu.* — Dans le tableau II, page 13, on a indiqué pour chaque groupe de ménages classés d'après le nombre des membres, le revenu annuel moyen et la décomposition de ce revenu en les éléments suivants : salaire du père ; gain du père pour travaux accessoires ; gain de la mère ; gain des enfants ; autres revenus ; secours.

1. Dont 52 ménages de 9 personnes, 26 de 10 personnes, 11 de 11 personnes, 7 de 12 personnes et 1 de 13 personnes.

Dans les chiffres relatifs aux autres revenus, ont été compris les gains provenant du travail de membres de la famille autres que le père, la mère et les enfants, les gains de cette nature ne figurent d'ailleurs que dans un nombre très restreint de ménages. Les chiffres de la troisième colonne du tableau II ont été calculés en vue de tenir compte, dans une certaine mesure, de l'âge des personnes qui composent le ménage; pour cela, on a compté uniformément pour une unité toutes les personnes du sexe masculin âgées de plus de treize ans, pour 0,8 toutes les personnes du sexe féminin âgées de plus de treize ans et pour 0,5 les enfants de moins de treize ans sans distinction de sexe, de sorte qu'un ménage de 3 personnes comprenant le père, la mère et un enfant de moins de treize ans, compte 2,3 personnes-unités. On obtient de cette façon une nouvelle expression de la grandeur du ménage qui complète l'indication fournie par le chiffre brut du nombre des membres. Ces notations seront adoptées également dans les études ultérieures relatives aux consommations et aux dépenses<sup>1</sup>.

Dans le tableau III, page 14, on a calculé, pour chaque groupe de ménages, les proportions par rapport au revenu total, des revenus provenant des différentes sources.

Pour l'ensemble des 1 461 ménages ouvriers de toutes catégories, la moyenne des revenus annuels n'est que de 4 969 francs. La valeur moyenne varie depuis 1 664 francs pour les ménages de 2 personnes, 1 875 pour les ménages de 3 personnes jusqu'à 2 249 francs pour les ménages de 8 personnes et 2 513 pour ceux de 9 personnes et plus.

D'une manière générale, la valeur du revenu total augmente progressivement à mesure que le nombre des membres du ménage augmente. Cela est vrai des ménages appartenant à chacun des deux grands groupes considérés (villes de 10 000 habitants et au-dessus, et autres localités) aussi bien que de l'ensemble des ménages observés.

On remarque encore, ainsi qu'on l'avait signalé plus haut, que la valeur moyenne du revenu calculée pour les ménages urbains est un peu plus faible que la moyenne calculée pour les ménages des autres localités : 4 943 francs au lieu de 4 986. Toutefois, la comparaison par groupes de ménages de même grandeur fait ressortir, en faveur des ménages urbains, une valeur moyenne supérieure des revenus à partir des ménages de plus de 6 personnes.

La moyenne annuelle de 4 969 francs calculée pour l'ensemble des ménages se décompose ainsi : salaire du père, 1 395 francs ou 70,8 p. 100; gain du

1. Voir dans le *Bulletin de la Statistique générale de la France* d'avril 1914, p. 327, les coefficients qui ont été adoptés dans diverses enquêtes analogues effectuées à l'étranger. Ces coefficients sont généralement plus compliqués, leur valeur variant progressivement avec l'âge jusqu'à vingt ans. Pour la commodité du calcul et en raison du caractère hypothétique de ces évaluations, on a cru pouvoir adopter ici les coefficients moyens indiqués.

TABLEAU II. — Ménages ouvriers classés d'après le nombre des membres.  
Revenu annuel moyen par ménage (en francs).

| NOMBRE DE MEMBRES<br>DANS<br>LE MÉNAGE             | NOMBRE DE |                                       | SALAIRE<br>DU PÈRE | GAIN<br>DU PÈRE<br>POUR AUTRES<br>TRAVAUX | GAIN<br>DE<br>LA MÈRE | GAIN<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTAUX |
|--|-----------|---------------------------------------|--------------------|---|-----------------------|------------------------|-------------------|---------|--------|
|  | ménages.  | personnes<br>unites<br>par<br>ménage. |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| <i>1° Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| 2. . . . .   | 78        | 1,8                                   | 1 268              | 0,5                                       | 206                   | 73                     | 9                 | 8,5     | 1 565  |
| 3. . . . .   | 153       | 2,4                                   | 1 449              | 6   | 251                   | 151                    | 20                | 6       | 1 883  |
| 4. . . . .   | 178       | 3                                     | 1 360              | 9   | 168                   | 274                    | 51                | 16      | 1 878  |
| 5. . . . .   | 152       | 3,7                                   | 1 396              | 15  | 143                   | 477                    | 47                | 6       | 2 084  |
| 6. . . . .   | 108       | 4,3                                   | 1 109              | 23  | 194                   | 442                    | 38                | 13      | 2 119  |
| 7. . . . .   | 73        | 4,9                                   | 1 314              | 12  | 126                   | 492                    | 15                | 21      | 1 980  |
| 8. . . . .   | 46        | 5,4                                   | 1 387              | 14  | 51                    | 738                    | 36                | 18      | 2 244  |
| 9 et plus . . . . .                                | 64        | 6,5                                   | 1 257              | 20  | 85                    | 992                    | 17                | 40      | 2 411  |
| Ensemble . . . . .                                 | 852       | 3,6                                   | 1 370              | 12  | 169                   | 388                    | 33                | 14      | 1 985  |
| <i>2° Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| 2. . . . .   | 46        | 1,8                                   | 1 447              | 0,4                                       | 247                   | 30,3                   | 52                | 1,1     | 1 778  |
| 3. . . . .   | 95        | 2,4                                   | 1 577              | 0,2                                       | 105                   | 105                    | 69                | 6,8     | 1 863  |
| 4. . . . .   | 122       | 3                                     | 1 478              | 8   | 123                   | 239                    | 25,2              | 0,8     | 1 874  |
| 5. . . . .   | 114       | 3,7                                   | 1 437              | 8   | 111                   | 331                    | 21                | 8       | 1 916  |
| 6. . . . .   | 98        | 4,3                                   | 1 334              | 10  | 87                    | 272                    | 4                 | 17      | 1 724  |
| 7. . . . .   | 64        | 4,9                                   | 1 305              | 15  | 86                    | 673                    | 30                | 26      | 2 135  |
| 8. . . . .   | 37        | 5,9                                   | 1 322              | 20  | 49                    | 867                    | 26                | 21      | 2 255  |
| 9 et plus . . . . .                                | 33        | 6,8                                   | 1 394              | 23  | 23                    | 1 165                  | 26                | 85      | 2 716  |
| Ensemble . . . . .                                 | 609       | 3,8                                   | 1 428              | 8   | 105                   | 359                    | 31                | 14      | 1 945  |
| <i>3° Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| 2. . . . .   | 124       | 1,8                                   | 1 335              | 0,5                                       | 221                   | 57                     | 24,5              | 6       | 1 644  |
| 3. . . . .   | 248       | 2,4                                   | 1 498              | 3,7                                       | 195                   | 133                    | 39                | 6,3     | 1 875  |
| 4. . . . .   | 300       | 3                                     | 1 407              | 9   | 150                   | 260                    | 40                | 10      | 1 876  |
| 5. . . . .   | 266       | 3,7                                   | 1 414              | 12  | 129                   | 414                    | 36                | 7       | 2 012  |
| 6. . . . .   | 206       | 4,3                                   | 1 373              | 17  | 143                   | 361                    | 22                | 15      | 1 931  |
| 7. . . . .   | 137       | 5,7                                   | 1 309              | 13  | 107                   | 577                    | 22                | 24      | 2 052  |
| 8. . . . .   | 83        | 5,5                                   | 1 359              | 7   | 37                    | 796                    | 31                | 19      | 2 249  |
| 9 et plus . . . . .                                | 97        | 6,4                                   | 1 304              | 20  | 64                    | 1 051                  | 20                | 56      | 2 515  |
| Ensemble . . . . .                                 | 1 461     | 3,7                                   | 1 395              | 10  | 142                   | 376                    | 32                | 14      | 1 969  |

père pour autres travaux, 10 francs ou 0,5 p. 100; gain de la mère, 142 francs ou 7,2 p. 100; gain des enfants, 376 francs ou 19,2 p. 100; autres revenus, 32 francs ou 1,6 p. 100; secours, 14 francs ou 0,7 p. 100.

Ces chiffres varient sensiblement avec la grandeur des ménages. Si la valeur totale du revenu augmente avec le nombre des membres du ménage, il n'en est point de même des recettes provenant exclusivement du salaire du père; le chiffre de ces recettes, au contraire, tend à diminuer de sorte que la proportion du salaire du père par rapport au revenu total décroît fortement quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux; de

TABLEAU III. — Ménages ouvriers classés d'après le nombre des membres.

Répartition proportionnelle des revenus de différentes sources (proportions p. 100).

| NOMBRE DE MEMBRES<br>DANS LE MÉNAGE | SALAIRE<br>DU<br>PÈRE | GAINS<br>DU PÈRE<br>POUR AUTRES<br>TRAVAUX | GAINS<br>DE<br>LA MÈRE | GAINS<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTAUX |
|-------------------------------------|-----------------------|--|------------------------|-------------------------|-------------------|---------|--------|
|-------------------------------------|-----------------------|--|------------------------|-------------------------|-------------------|---------|--------|

*Localités de moins de 10 000 habitants.*

|                     |      |     |      |      |     |     |       |
|---------------------|------|-----|------|------|-----|-----|-------|
| 2. . . . .          | 81,4 | *   | 13,2 | 4,7  | 0,5 | 0,5 | 100,0 |
| 3. . . . .          | 77,0 | 0,3 | 13,3 | 8,0  | 1,1 | 0,3 | 100,0 |
| 4. . . . .          | 72,4 | 0,5 | 8,9  | 14,6 | 2,7 | 0,9 | 100,0 |
| 5. . . . .          | 67,0 | 0,7 | 6,9  | 22,8 | 2,3 | 0,3 | 100,0 |
| 6. . . . .          | 66,5 | 1,1 | 9,1  | 20,9 | 1,8 | 0,6 | 100,0 |
| 7. . . . .          | 66,4 | 0,6 | 6,4  | 24,8 | 0,8 | 1,0 | 100,0 |
| 8. . . . .          | 61,8 | 0,6 | 2,3  | 32,9 | 1,6 | 0,8 | 100,0 |
| 9 et plus . . . . . | 52,2 | 0,8 | 3,5  | 41,4 | 0,7 | 1,7 | 100,0 |
| Ensemble . . . . .  | 69,0 | 0,6 | 8,5  | 19,5 | 1,7 | 0,7 | 100,0 |

*Villes de 10 000 habitants et au-dessus.*

|                     |      |     |      |      |     |     |       |
|---------------------|------|-----|------|------|-----|-----|-------|
| 2. . . . .          | 81,4 | *   | 13,9 | 1,7  | 2,9 | 0,1 | 100,0 |
| 3. . . . .          | 81,7 | *   | 5,6  | 5,6  | 3,7 | 0,4 | 100,0 |
| 4. . . . .          | 78,9 | 0,4 | 6,6  | 12,8 | 1,3 | *   | 100,0 |
| 5. . . . .          | 75,9 | 0,4 | 5,8  | 17,3 | 1,1 | 0,4 | 100,0 |
| 6. . . . .          | 77,4 | 0,6 | 5,0  | 15,8 | 0,2 | 1,0 | 100,0 |
| 7. . . . .          | 61,2 | 0,7 | 4,0  | 31,5 | 1,4 | 1,2 | 100,0 |
| 8. . . . .          | 58,7 | *   | 0,8  | 38,5 | 1,1 | 0,9 | 100,0 |
| 9 et plus . . . . . | 51,4 | 0,8 | 0,8  | 42,9 | 1,0 | 3,1 | 100,0 |
| Ensemble . . . . .  | 73,4 | 0,4 | 5,4  | 18,5 | 1,6 | 0,7 | 100,0 |

*Ensemble des ménages ouvriers.*

|                     |      |     |      |      |     |     |       |
|---------------------|------|-----|------|------|-----|-----|-------|
| 2. . . . .          | 81,2 | *   | 13,4 | 3,5  | 1,5 | 0,4 | 100,0 |
| 3. . . . .          | 79,9 | 0,2 | 10,4 | 7,1  | 2,1 | 0,3 | 100,0 |
| 4. . . . .          | 75,0 | 0,5 | 8,0  | 13,9 | 2,1 | 0,5 | 100,0 |
| 5. . . . .          | 70,2 | 0,6 | 6,4  | 20,6 | 1,8 | 0,4 | 100,0 |
| 6. . . . .          | 71,1 | 0,9 | 7,4  | 18,7 | 1,1 | 0,8 | 100,0 |
| 7. . . . .          | 63,8 | 0,6 | 5,2  | 28,1 | 1,1 | 1,2 | 100,0 |
| 8. . . . .          | 60,5 | 0,3 | 1,6  | 35,4 | 1,4 | 0,8 | 100,0 |
| 9 et plus . . . . . | 51,9 | 0,8 | 2,5  | 41,8 | 0,8 | 2,2 | 100,0 |
| Ensemble . . . . .  | 70,8 | 0,5 | 7,2  | 19,2 | 1,6 | 0,7 | 100,0 |

80 p. 100 environ pour les ménages de 2 et 3 personnes, elle tombe progressivement jusqu'à 60 p. 100 pour les ménages de 8 personnes et 52 p. 100 pour les ménages de 9 personnes et plus. Si l'on remarque qu'en moyenne l'âge du père augmente avec le nombre des personnes dans le ménage, la diminution en valeur absolue des recettes provenant du travail du père peut s'expliquer en partie par ce fait, révélé par d'autres statistiques, que le salaire de l'ouvrier, qui croît modérément avec l'âge jusqu'à un certain âge limite, décroît ensuite. Cependant un examen attentif des questionnaires fournis montre aussi que très souvent ce sont les ouvriers des conditions les plus

modestes qui ont tendance à avoir le plus d'enfants; citons par exemple les familles ci-après :

*Famille d'une localité du territoire de Belfort.* — Le père, ouvrier sabotier, est âgé de cinquante-six ans, il gagne 200 francs par an car il travaille assez rarement étant alcoolique et passant son temps au cabaret; il a eu 11 enfants.

*Famille de Guingamp.* — Le père, ouvrier carrier, est âgé de quarante et un ans et gagne 750 francs par an; il a eu également 11 enfants.

*Famille d'une autre localité des Côtes-du-Nord.* — Le père, manœuvre, est âgé de cinquante-six ans, il gagne 400 francs par an; c'est un alcoolique, il a eu 10 enfants qui sont à la charge des voisins.

*Famille d'une localité du Finistère.* — Le père, ouvrier maçon, est âgé de trente-quatre ans, il ne gagne que 800 francs par an à cause des chômages, il a eu 6 enfants.

*Famille d'une autre localité du Finistère.* — Le père, ouvrier maçon, est âgé de trente-huit ans; il ne gagne que 600 francs par an à cause des chômages et du temps qu'il perd volontairement au cabaret; il a eu 8 enfants.

*Famille d'une localité du Nord.* — Le père, ouvrier de filature, est âgé de quarante ans; il gagne 550 francs par an; il a eu 13 enfants.

*Famille d'une localité de la Savoie.* — Le père, manœuvre, est âgé de quarante-six ans et ne gagne pour ainsi dire rien, passant la plus grande partie de son temps au cabaret; il a eu 9 enfants et reçoit des secours nombreux de tous côtés.

*Famille de Nancy.* — Le père, manœuvre, est âgé de cinquante-quatre ans et gagne 936 francs par an; il a eu 11 enfants.

Enfin, au sujet d'une famille du Calvados où le père, manœuvre, âgé de quarante-quatre ans et gagnant 675 francs par an, a eu 7 enfants, l'enquêteur, qui est ici une femme, fait l'observation suivante : « Dans cette famille, au contraire de ce qui se passe généralement dans le pays, le nombre des enfants augmente d'une génération à l'autre, mais ceci tient à la brutalité des mœurs et à l'alcoolisme. »

Sur les 1461 ménages observés, on en compte 48 où le gain du père est nul, ce dernier étant soit infirme, soit trop âgé pour travailler, soit décédé, mais les moyennes calculées en faisant abstraction de ces 48 ménages ne modifient pas les conclusions précédentes.

Le montant des recettes provenant du travail de la mère décroît en valeur absolue, et à plus forte raison en valeur relative, lorsque le nombre des membres du ménage augmente; il constitue plus du dixième du revenu annuel dans les ménages de 2 ou 3 personnes, 1 à 2 p. 100 seulement dans les ménages de 8 personnes et au-dessus. En moyenne, la contribution du travail de la mère dans les ressources du ménage s'élève à 7,2 p. 100, chiffre sensiblement plus élevé que celui qui a été trouvé dans des enquêtes

analogues effectuées à l'étranger<sup>1</sup>. Dans plus d'un tiers des ménages observés (494 sur 1 461), le salaire de la femme vient se joindre à celui de l'homme ou des enfants pour entretenir le ménage.

Les recettes provenant du travail des enfants s'accroissent fortement en valeur absolue comme en valeur relative lorsque le nombre des membres du ménage augmente. La proportion par rapport au revenu total, qui est de 19 p. 100 dans l'ensemble, atteint 35 p. 100 dans les ménages de 8 personnes et 42 p. 100 dans les ménages de 9 personnes et plus. Notons, comme précédemment à propos des ressources fournies par le travail de la mère, que ces chiffres dépassent encore de beaucoup ceux qui ont été trouvés dans les enquêtes analogues effectuées en d'autres pays.

Le gain des enfants intervient dans les ressources de 501 ménages sur les 1 461 observés; dans les ménages où ce gain n'intervient pas, c'est que les enfants sont véritablement trop jeunes pour travailler ou bien qu'ils ont quitté la famille.

Quant aux recettes provenant d'autres sources que le travail des membres du ménage, on voit que leur importance est minime, du moins en apparence, car nous avons fait observer plus haut que les chiffres fournis pour ces recettes étaient les plus douteux et qu'ils devaient être généralement considérés comme un peu trop faibles.

La distinction entre les ménages urbains et les ménages habitant dans les petites localités fait apparaître, en ce qui concerne l'importance respective des divers éléments du revenu, des différences notables entre les deux catégories de localités. Si le revenu total est en général un peu plus faible dans les ménages urbains, le salaire du père est au contraire plus élevé et cela dans tous les groupes de ménages classés d'après leur grandeur; c'est que le gain des enfants et celui de la femme ont, dans ces ménages, une importance moindre.

Parmi les 852 ménages ouvriers observés dans les localités de moins de 10 000 habitants, il y en a 338, soit 40 p. 100, où le travail de la femme contribue aux revenus en argent du ménage tandis que parmi les 609 ménages des villes il n'y en a que 156, 26 p. 100, qui soient dans ce cas. Non seulement, les ménages où la femme travaille sont relativement moins nombreux dans les villes de plus de 10 000 habitants que dans les autres localités, mais le gain moyen réalisé par la femme qui travaille est encore un peu plus faible dans le premier groupe que dans le second. La moyenne des gains provenant du travail de la femme est de 413 francs pour les 156 ménages du premier groupe et de 426 francs pour les 338 ménages du second groupe.

Ces résultats tiennent à ce que parmi les petites localités atteintes par

---

1. Voir, en particulier, *Bulletin de la Statistique générale de la France*, avril 1914, p. 314.

l'enquête et dans lesquelles on a observé des ménages ouvriers, il s'en trouve en assez grand nombre où sont installées des industries particulièrement adaptées aux travaux féminins, par exemple les filatures et tissages de coton de Plainfaing (Vosges), les filatures de lin, les tissages de lin et de chanvre de Saleux (Somme), les filatures de soie de Briançon et de quelques localités de l'Ardèche, les fabriques de gants de la Mure (Isère) et de quelques localités de l'Aveyron, etc.

Dans la plupart des villes de moyenne importance atteintes par l'enquête, lorsque la mère de famille travaille, c'est principalement comme femme de ménage, blanchisseuse, couturière. Les professions exercées par les chefs de familles sont elles-mêmes assez différentes dans l'un et l'autre groupe; le groupe des villes contient une plus forte proportion d'ouvriers métallurgistes et l'on constate que dans les ménages où le père exerce cette profession, la mère ne travaille que très rarement.

Il y a 303 ménages, parmi les 852 des petites localités, soit 35 p. 100, pour lesquels le travail des enfants apporte sa contribution aux revenus. Ce nombre est de 198, 33 p. 100, parmi les 609 ménages des villes. Le gain des enfants compte pour 19,5 p. 100 du revenu total dans l'ensemble des ménages du premier groupe et pour 18,5 p. 100 dans l'ensemble des ménages du second. Lorsqu'on examine ces proportions en tenant compte de la grandeur des ménages, on remarque que la part relative du gain des enfants dans le revenu est plus élevée pour les petites localités que pour les villes dans tous les groupes de ménages où le nombre des membres est inférieur à 7; c'est le contraire qui se produit à partir des ménages comprenant un nombre de membres au moins égal à 7. On voit d'ailleurs, par les chiffres de la troisième colonne du tableau II que, dans les ménages nombreux des villes, les enfants sont en moyenne un peu plus âgés que dans les ménages nombreux des petites localités puisque le nombre moyen de personnes-unités par ménage y est un peu plus élevé. Il semble aussi que dans les villes, au moins pour les ménages atteints par l'enquête, on se préoccupe un peu plus de donner à l'enfant quelque apprentissage à sa sortie de l'école au lieu de chercher à en tirer immédiatement le plus de profit possible, ce qui est le cas général.

Quant aux autres revenus, on voit que leur part relative, très faible, ne varie pas beaucoup d'un groupe à l'autre.

Dans le tableau IV, page 19, les ménages ont été classés d'après la valeur du revenu total et l'on a indiqué, pour chacun des groupes, la valeur moyenne du revenu ainsi que la décomposition de cette valeur moyenne en ses divers éléments. Les chiffres absolus de ce tableau ont servi à calculer les proportions qui figurent dans le tableau V. Les indications fournies par ces deux tableaux permettent de voir comment varient les éléments du revenu avec le montant total de ce revenu.

A mesure qu'on s'élève dans l'échelle des revenus, les gains du père s'élèvent en valeur absolue mais diminuent sensiblement en valeur relative; ils constituent plus des quatre cinquièmes des ressources totales dans les ménages jouissant d'un revenu annuel inférieur à 2 000 francs et n'en représentent guère que la moitié dans les ménages dont le revenu dépasse 3 000 francs. Jusqu'à un revenu d'environ 3 000 francs, la part contributive de la femme ne paraît pas varier beaucoup; elle diminue ensuite très sensiblement à partir de ce chiffre. Quant à la part contributive des enfants, elle s'accroît considérablement avec le montant du revenu, ce qui est corrélatif du fait constaté plus haut que les ménages jouissant des revenus les plus élevés sont précisément ceux qui comprennent le plus grand nombre d'enfants.

En résumé, parmi les ménages ouvriers observés dans cette enquête, c'est la grandeur et la composition du ménage qui déterminent principalement le montant total du revenu ainsi que le mode de décomposition de ce revenu.

## 2° Employés et Fonctionnaires.

On a compris dans cette catégorie les employés de commerce, de banques, d'administrations diverses, ainsi que les petits fonctionnaires : instituteurs, facteurs des postes, etc. Le nombre des ménages observés pour lesquels le chiffre du revenu a été fourni s'élève à 221 dont 146 pour les localités de moins de 10 000 habitants et 75 seulement pour les autres.

Au total, ces 221 ménages comprenaient 979 personnes, soit une moyenne de 44 personnes pour 10 ménages; nous avons vu précédemment que ce chiffre moyen s'élevait à 50 pour les ménages ouvriers observés.

Le tableau ci-dessous fournit la distribution des 221 ménages d'employés d'après le nombre des membres et d'après le montant du revenu annuel total.

| Catégories de revenus<br>(francs). | NOMBRE DE MEMBRES DANS LE MÉNAGE |    |    |    |    |    |               | Totaux. |
|------------------------------------|----------------------------------|----|----|----|----|----|---------------|---------|
|                                    | 2                                | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8<br>et plus. |         |
| 1 000 et au-dessous . . .          | 4                                | 2  | 4  | 3  | 4  | 2  | 1             | 20      |
| 1 000 à 1 500 . . . . .            | 4                                | 8  | 12 | 10 | 3  | 6  | 2             | 45      |
| 1 500 à 2 000 . . . . .            | 3                                | 14 | 9  | 8  | 6  | 1  | 3             | 44      |
| 2 000 à 2 500 . . . . .            | 5                                | 13 | 14 | 8  | 5  | 2  | 2             | 49      |
| 2 500 à 3 000 . . . . .            | 2                                | 8  | 3  | 5  | 1  | "  | 2             | 21      |
| 3 000 à 3 500 . . . . .            | 1                                | 3  | 6  | 4  | 2  | 1  | "             | 17      |
| 3 500 à 4 000 . . . . .            | "                                | 3  | 3  | 1  | 3  | "  | "             | 10      |
| plus de 4 000 . . . . .            | 2                                | 6  | 2  | 1  | "  | "  | 4             | 15      |
| Ensemble . . . . .                 | 21                               | 57 | 53 | 40 | 24 | 12 | 14            | 221     |

On voit qu'ici la valeur la plus fréquente du revenu annuel est comprise entre 2 000 et 2 500 francs, tandis que pour les ouvriers cette valeur était comprise entre 1 000 et 1 500 francs. Par contre, au point de vue de la grandeur, ce sont les ménages de 3 personnes qui forment la catégorie la plus

TABLEAU IV. — Ménages ouvriers classés d'après le montant du revenu annuel.  
Revenu annuel moyen (en francs).

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS                           | NOMBRE DE |                                       | SALAIRE<br>DU PÈRE | GAIN<br>DU PÈRE<br>POUR AUTRES<br>TRAVAUX | GAIN<br>DE<br>LA MÈRE | GAIN<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTALS |
|--|-----------|---------------------------------------|--------------------|---|-----------------------|------------------------|-------------------|---------|--------|
|  | ménages.  | personnes<br>unités<br>par<br>ménage. |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| <i>1° Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| Moins de 1 000 . . . . .                           | 74        | 3,2                                   | 645                | *   | 77                    | 54                     | 5                 | 24      | 805    |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                            | 230       | 3,2                                   | 1 065              | 14  | 117                   | 64                     | 16                | 9       | 1 285  |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                            | 199       | 3,4                                   | 1 382              | 8   | 473                   | 439                    | 31                | 24      | 1 757  |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                            | 161       | 3,9                                   | 1 511              | 13  | 224                   | 445                    | 39                | 8       | 2 240  |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                            | 92        | 3,7                                   | 1 896              | 13  | 241                   | 573                    | 41                | 15      | 2 779  |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                            | 40        | 4,8                                   | 1 599              | 19  | 227                   | 1 355                  | 66                | 3       | 3 269  |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                            | 31        | 4,6                                   | 2 072              | 6   | 96                    | 1 411                  | 128               | 13      | 3 726  |
| Plus de 4 000 . . . . .                            | 25        | 5,3                                   | 2 152              | 36  | 279                   | 2 490                  | 49                | *       | 5 006  |
|  | 852       | 3,6                                   | 1 370              | 12  | 169                   | 388                    | 33                | 14      | 1 986  |
| <i>2° Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| Moins de 1 000 . . . . .                           | 40        | 3,7                                   | 676                | 9   | 59                    | 38                     | 4                 | 7       | 793    |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                            | 480       | 3,4                                   | 1 135              | 4   | 77                    | 53                     | 18                | 9       | 1 296  |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                            | 170       | 3,5                                   | 1 479              | 6   | 83                    | 157                    | 23                | 13      | 1 761  |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                            | 106       | 2,4                                   | 1 666              | 14  | 163                   | 351                    | 30                | 12      | 2 236  |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                            | 46        | 4,3                                   | 1 649              | 10  | 205                   | 763                    | 78                | 53      | 2 758  |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                            | 26        | 5                                     | 1 704              | *   | 183                   | 1 354                  | 27                | 26      | 3 294  |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                            | 16        | 4,4                                   | 2 527              | 31  | 60                    | 997                    | 113               | 2       | 3 730  |
| Plus de 4 000 . . . . .                            | 25        | 5,5                                   | 1 987              | 12  | 60                    | 2 303                  | 69                | *       | 4 431  |
|  | 609       | 3,8                                   | 1 428              | 8   | 405                   | 359                    | 31                | 14      | 1 945  |
| <i>3° Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |           |                                       |                    |   |                       |                        |                   |         |        |
| Moins de 1 000 . . . . .                           | 414       | 3,3                                   | 656                | 3   | 71                    | 48                     | 4                 | 18      | 800    |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                            | 410       | 3,3                                   | 1 095              | 10  | 99                    | 59                     | 18                | 9       | 1 290  |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                            | 369       | 3,5                                   | 1 427              | 7   | 131                   | 147                    | 27                | 19      | 1 758  |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                            | 267       | 3,8                                   | 1 573              | 13  | 200                   | 408                    | 35                | 9       | 2 238  |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                            | 138       | 3,8                                   | 1 813              | 12  | 229                   | 636                    | 54                | 27      | 2 771  |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                            | 65        | 4,9                                   | 1 641              | 11  | 210                   | 1 355                  | 50                | 12      | 3 279  |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                            | 47        | 4,5                                   | 2 227              | 15  | 84                    | 1 270                  | 122               | 9       | 3 727  |
| Plus de 4 000 . . . . .                            | 50        | 5,4                                   | 2 070              | 24  | 169                   | 2 396                  | 59                | *       | 4 718  |
|  | 1 461     | 3,7                                   | 1 395              | 40  | 442                   | 376                    | 32                | 14      | 1 969  |

nombreuse, alors que cette catégorie était constituée par les ménages de 4 personnes chez les ouvriers.

Le tableau VI, page 21, fait connaître la répartition moyenne des éléments du revenu dans chaque groupe de ménages classés d'après le nombre des membres. Pour l'ensemble, le revenu annuel moyen s'élève à 2 201 francs, somme sensiblement plus élevée que celle qui a été calculée pour les ménages ouvriers. Bien que ce soient les ménages de 8 personnes et au-dessus qui jouissent des revenus les plus élevés, on ne constate plus ici un accroissement général du revenu avec le nombre des membres du ménage; il y a même

TABLEAU V. — Ménages ouvriers classés d'après le montant du revenu annuel.

Répartition proportionnelle des revenus de différentes sources (proportions p. 100).

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(Francs)            | SALAIRE<br>DU<br>PÈRE | GAIN<br>DU PÈRE<br>POUR AUTRES<br>TRAVAUX | GAIN<br>DE<br>LA MÈRE | GAIN<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTAUX |
|---|-----------------------|---|-----------------------|------------------------|-------------------|---------|--------|
| <i>Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |                       |   |                       |                        |                   |         |        |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 80,1                  | *   | 9,6                   | 6,7                    | 0,6               | 3,0     | 100,0  |
| 1 001 à 1 500 . . . . .                         | 82,9                  | 1,1                                       | 9,1                   | 5,0                    | 1,2               | 0,7     | 100,0  |
| 1 501 à 2 000 . . . . .                         | 78,6                  | 0,5                                       | 9,8                   | 7,9                    | 1,8               | 1,4     | 100,0  |
| 2 001 à 2 500 . . . . .                         | 67,4                  | 0,6                                       | 10,0                  | 19,9                   | 1,7               | 0,4     | 100,0  |
| 2 501 à 3 000 . . . . .                         | 68,2                  | 0,5                                       | 8,7                   | 20,6                   | 1,5               | 0,5     | 100,0  |
| 3 001 à 3 500 . . . . .                         | 49,0                  | 0,6                                       | 6,9                   | 41,4                   | 2,0               | 0,1     | 100,0  |
| 3 501 à 4 000 . . . . .                         | 55,6                  | 0,2                                       | 2,6                   | 37,9                   | 3,4               | 0,3     | 100,0  |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 43,0                  | 0,7                                       | 5,6                   | 49,7                   | 1,0               | *       | 100,0  |
| Ensemble . . . . .                              | 69,0                  | 0,6                                       | 8,5                   | 19,5                   | 1,7               | 0,7     | 100,0  |
| <i>Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |                       |   |                       |                        |                   |         |        |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 85,3                  | 1,1                                       | 7,4                   | 4,8                    | 0,5               | 0,9     | 100,0  |
| 1 001 à 1 500 . . . . .                         | 87,6                  | 0,3                                       | 5,9                   | 4,1                    | 1,4               | 0,7     | 100,0  |
| 1 501 à 2 000 . . . . .                         | 84,0                  | 0,3                                       | 4,7                   | 8,9                    | 1,4               | 0,7     | 100,0  |
| 2 001 à 2 500 . . . . .                         | 74,3                  | 0,6                                       | 7,3                   | 15,7                   | 1,3               | 0,6     | 100,0  |
| 2 501 à 3 000 . . . . .                         | 39,8                  | 0,4                                       | 7,4                   | 27,7                   | 2,8               | 1,9     | 100,0  |
| 3 001 à 3 500 . . . . .                         | 51,7                  | *   | 5,6                   | 41,1                   | 0,8               | 0,8     | 100,0  |
| 3 501 à 4 000 . . . . .                         | 67,7                  | 0,8                                       | 1,6                   | 26,8                   | 3,0               | 0,1     | 100,0  |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 44,7                  | 0,3                                       | 1,4                   | 52,0                   | 1,6               | *       | 100,0  |
| Ensemble . . . . .                              | 73,4                  | 0,4                                       | 5,4                   | 18,5                   | 1,6               | 0,7     | 100,0  |
| <i>Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |                       |   |                       |                        |                   |         |        |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 82,0                  | 0,4                                       | 8,9                   | 6,0                    | 0,5               | 2,2     | 100,0  |
| 1 001 à 1 500 . . . . .                         | 84,8                  | 0,8                                       | 7,7                   | 4,6                    | 1,4               | 0,7     | 100,0  |
| 1 501 à 2 000 . . . . .                         | 81,2                  | 0,4                                       | 7,5                   | 8,4                    | 1,5               | 1,0     | 100,0  |
| 2 001 à 2 500 . . . . .                         | 79,3                  | 0,6                                       | 8,9                   | 18,2                   | 1,6               | 0,4     | 100,0  |
| 2 501 à 3 000 . . . . .                         | 65,4                  | 0,4                                       | 8,3                   | 23,0                   | 1,9               | 1,0     | 100,0  |
| 3 001 à 3 500 . . . . .                         | 50,0                  | 0,3                                       | 6,4                   | 41,4                   | 1,5               | 0,4     | 100,0  |
| 3 501 à 4 000 . . . . .                         | 59,7                  | 0,4                                       | 2,3                   | 34,1                   | 3,3               | 0,2     | 100,0  |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 43,9                  | 0,5                                       | 3,6                   | 50,7                   | 1,3               | *       | 100,0  |
| Ensemble . . . . .                              | 70,8                  | 0,5                                       | 7,2                   | 19,2                   | 1,6               | 0,7     | 100,0  |

une diminution progressive à partir des ménages de 3 personnes jusqu'aux ménages de 7 personnes, mais le nombre des cas observés est véritablement trop restreint pour que l'on puisse tirer de ces chiffres une conclusion bien précise.

Le résultat le plus net qui ressort de la comparaison de ce tableau avec le tableau qui est relatif aux ménages ouvriers, c'est que l'importance de la contribution des enfants est ici très sensiblement moindre et cela pour tous les groupes de ménages de même grandeur. Dans l'ensemble, le gain des enfants ne constitue qu'un dixième du revenu total au lieu d'un cinquième dans les ménages ouvriers; d'ailleurs ce gain n'intervient que dans 51 ménages sur les

221 observés, soit 23 p. 100, tandis qu'on l'a rencontré dans 501 ménages ouvriers sur 1461, soit 34 p. 100 des cas.

Par contre, les recettes provenant du travail de la mère sont plus importantes dans les ménages d'employés; elles constituent le dixième du revenu total moyen pour l'ensemble, au lieu de 7 p. 100. Ce n'est pas cependant que le travail de la mère soit beaucoup plus fréquent dans les ménages d'employés que dans les ménages d'ouvriers; il intervient dans 84 cas sur les 221 observés, soit 38 p. 100, tandis qu'on l'avait rencontré dans 494 ménages ouvriers sur 1461, soit 33 p. 100, mais le gain réalisé est en moyenne plus élevé.

TABLEAU VI. — Ménages d'employés classés d'après le nombre des membres.  
Revenu annuel moyen par ménage.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE | NOMBRE DE |                                       | GAIN DU PÈRE                 |                                 | GAIN<br>DE<br>LA MÈRE | GAIN<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTAUX |
|--|-----------|---------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|---------|--------|
|  | ménages.  | personnes<br>unités<br>par<br>ménage. | pour<br>travail<br>habituel. | pour<br>travaux<br>accessoires. |                       |                        |                   |         |        |
| 2.                                       | 21        | 1,8                                   | 1 538                        | 15                              | 399                   | "                      | 89                | 9       | 2 050  |
| 3.                                       | 57        | 2,5                                   | 1 792                        | 44                              | 292                   | 139                    | 144               | "       | 2 411  |
| 4.                                       | 53        | 3                                     | 1 649                        | 34                              | 178                   | 190                    | 108               | 19      | 2 178  |
| 5.                                       | 40        | 3,6                                   | 1 503                        | 45                              | 190                   | 199                    | 108               | 4       | 2 049  |
| 6.                                       | 24        | 4,4                                   | 1 369                        | 38                              | 193                   | 354                    | 98                | 6       | 2 058  |
| 7.                                       | 12        | 5,2                                   | 968                          | 42                              | 99                    | 440                    | 58                | 34      | 1 644  |
| 8 et plus.                               | 14        | 6,1                                   | 1 699                        | 78                              | 36                    | 919                    | 77                | "       | 2 899  |
|  | 221       | 3,3                                   | 1 585                        | 41                              | 219                   | 238                    | 109               | 9       | 2 201  |

CHIFFRES ABSOLUS (francs).

|            | PROPORTIONS POUR 100. |     |      |      |     |     |       |  |
|------------|-----------------------|-----|------|------|-----|-----|-------|--|
| 2.         | 75,0                  | 0,7 | 19,5 | "    | 4,4 | 0,4 | 100,0 |  |
| 3.         | 74,3                  | 1,8 | 12,1 | 5,8  | 6,0 | "   | 100,0 |  |
| 4.         | 75,7                  | 1,6 | 8,2  | 8,7  | 5,0 | 0,8 | 100,0 |  |
| 5.         | 73,3                  | 2,2 | 9,3  | 9,7  | 5,3 | 0,2 | 100,0 |  |
| 6.         | 66,5                  | 4,8 | 9,4  | 17,2 | 4,8 | 0,3 | 100,0 |  |
| 7.         | 59,0                  | 2,6 | 6,0  | 26,8 | 3,5 | 2,1 | 100,0 |  |
| 8 et plus. | 60,5                  | 2,8 | 1,3  | 32,7 | 2,7 | "   | 100,0 |  |
| Ensemble   | 72,0                  | 1,9 | 10,0 | 10,8 | 4,9 | 0,4 | 100,0 |  |

On constate aussi que les gains du père provenant de travaux accessoires, ainsi que les revenus autres que les revenus du travail paraissent avoir une importance sensiblement plus grande dans les ménages d'employés que dans les ménages ouvriers. C'est ainsi que la proportion, par rapport au revenu total, des sommes inscrites à la rubrique « autres revenus » s'élève en moyenne à 5 p. 100 pour l'ensemble des ménages d'employés observés au lieu de 1,6 p. 100 seulement pour l'ensemble des ménages ouvriers. Dans ce dernier groupe de ménages, on ne rencontre des revenus de cette nature que dans moins d'un dixième des cas, on le rencontre dans plus du quart des cas observés dans le premier groupe.

Ainsi, importance moins grande du travail des enfants, importance plus grande du travail de la mère et des revenus autres que ceux du travail, tels sont les caractères qui semblent distinguer, au point de vue de la formation des revenus, les ménages d'employés des ménages d'ouvriers.

Dans le tableau VII ci-après, les éléments du revenu moyen sont indiqués pour chaque groupe de ménages d'employés classés d'après le montant du revenu total. Contrairement à ce qui a été observé pour les ménages d'ouvriers, on voit que la part contributive de la mère augmente avec l'importance du revenu total. La part contributive des enfants augmente aussi, mais dans des proportions moindres que pour les ménages ouvriers.

TABLEAU VII. — Ménages d'employés classés d'après le montant du revenu annuel.  
Revenu annuel moyen par ménage.

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(francs) | NOMBRE DE |                                       | GAIN DU PÈRE                 |                                 | GAIN<br>DE<br>LA MÈRE | GAIN<br>DES<br>ENFANTS | AUTRES<br>REVENUS | SECOURS | TOTAUX |
|--------------------------------------|-----------|---------------------------------------|------------------------------|---------------------------------|-----------------------|------------------------|-------------------|---------|--------|
|                                      | ménages.  | personnes<br>unités<br>par<br>ménage. | pour<br>travail<br>habituel. | pour<br>travaux<br>accessoires. |                       |                        |                   |         |        |
| CHIFFRES ABSOLUS (francs).           |           |                                       |                              |                                 |                       |                        |                   |         |        |
| 1 000 et au-dessous . . . . .        | 20        | 3,3                                   | 644                          | 10                              | 89                    | 29                     | 44                | 9       | 825    |
| 1 000 à 1 500 . . . . .              | 45        | 3,4                                   | 1 065                        | 17                              | 89                    | 53                     | 49                | 29      | 1 302  |
| 1 500 à 2 000 . . . . .              | 44        | 3,2                                   | 1 458                        | 25                              | 128                   | 85                     | 82                | 3       | 1 781  |
| 2 000 à 2 500 . . . . .              | 49        | 3                                     | 1 744                        | 54                              | 180                   | 199                    | 85                | 5       | 2 267  |
| 2 500 à 3 000 . . . . .              | 21        | 3,8                                   | 2 239                        | 75                              | 196                   | 108                    | 107               | "       | 2 725  |
| 3 000 à 3 500 . . . . .              | 17        | 3,4                                   | 2 141                        | 29                              | 345                   | 495                    | 255               | "       | 3 265  |
| 3 500 à 4 000 . . . . .              | 10        | 3,8                                   | 1 622                        | 30                              | 556                   | 1 187                  | 405               | "       | 3 780  |
| plus de 4 000 . . . . .              | 15        | 3,7                                   | 2 677                        | 124                             | 853                   | 905                    | 190               | "       | 4 749  |
| Ensemble . . . . .                   | 224       | 3,5                                   | 1 585                        | 41                              | 249                   | 238                    | 409               | 9       | 2 204  |
| PROPORTIONS POUR 100.                |           |                                       |                              |                                 |                       |                        |                   |         |        |
| 1 000 et au-dessous . . . . .        |           |                                       | 78,4                         | 1,2                             | 10,8                  | 3,5                    | 5,3               | 1,1     | 100,0  |
| 1 000 à 1 500 . . . . .              |           |                                       | 81,8                         | 1,3                             | 6,8                   | 4,1                    | 3,8               | 2,2     | 100,0  |
| 1 500 à 2 000 . . . . .              |           |                                       | 81,8                         | 1,4                             | 7,2                   | 4,8                    | 4,6               | 0,2     | 100,0  |
| 2 000 à 2 500 . . . . .              |           |                                       | 76,9                         | 2,4                             | 8,0                   | 8,8                    | 3,7               | 0,2     | 100,0  |
| 2 500 à 3 000 . . . . .              |           |                                       | 82,0                         | 2,7                             | 7,2                   | 4,0                    | 4,1               | "       | 100,0  |
| 3 000 à 3 500 . . . . .              |           |                                       | 65,7                         | 0,9                             | 10,5                  | 15,1                   | 7,8               | "       | 100,0  |
| 3 500 à 4 000 . . . . .              |           |                                       | 42,9                         | 0,8                             | 14,2                  | 31,5                   | 10,6              | "       | 100,0  |
| plus de 4 000 . . . . .              |           |                                       | 56,5                         | 2,6                             | 17,9                  | 19,0                   | 4,0               | "       | 100,0  |
| Ensemble . . . . .                   |           |                                       | 72,0                         | 1,9                             | 10,0                  | 10,8                   | 4,9               | 0,4     | 100,0  |

### 3° Ouvriers agricoles.

On a compris dans cette catégorie, les journaliers de culture et manœuvres travaillant à la journée ou à la tâche, les ouvriers de culture payés au mois, à la saison ou à l'année, les domestiques de ferme; on en a exclu les fermiers et métayers ainsi que les cultivateurs exploitant leurs propres terres.

Parmi les ouvriers agricoles atteints par l'enquête, les uns sont nourris

par les employeurs, les autres, en plus grand nombre, ne sont pas nourris. En ce qui concerne les revenus annuels des ménages, seuls les chiffres relatifs à ce dernier groupe sont théoriquement comparables à ceux qui ont été donnés précédemment pour les ouvriers de l'industrie. En groupant ces ménages par régions, et dans chaque région d'après le nombre des membres, on obtient les résultats consignés dans le tableau ci-dessous.

TABLEAU VIII. — Ménages d'ouvriers agricoles non nourris.

(N, nombre des ménages observés; R, revenu annuel moyen en francs.)

|              |          | NOMBRE DE MEMBRES DANS LE MÉNAGE |       |       |       |       |       |            | Ensemble. |
|--------------|----------|----------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------------|-----------|
|              |          | 2                                | 3     | 4     | 5     | 6     | 7     | 8 et plus. |           |
| Région I.    | N. . . . | 11                               | 13    | 15    | 19    | 18    | 4     | 15         | 95        |
|              | R. . . . | 1 485                            | 1 374 | 1 750 | 1 591 | 1 783 | 2 062 | 2 394      | 1 757     |
| Région II.   | N. . . . | 7                                | 6     | 10    | 9     | 7     | 4     | 3          | 46        |
|              | R. . . . | 1 338                            | 1 240 | 1 075 | 1 298 | 1 086 | 1 065 | 1 271      | 1 194     |
| Région III.  | N. . . . | 3                                | 4     | 4     | 2     | 7     | 2     | 5          | 27        |
|              | R. . . . | 1 007                            | 1 032 | 1 417 | 950   | 1 003 | 860   | 1 659      | 1 176     |
| Région IV.   | N. . . . | 2                                | 2     | 5     | *     | 1     | 2     | *          | 12        |
|              | R. . . . | 780                              | 1 145 | 1 292 | *     | 1 200 | 1 900 | *          | 1 276     |
| Région V.    | N. . . . | 1                                | 4     | 4     | 4     | 4     | 3     | 2          | 22        |
|              | R. . . . | 1 600                            | 1 172 | 979   | 1 369 | 940   | 1 405 | 1 175      | 1 182     |
| Région VI.   | N. . . . | 2                                | 3     | 4     | 3     | 4     | 3     | *          | 19        |
|              | R. . . . | 940                              | 1 417 | 875   | 1 267 | 982   | 1 282 | *          | 1 116     |
| Région VII.  | N. . . . | 16                               | 7     | 10    | 5     | 7     | 4     | 3          | 52        |
|              | R. . . . | 882                              | 1 262 | 1 466 | 1 176 | 915   | 1 032 | 1 164      | 1 106     |
| Région VIII. | N. . . . | 2                                | 8     | 6     | 9     | 6     | 7     | 10         | 48        |
|              | R. . . . | 1 018                            | 1 040 | 1 092 | 1 060 | 1 181 | 1 414 | 1 730      | 1 221     |
| Ensemble.    | N. . . . | 44                               | 47    | 58    | 51    | 54    | 29    | 38         | 321       |
|              | R. . . . | 1 134                            | 1 231 | 1 341 | 1 344 | 1 274 | 1 310 | 1 872      | 1 343     |

Les régions qui ont été distinguées pour l'établissement de ce tableau sont les suivantes :

Région I : Seine-et-Oise; Oise; Somme; Nord. Région II : Ardennes; Meuse; Meurthe-et-Moselle; Vosges; Haute-Marne; Aube; Yonne; Côte-d'Or; Haute-Saône; Saône-et-Loire; Territoire de Belfort. Région III : Doubs; Jura; Ain; Savoie; Haute-Savoie; Isère; Basses-Alpes; Hautes-Alpes. Région IV : Alpes-Maritimes; Var; Bouches-du-Rhône; Vaucluse; Ardèche; Gard; Drôme. Région V : Lot; Lot-et-Garonne; Gironde; Landes; Basses-Pyrénées; Haute-Garonne. Région VI : Corrèze; Aveyron; Lozère; Haute-Vienne; Creuse; Haute-Loire. Région VII : Charente; Indre-et-Loire; Loiret; Eure-et-Loir; Sarthe; Mayenne. Région VIII : Eure; Calvados; Orne; Seine-Inférieure; Côtes-du-Nord; Finistère; Morbihan.

Pour l'ensemble des 321 ménages observés, le revenu annuel moyen ressort à 1343 francs, soit les deux tiers environ du chiffre calculé pour les ménages des ouvriers de l'industrie; cette différence est à peu près du même ordre lorsqu'on effectue la comparaison en envisageant les groupes de ménages de même grandeur et, dans l'ensemble, on constate encore une augmentation du revenu annuel moyen avec le nombre des membres du ménage.

Il convient d'ailleurs d'observer que dans les ménages d'ouvriers agricoles l'importance des revenus en nature est notablement plus grande que dans ceux des ouvriers de l'industrie; les chiffres fournis par l'enquête ne permettent pas de fixer d'une manière précise le montant de ces revenus dont la part relative dans les ressources du ménage peut varier beaucoup d'un ménage à l'autre, d'une région à l'autre. C'est sans doute en grande partie pour cette raison que le groupement des ménages par régions ne paraît pas conduire à un résultat très instructif; d'ailleurs le nombre des cas observés dans chaque région est trop restreint pour que les chiffres moyens calculés soient vraiment représentatifs. Nous noterons seulement que dans la région I, ou région du Nord, les revenus des ménages d'ouvriers agricoles non nourris paraissent sensiblement plus élevés que dans les autres régions.

Les revenus en nature proviennent de ce que la plupart des ménages possèdent quelques lopins de terre sur lesquels ils récoltent une partie du blé ou des légumes nécessaires à leur nourriture, leur permettant aussi parfois d'élever une vache ou quelques porcs. Dans certaines régions, dans la Meuse par exemple, lorsque l'ouvrier ne possède pas de terres, le propriétaire lui prête un champ pour cultiver des pommes de terre ou autres légumes. Très souvent aussi, le patron lui cède gratuitement le bois de chauffage nécessaire à sa consommation, à la condition qu'il le coupe et le rentre en dehors des heures de travail. Au sujet de ménages d'ouvriers agricoles de l'Orne, on nous dit encore que la boisson consommée par ces familles est du cidre de deuxième jet, ou petit cidre, que le patron abandonne à ses ouvriers.

Peut-être ces revenus en nature ont-ils en général une importance moindre dans les ménages d'ouvriers nourris parce qu'il s'agit alors le plus souvent d'ouvriers travaillant d'une manière continue à la ferme, de domestiques de culture dont le temps est entièrement consacré au patron, même le dimanche. C'est ce qui pourrait expliquer en partie que l'écart entre le gain de l'ouvrier non nourri et celui de l'ouvrier nourri paraît souvent très faible. Voici, par exemple, les chiffres qui ont été calculés pour 311 ménages d'ouvriers non nourris et 117 ménages d'ouvriers nourris; ils s'appliquent aux gains en argent du père de famille seul.

| Région           | MÉNAGES D'OUVRIERS<br>NON NOURRIS |                                  | MÉNAGES D'OUVRIERS<br>NOURRIS |                                  |
|------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-------------------------------|----------------------------------|
|                  | Nombre<br>de<br>ménages.          | Gain annuel<br>moyen<br>du père. | Nombre<br>de<br>ménages.      | Gain annuel<br>moyen<br>du père. |
| I . . . . .      | 93                                | 1 180                            | 24                            | 620                              |
| — II . . . . .   | 43                                | 825                              | 3                             | 560                              |
| — III . . . . .  | 26                                | 818                              | 2                             | 450                              |
| — IV . . . . .   | 42                                | 727                              | 1                             | 200                              |
| — V . . . . .    | 22                                | 812                              | 2                             | 550                              |
| — VI . . . . .   | 17                                | 800                              | 4                             | 575                              |
| — VII . . . . .  | 52                                | 766                              | 38                            | 749                              |
| — VIII . . . . . | 46                                | 842                              | 43                            | 606                              |
|                  | 311                               | 917                              | 117                           | 650                              |

Dans la région du Nord, l'écart entre les chiffres relatifs aux deux groupes paraît représenter approximativement le coût de la nourriture; il n'en est point de même pour la plupart des autres régions et en particulier pour la région VII où la différence est à peine sensible.

En dehors de l'importance des revenus en nature il faudrait faire intervenir également l'âge des ouvriers; il se trouve en particulier que dans la région VII il y a, parmi les ouvriers non nourris observés, une assez forte proportion d'hommes âgés dont les gains relativement faibles font baisser la moyenne. On voit, en outre, que c'est dans cette dernière région (Loiret; Eure-et-Loir; Sarthe) où le gain des ouvriers nourris paraît le plus élevé, plus élevé même que dans la région du Nord qui vient ensuite. Voici d'ailleurs quelques chiffres estimatifs fournis par les enquêteurs sur la valeur des salaires agricoles :

Dans le département d'Eure-et-Loir, les salaires atteindraient les valeurs ci-après :

|                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| Berger . . . . .               | 1 000 francs par an et nourri. |
| Premier charretier . . . . .   | 1 000 —                        |
| Ouvrier à tout faire . . . . . | 500 à 700 —                    |

Ces valeurs auraient doublé, en moyenne, depuis trente ans.

Dans l'Oise, on signale que là où s'est conservée l'habitude de nourrir le personnel, c'est-à-dire dans la région ouest du département, les gages des charretiers et vachers nourris sont compris entre 550 et 700 francs par an; dans l'Est et le Sud-Est, où l'on ne nourrit plus, ils varient de 1 100 à 1 600 francs.

Dans la Seine-Inférieure, un enquêteur donne le chiffre de 500 francs comme gages annuels du charretier agricole nourri et 1 fr. 25 par jour en moyenne pour le manœuvre nourri.

Dans la Haute-Marne, on indique les salaires journaliers ci-après :

|                             | 1881 |        | 1913 |        |
|-----------------------------|------|--------|------|--------|
|                             | Été. | Hiver. | Été. | Hiver. |
| Journalier nourri . . . . . | 2    | 1,50   | 3    | 2      |
| — non nourri . . . . .      | 3,50 | 2,50   | 4    | 3      |

Dans le Doubs, un domestique de culture gagne de 400 à 450 francs par an. Dans l'Aveyron, le chiffre de 500 francs serait un minimum.

D'une manière générale, il y a accord pour constater une hausse importante des salaires agricoles depuis trente ans, le taux d'accroissement variant suivant les appréciations, suivant les régions ou suivant les catégories d'ouvriers, de 30 à 100 p. 100.

On paraît admettre également que la situation des ouvriers nourris est en général plus aisée que celle de leurs collègues non nourris, mais ce sont là

ces conclusions qui résultent d'appréciations principalement subjectives et qu'il est bien difficile de préciser par des données numériques.

Pour terminer, nous indiquons dans le tableau ci-dessous comment se répartissent, en moyenne, les divers éléments du revenu pour l'ensemble des ménages d'ouvriers agricoles de toutes régions classés d'après le nombre des membres. Le calcul ne s'applique qu'aux ménages d'ouvriers non nourris.

TABLEAU IX. — Ménages d'ouvriers agricoles non nourris.  
Répartition proportionnelle des éléments du revenu.

| NOMBRE DE MEMBRES<br>DANS<br>LE MÉNAGE | NOMBRE<br>DES<br>MÉNAGES<br>OBSERVÉS | PROPORTIONS POUR 100 FRANCS DE REVENU TOTAL |                        |                         |                    |          | Total |
|--|--------------------------------------|---|------------------------|-------------------------|--------------------|----------|-------|
|  |                                      | Gain<br>du<br>père.                         | Gain<br>de<br>la mère. | Gain<br>des<br>enfants. | Autres<br>revenus. | Secours. |       |
| 2 . . . . .                            | 44                                   | 74,6  | 15,3                   | 5,9                     | 3,4                | 0,8      | 100,0 |
| 3 . . . . .                            | 47                                   | 73,5  | 13,3                   | 9,4                     | 3,0                | 0,8      | 100,0 |
| 4 . . . . .                            | 57                                   | 58,6  | 14,2                   | 23,4                    | 4,5                | 2,3      | 100,0 |
| 5 . . . . .                            | 51                                   | 70,0  | 12,3                   | 16,6                    | 0,5                | 0,6      | 100,0 |
| 6 . . . . .                            | 52                                   | 74,6  | 9,9                    | 12,2                    | 2,1                | 4,2      | 100,0 |
| 7 . . . . .                            | 28                                   | 62,6  | 11,7                   | 22,4                    | 0,9                | 2,4      | 100,0 |
| 8 et plus . . . . .                    | 38                                   | 51,2  | 6,6                    | 38,4                    | 0,2                | 3,6      | 100,0 |
|  | 317                                  | 66,0  | 11,7                   | 19,0                    | 1,6                | 1,7      | 100,0 |

Ces proportions ne sont pas très différentes de celles qui ont été calculées pour les ménages d'ouvriers d'industrie; cependant la part contributive de la femme paraît ici un peu plus importante, tandis que celle du mari est plus faible. Les gains provenant du travail des enfants constituent dans l'ensemble 19 p. 100 du revenu total, même proportion que pour les ouvriers d'industrie. Même proportion également, 1,6 p. 100, pour les revenus autres que ceux du travail.

## DEUXIÈME PARTIE

### DÉPENSES

---

#### 1° Remarques préliminaires.

Dans la première partie de cette étude, après avoir expliqué le but et l'organisation de l'enquête, on a résumé les données qui avaient été fournies sur les revenus des ménages observés. On se propose maintenant d'examiner le mode d'emploi de ces revenus en faisant état des chiffres relatifs aux dépenses de diverses natures effectuées par les ménages.

Rappelons tout d'abord qu'il n'eût point été possible d'établir, pour chaque ménage, le budget annuel complet et détaillé de ses recettes et de ses dépenses; car il eût fallu disposer de livres de comptes régulièrement tenus à jour pendant au moins une année entière. Or, on sait, par expérience, que les ménages où une pareille comptabilité existe sont tout à fait exceptionnels. On a dû se borner à envisager certaines catégories particulières de dépenses, celles pour lesquelles, il était possible d'obtenir des données numériques, comportant une approximation suffisante, par un simple interrogatoire des intéressés, tout en ayant d'ailleurs la possibilité de contrôler sur certains points les déclarations. Il en est, parmi ces dépenses, dont le montant annuel peut être indiqué avec exactitude sans qu'il soit besoin pour cela d'un travail de recherches, ce sont les frais de loyer, les impôts, les assurances, les cotisations diverses versées à des syndicats, à des sociétés mutuelles ou pour la retraite. Les chiffres relatifs à ces quatre catégories particulières de dépenses ont été inscrits dans le cadre II du questionnaire de famille, destiné à recueillir les données sur les conditions de l'habitation.

Les dépenses de nourriture, qui tiennent une place capitale dans les budgets des familles modestes, subissent évidemment des fluctuations sensibles dans le cours de l'année; on peut cependant obtenir des indications utiles sur les sommes consacrées à l'alimentation en relevant les chiffres relatifs à une période de temps plus courte. A cet effet, on avait réservé sur le questionnaire de famille un cadre spécial dans lequel on demandait d'inscrire les quantités et les valeurs des diverses denrées consommées pendant une semaine.

Nous reproduisons ci-dessous le modèle de ce cadre :

V. Pour l'ensemble de la famille :

Alimentation, chauffage, éclairage, durant la semaine du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

| NATURE DES DENRÉES<br>ACHETÉES ET CONSOMMÉES<br>A LA MAISON OU EMPORTÉES<br>dans le cours<br>de la semaine considérée.<br>(Les désigner avec précision.) | QUANTITÉS | NATURE<br>DE<br>L'UNITÉ<br>DE<br>MESURE | PRIX<br>DE<br>L'UNITÉ | DÉPENSE TOTALE<br>EFFECTIVE<br>PAR DENRÉE | COMPOSITION<br>ORDINAIRE<br>DES REPAS |
|--|-----------|---|-----------------------|---|---------------------------------------|
|  |           |   |                       |   | Matin :                               |
|  |           |   |                       |   | Midi :                                |
|  |           |   |                       |   | Après-midi :                          |
|  |           |   |                       |   | Soir :                                |

| DENRÉES PRODUITES A LA MAISON<br>OU REÇUES EN NATURE<br>(JARDIN, POULAILLER, ETC.) |   |                          |   | NOMBRE   DÉPENSE                            |   |
|--|---|--------------------------|---|---|---|
|  |   |                          |   |   |   |
|  | Consommations<br>au dehors<br>durant<br>la semaine<br>(non comprises<br>ci-dessus). | Repas.....               | } | du chef de famille.....                     | — |
|  |   |                          |   | d'autres membres.....                       | — |
|  |   | Boissons<br>alcooliques. | } | Vin, bière, cidre, etc. } pendant le repas. | — |
|  |   |                          |   | Spiritueux. } hors du repas...              | — |

Aux dépenses d'alimentation, devaient être jointes les dépenses effectuées pendant la même semaine pour le chauffage et pour l'éclairage.

Dans la première partie du cadre, on demandait d'indiquer d'une manière très précise les denrées achetées, les quantités de ces denrées ayant été effectivement consommées pendant la semaine d'observation, ainsi que leurs prix. Le memorandum qui accompagnait les modèles d'imprimés contenait à ce sujet l'observation suivante : « En principe, on devrait peser les quantités en provision au début de la semaine, peser les quantités achetées dans le cours de la semaine et défalquer les quantités restant en provision à la fin de la semaine. Il suffira généralement de se rapprocher de ce procédé idéal en évaluant aussi exactement que possible les quantités effectivement consommées durant la semaine; on appliquera à ces quantités les prix payés. Ces prix pourront d'ailleurs être contrôlés auprès des détaillants. »

Dans la seconde partie du cadre, on demandait de noter les denrées consommées mais non achetées contre argent : produites par le jardin, ou reçues gratuitement. Enfin la troisième partie se rapportait aux repas pris au dehors et dont les éléments n'étaient pas déjà comptés. Une place spéciale était réservée aux boissons alcooliques prises au dehors; les boissons consommées dans le ménage figurant dans la première partie.

On remarquera que la colonne réservée à la désignation de la nature des denrées avait été laissée en blanc. En raison des différences de régime alimentaire suivant les régions et suivant les familles, il avait paru, en effet, préférable de laisser aux enquêteurs le soin d'inscrire eux-mêmes d'une manière précise la désignation des divers aliments consommés. Toutefois, ce mode de procéder présente quelques inconvénients qui ont apparus lors de l'examen des questionnaires fournis. On a constaté tout d'abord des omissions souvent importantes, certaines denrées étaient signalées comme faisant partie de la composition habituelle des repas mais ne figuraient en aucune façon dans la liste des consommations et des dépenses. Puis, sur beaucoup de questionnaires, des aliments importants pour lesquels il eût été utile d'avoir des chiffres à part étaient réunis à d'autres sous une rubrique unique, par exemple le sucre et le café sous la rubrique générale « Épicerie », les pommes de terre sous la rubrique « Légumes divers ».

D'une manière générale, l'établissement de ce cadre du questionnaire de famille paraît avoir donné lieu à d'assez grandes difficultés; beaucoup des formulaires transmis ne fournissent sur les dépenses d'alimentation aucun renseignement, ou bien des renseignements manifestement incomplets. En particulier, la partie du cadre relative aux denrées produites par le jardin ou reçues en nature n'a été que très rarement remplie d'une manière satisfaisante; on s'est contenté le plus souvent d'indiquer la nature de ces denrées sans en fournir les quantités et les valeurs.

Il a donc fallu procéder, pour l'étude des dépenses, à l'élimination d'un certain nombre de questionnaires. On a d'abord laissé de côté ceux pour lesquels les renseignements fournis quant aux denrées achetées et consommées étaient manifestement incomplets; par exemple, lorsque ces denrées ne correspondaient pas à celles qui figuraient dans la composition habituelle des repas. On a éliminé également les ménages pour lesquels les denrées produites à la maison ou reçues en nature paraissaient avoir une importance notable, mais on a fait état cependant des questionnaires relatifs à des ménages possédant un jardin de dimensions restreintes qui leur fournissait quelques légumes. Il faut remarquer d'ailleurs que l'enquête a porté, pour la majeure partie des ménages, sur une semaine d'hiver, c'est-à-dire dans une saison où l'apport fourni par ces légumes est relativement peu important; mais la dépense constatée pendant la semaine d'observation se trouve, de ce fait, un peu plus élevée que la dépense qui correspondrait à une semaine moyenne de l'année.

Au surplus, puisque l'on s'est borné dans cette enquête à noter les dépenses effectuées pendant une seule semaine, on ne saurait prétendre en tirer des conclusions précises quant à l'importance exacte des dépenses d'alimentation dans le budget annuel. Mais on peut, plus légitimement, rechercher,

par l'utilisation des chiffres recueillis, des données générales sur la manière dont varient les dépenses quand les conditions des ménages observés se modifient; quand, par exemple, le revenu ou le nombre des membres changent. Il n'y a plus alors à tenir compte de l'influence saisonnière puisque les dépenses constatées s'appliquent, pour tous les ménages, à une semaine de la même saison.

Il reste une objection sérieuse, c'est que l'enquête a pu saisir certains ménages pendant une période d'abondance passagère, d'autres au contraire pendant une période de privation momentanée, sans qu'il en résulte pour cela que les dépenses d'alimentation des premiers soient, en moyenne, supérieures à celles des seconds. Toutefois, lorsqu'on groupe ensemble tous les ménages de même revenu, ou bien tous les ménages de même grandeur, pour étudier ensuite les dépenses dans chaque groupe ainsi constitué, il s'établit une certaine compensation qui laisse en évidence l'influence du facteur commun à tous les ménages du groupe : nombre des membres, ou montant du revenu.

On peut admettre cette compensation parce que l'on sait déjà que si les consommations alimentaires varient d'une semaine à l'autre, les variations sont tout de même comprises entre certaines limites dont l'écart ne peut atteindre une valeur trop considérable. Il n'en serait point ainsi, par exemple, pour les dépenses de vêtements et pour d'autres dépenses comme les achats de mobilier, les dépenses de distractions, etc., dont il n'est vraiment possible d'apprécier l'importance qu'en compulsant des livres de comptes régulièrement tenus pendant au moins une année entière. C'est pourquoi l'on s'est borné, dans le relevé des dépenses hebdomadaires, à noter les chiffres relatifs à la nourriture en y ajoutant cependant les frais de chauffage et d'éclairage. Ces dernières dépenses se rapprochent par leurs caractères des dépenses de nourriture avec cette différence que l'influence saisonnière est, sur elles, beaucoup plus considérable.

Ces remarques préliminaires étant faites, nous résumerons maintenant les données principales qui ont été recueillies sur les dépenses appartenant aux catégories visées par le questionnaire, c'est-à-dire, ainsi que nous venons de l'expliquer :

1° Dépenses hebdomadaires pour la nourriture, pour le chauffage et pour l'éclairage.

2° Dépenses annuelles pour le loyer, pour les contributions, les assurances, les cotisations à des syndicats, à des sociétés mutuelles ou pour la retraite.

De même que dans l'étude des revenus, nous laisserons complètement de côté les ménages de cultivateurs propriétaires qui vivent en majeure partie de leurs récoltes.

## 2° Dépenses des ménages d'ouvriers.

*Dépenses suivant le montant du revenu annuel.* — Après avoir procédé, ainsi qu'il a été expliqué plus haut, à l'élimination des questionnaires dont les renseignements paraissaient insuffisants, on a retenu 1 101 formulaires se rapportant à des ménages ouvriers. Il ne s'agit ici que des ouvriers de l'industrie et du commerce, à l'exclusion de ceux qui sont occupés dans l'agriculture. Sur ces 1 101 ménages ouvriers, 693 vivaient dans des localités de moins de 10 000 habitants, les 408 autres dans des villes de 10 000 habitants et au-dessus. Rappelons que ces dernières villes sont en général de moyenne importance, l'enquête n'ayant atteint qu'un très petit nombre de familles appartenant à de grands centres urbains.

Dans le tableau X, page 32, les ménages ont été classés d'après le montant du revenu annuel et l'on a calculé, pour chacun des groupes ainsi constitués, les dépenses moyennes résultant des chiffres fournis. Les 3 premières colonnes du tableau font connaître en outre le nombre des ménages de chaque groupe, le nombre de personnes-unités par ménage et le revenu annuel moyen. Ainsi qu'on l'a expliqué dans la première partie, le nombre des personnes-unités a été déterminé en vue d'obtenir une expression de la grandeur des ménages qui tienne compte, non seulement du nombre des membres, mais aussi, dans une certaine mesure, du sexe et de l'âge de ces membres. Rappelons qu'on a compté pour une unité toute personne du sexe masculin âgée de plus de treize ans, pour 0,8 toute personne du sexe féminin âgée de plus de treize ans, et pour 0,5 tout enfant de moins de treize ans.

En vue de pouvoir suivre les variations, non seulement de la valeur absolue de chaque dépense, mais aussi de la valeur relative de cette dépense par rapport au revenu, on a dressé le tableau XI, page 33, dans lequel les valeurs annuelles moyennes des différentes dépenses ont été rapportées au revenu moyen de chaque groupe. En ce qui concerne la nourriture, on a pris comme chiffre de dépense annuelle, la dépense moyenne hebdomadaire multipliée par 52; pour le chauffage et l'éclairage, on a réduit d'un tiers le résultat de cette multiplication, afin de tenir compte de ce que l'observation a porté sur une semaine d'hiver. En raison de ces opérations un peu arbitraires, il convient, ainsi qu'il a d'ailleurs été expliqué plus haut, d'attacher moins d'importance aux valeurs absolues des proportions qu'au mouvement suivi par ces proportions lorsqu'on passe d'un groupe de ménages à un autre groupe. D'ailleurs, les chiffres indiqués pour le montant des ressources ne peuvent être acceptés eux-mêmes que sous réserves, ils sont probablement, d'une manière générale, inférieurs aux chiffres réels.

A mesure qu'on s'élève dans l'échelle des revenus, on constate que la

La dépense de *nourriture* augmente régulièrement en valeur absolue. De 15 à 20 francs seulement par semaine pour les ménages de moins de 1 500 francs de revenus, elle s'élève graduellement jusqu'à 40 francs environ pour les ménages de 3 à 4 000 francs de revenus, et près de 50 francs pour les ménages ayant un revenu annuel supérieur à 4 000 francs. Dans ces chiffres, sont comprises les dépenses pour les consommations faites en dehors du ménage : repas pris au restaurant, boissons fermentées, alcool.

TABLEAU X. — Ménages ouvriers classés d'après le montant du revenu annuel.  
Valeurs moyennes de certaines catégories de dépenses (en francs).

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(francs)               | NOMBRE DE |                                       | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE MOYENNE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(Semaine d'hiver.) |                 |                  | DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE |                     |                  |                               |
|--|-----------|---------------------------------------|---------------------------|--|-----------------|------------------|--------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|
|  | ménages   | personnes<br>unites<br>par<br>ménage. |                           | Nourri-<br>ture <sup>1</sup> .   | Chauf-<br>fage. | Éclair-<br>rage. | Loyer <sup>2</sup> .     | Contribu-<br>tions. | Assu-<br>rances. | Cotisa-<br>tions<br>diversés. |
| <i>1° Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |           |                                       |                           |  |                 |                  |                          |                     |                  |                               |
| 1 000 et au-dessous.                               | 50        | 3,0                                   | 855                       | 15,35  | 1,47            | 0,63             | 94                       | 4,98                | 3,10             | 5,63                          |
| 1 000 à 1 500 . . . .                              | 181       | 3,3                                   | 1 296                     | 20,96  | 2,06            | 0,82             | 124                      | 8,58                | 2,89             | 9,47                          |
| 1 500 à 2 000 . . . .                              | 162       | 3,5                                   | 1 719                     | 24,67  | 2,32            | 0,85             | 154                      | 13,04               | 5,21             | 17,88                         |
| 2 000 à 2 500 . . . .                              | 136       | 3,8                                   | 2 250                     | 29,11  | 2,57            | 0,86             | 172                      | 15,00               | 5,80             | 26,22                         |
| 2 500 à 3 000 . . . .                              | 84        | 3,7                                   | 2 774                     | 33,06  | 3,00            | 0,98             | 191                      | 16,50               | 6,40             | 26,50                         |
| 3 000 à 3 500 . . . .                              | 36        | 4,7                                   | 3 263                     | 40,27  | 2,69            | 1,16             | 185                      | 13,50               | 7,05             | 20,63                         |
| 3 500 à 4 000 . . . .                              | 24        | 4,6                                   | 3 720                     | 41,35  | 2,70            | 1,10             | 225                      | 18,92               | 4,75             | 32,26                         |
| Plus de 4 000 . . . .                              | 20        | 5,0                                   | 4 238                     | 51,18  | 2,80            | 1,40             | 258                      | 23,43               | 8,00             | 34,73                         |
| Ensemble . . . .                                   | 693       | 3,6                                   | 2 007                     | 27,07  | 2,35            | 0,89             | 156                      | 12,66               | 4,84             | 18,64                         |
| <i>2° Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |           |                                       |                           |  |                 |                  |                          |                     |                  |                               |
| 1 000 et au-dessous.                               | 47        | 3,2                                   | 880                       | 16,10  | 1,68            | 0,88             | 122                      | 6,78                | 3,86             | 15,75                         |
| 1 000 à 1 500 . . . .                              | 117       | 3,4                                   | 1 300                     | 21,79  | 2,06            | 0,77             | 145                      | 6,87                | 3,57             | 16,10                         |
| 1 500 à 2 000 . . . .                              | 121       | 3,4                                   | 1 752                     | 25,15  | 2,53            | 0,89             | 183                      | 11,86               | 5,83             | 21,55                         |
| 2 000 à 2 500 . . . .                              | 73        | 3,8                                   | 2 229                     | 29,75  | 2,70            | 0,99             | 196                      | 10,45               | 3,75             | 22,14                         |
| 2 500 à 3 000 . . . .                              | 34        | 4,3                                   | 2 774                     | 35,80  | 2,96            | 1,04             | 219                      | 13,70               | 7,09             | 24,25                         |
| 3 000 à 3 500 . . . .                              | 49        | 5,2                                   | 3 326                     | 41,17  | 2,88            | 1,13             | 219                      | 12,49               | 5,25             | 24,78                         |
| 3 500 à 4 000 . . . .                              | 12        | 4,5                                   | 3 741                     | 41,42  | 3,98            | 1,07             | 282                      | 23,90               | 19,30            | 38,50                         |
| Plus de 4 000 . . . .                              | 15        | 5,5                                   | 4 492                     | 44,56  | 3,30            | 1,27             | 233                      | 14,47               | 5,15             | 19,35                         |
| Ensemble . . . .                                   | 408       | 3,7                                   | 1 990                     | 27,44  | 2,48            | 0,92             | 481                      | 10,63               | 5,06             | 20,34                         |
| <i>3° Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |           |                                       |                           |  |                 |                  |                          |                     |                  |                               |
| 1 000 et au-dessous.                               | 67        | 3,1                                   | 854                       | 15,54  | 1,51            | 0,68             | 102                      | 5,35                | 3,27             | 7,44                          |
| 1 000 à 1 500 . . . .                              | 298       | 3,3                                   | 1 298                     | 21,26  | 2,06            | 0,80             | 132                      | 7,90                | 3,13             | 11,80                         |
| 1 500 à 2 000 . . . .                              | 283       | 3,4                                   | 1 750                     | 24,87  | 2,36            | 0,87             | 167                      | 12,58               | 5,46             | 19,45                         |
| 2 000 à 2 500 . . . .                              | 209       | 3,8                                   | 2 243                     | 29,34  | 2,62            | 0,91             | 182                      | 13,46               | 5,08             | 24,15                         |
| 2 500 à 3 000 . . . .                              | 118       | 3,9                                   | 2 774                     | 33,85  | 2,99            | 0,99             | 200                      | 15,62               | 6,60             | 24,93                         |
| 3 000 à 3 500 . . . .                              | 55        | 4,9                                   | 3 283                     | 40,57  | 2,75            | 1,15             | 198                      | 15,15               | 6,46             | 24,14                         |
| 3 500 à 4 000 . . . .                              | 26        | 4,6                                   | 3 727                     | 41,37  | 3,20            | 1,09             | 248                      | 20,45               | 9,18             | 34,10                         |
| Plus de 4 000 . . . .                              | 35        | 5,1                                   | 4 347                     | 48,33  | 3,01            | 1,34             | 246                      | 20,23               | 6,80             | 28,37                         |
| Ensemble . . . .                                   | 1 101     | 3,7                                   | 2 000                     | 27,21  | 2,40            | 0,90             | 466                      | 11,95               | 4,92             | 19,25                         |

1. Y compris les dépenses en dehors du ménage : repas au restaurant, boisson, alcool.
2. Loyer moyen payé par les ménages habitant en location. 115 ménages étaient propriétaires de leur maison d'habitation.

TABLEAU XI. — Ménages ouvriers classés d'après le montant du revenu annuel. — Importance relative de certaines catégories de dépenses par rapport au revenu<sup>1</sup> (proportions p. 100).

| CATÉGORIES DE REVENUS (francs)                  | NOURRI-<br>TURE | CHAUFFAGE | ÉCLAIRAGE | LOYER | CONTRIBU-<br>TIONS | ASSU-<br>RANCES | COTI-<br>SATIONS |
|---|-----------------|-----------|-----------|-------|--------------------|-----------------|------------------|
| <i>Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |                 |           |           |       |                    |                 |                  |
| 1 000 et au-dessous.                            | 94,5            | 6,0       | 2,5       | 41,1  | 0,6                | 0,4             | 0,7              |
| 1 000 à 1 500. . . . .                          | 84,1            | 5,5       | 2,2       | 9,6   | 0,7                | 0,2             | 0,7              |
| 1 500 à 2 000. . . . .                          | 73,3            | 4,6       | 1,7       | 8,8   | 0,7                | 0,3             | 1,0              |
| 2 000 à 2 500. . . . .                          | 66,8            | 3,9       | 1,3       | 7,3   | 0,6                | 0,3             | 1,2              |
| 2 500 à 3 000. . . . .                          | 61,9            | 3,7       | 1,2       | 6,9   | 0,6                | 0,2             | 1,0              |
| 3 000 à 3 500. . . . .                          | 64,2            | 2,9       | 1,2       | 5,7   | 0,5                | 0,2             | 0,7              |
| 3 500 à 4 000. . . . .                          | 57,8            | 2,5       | 1,0       | 6,1   | 0,5                | 0,1             | 0,9              |
| Plus de 4 000. . . . .                          | 62,8            | 2,3       | 1,1       | 6,1   | 0,6                | 0,2             | 0,8              |
| Ensemble. . . . .                               | 70,1            | 4,1       | 1,5       | 7,8   | 0,6                | 0,2             | 0,9              |
| <i>Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |                 |           |           |       |                    |                 |                  |
| 1 000 et au-dessous.                            | 95,1            | 6,6       | 3,4       | 13,8  | 0,8                | 0,4             | 1,8              |
| 1 000 à 1 500. . . . .                          | 87,1            | 5,5       | 2,2       | 11,2  | 0,5                | 0,3             | 1,2              |
| 1 500 à 2 000. . . . .                          | 74,7            | 5,0       | 1,7       | 10,5  | 0,7                | 0,3             | 1,2              |
| 2 000 à 2 500. . . . .                          | 68,5            | 4,2       | 1,5       | 8,8   | 0,5                | 0,2             | 1,0              |
| 2 500 à 3 000. . . . .                          | 67,1            | 3,7       | 1,3       | 7,9   | 0,5                | 0,3             | 0,8              |
| 3 000 à 3 500. . . . .                          | 64,5            | 3,0       | 1,3       | 6,6   | 0,4                | 0,2             | 0,7              |
| 3 500 à 4 000. . . . .                          | 57,6            | 3,7       | 1,0       | 7,5   | 0,6                | 0,5             | 1,0              |
| Plus de 4 000. . . . .                          | 51,6            | 2,5       | 1,0       | 5,2   | 0,3                | 0,1             | 0,4              |
| Ensemble. . . . .                               | 71,7            | 4,3       | 1,6       | 9,1   | 0,5                | 0,3             | 1,0              |
| <i>Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |                 |           |           |       |                    |                 |                  |
| 1 000 et au-dessous.                            | 94,6            | 6,0       | 2,7       | 11,9  | 0,6                | 0,4             | 0,9              |
| 1 000 à 1 500. . . . .                          | 85,1            | 5,5       | 2,2       | 10,2  | 0,6                | 0,2             | 0,9              |
| 1 500 à 2 000. . . . .                          | 73,9            | 4,7       | 1,7       | 9,5   | 0,7                | 0,3             | 1,1              |
| 2 000 à 2 500. . . . .                          | 67,8            | 4,1       | 1,4       | 8,1   | 0,6                | 0,2             | 1,1              |
| 2 500 à 3 000. . . . .                          | 63,4            | 3,7       | 1,3       | 7,2   | 0,6                | 0,2             | 0,9              |
| 3 000 à 3 500. . . . .                          | 64,3            | 2,9       | 1,2       | 5,9   | 0,5                | 0,2             | 0,6              |
| 3 500 à 4 000. . . . .                          | 57,7            | 3,0       | 1,0       | 6,7   | 0,6                | 0,2             | 0,9              |
| Plus de 4 000. . . . .                          | 57,8            | 2,4       | 1,1       | 5,7   | 0,5                | 0,2             | 0,7              |
| Ensemble. . . . .                               | 70,8            | 3,1       | 1,5       | 8,3   | 0,6                | 0,2             | 1,0              |

Si la valeur absolue de la dépense d'alimentation augmente quand le revenu s'accroît, elle augmente toutefois sensiblement moins que le revenu lui-même, de sorte que sa valeur relative par rapport au revenu décroît quand on passe des ménages les plus pauvres aux ménages mieux situés. On remarquera que d'après les chiffres du tableau XI, et malgré les réserves

1. Pour le calcul de ces proportions, on a admis que la dépense annuelle de nourriture était égale à la dépense hebdomadaire multipliée par 52, que la dépense annuelle de chauffage et d'éclairage était égale à la dépense moyenne hebdomadaire multipliée par les deux tiers seulement de ce chiffre, l'observation ayant eu lieu pendant une semaine d'hiver. Ces hypothèses conduisent sans doute à des dépenses annuelles supérieures à la réalité, ce qui expliquerait que dans les ménages à faibles revenus, le total des dépenses envisagées semble dépasser le montant du revenu moyen.

déjà faites à propos de la valeur intrinsèque de ces chiffres, les dépenses d'alimentation absorbent une partie considérable du revenu. Dans l'ensemble, la proportion serait d'environ 70 p. 100, mais dépasserait 80 p. 100 dans les ménages les plus pauvres pour descendre vers 50 à 60 p. 100 dans les ménages les mieux situés. Le mouvement de décroissance s'effectue à peu près régulièrement quand on passe d'un groupe de ménages à un autre groupe, de revenus plus élevés. Il semble cependant y avoir exception quand on passe du groupe de 2 500 à 3 000 francs au groupe 3 000 à 3 500, mais cela tient en partie à ce que la grandeur moyenne des ménages varie brusquement du premier de ces groupes à l'autre; on voit en effet, d'après le tableau X, que le nombre de personnes-unités par ménage passe de 3,9 à 4,9. Or, la grandeur du ménage exerce, comme nous le verrons plus loin, une influence importante sur la répartition des dépenses; en particulier, la part du revenu consacrée à la nourriture est en général d'autant plus forte que le nombre des membres est plus grand. On s'explique, de la même façon, pourquoi la proportion de la dépense d'alimentation ne diminue pas quand on passe du groupe de ménages ayant de 3 500 à 4 000 francs de revenus au groupe supérieur, car le nombre moyen de personnes-unités par ménage augmente en même temps d'une manière sensible.

La valeur absolue de la dépense de *chauffage* croît en même temps que le revenu mais elle ne fait guère que doubler en moyenne, quand on passe des ménages les plus pauvres aux ménages les plus aisés, de sorte que sa valeur relative par rapport au revenu paraît décroître dans des proportions assez sensibles. Il en est de même de la dépense d'*éclairage* qui, en gros, représente à peu près le tiers de la dépense de chauffage. Il faut observer d'ailleurs que pour un même groupe de revenus, les dépenses de chauffage et d'éclairage semblent plus variables d'un ménage à l'autre que les dépenses de nourriture; en particulier, lorsque certains membres de la famille exercent un métier à domicile, ces dépenses deviennent relativement plus importantes. Les dépenses de chauffage dépendent aussi, pour une plus grande part, de la nature du climat. Ajoutons que pour calculer les moyennes données dans le tableau précédent, nous n'avons pas tenu compte d'un certain nombre de ménages qui recevaient gratuitement leur combustible et parmi lesquels se trouvent surtout des ménages d'ouvriers mineurs.

De même, pour calculer la valeur moyenne de la dépense de *loyer*, nous avons laissé de côté les familles habitant dans des maisons qui leur appartenaient en propre. 115 ménages ouvriers, parmi les 1 101 qui ont été retenus, soit plus du dixième, étaient dans ce cas. Pour les autres, la valeur moyenne du loyer annuel est de 166 francs seulement, représentant environ 8 p. 100 de la valeur totale du revenu.

La valeur absolue du loyer croît en général avec le montant du revenu

disponible : d'une centaine de francs environ pour les ménages les moins bien situés, elle s'élève jusque vers 250 francs pour les ménages les mieux situés. Par contre, sa valeur relative par rapport au revenu suit un mouvement inverse et descend en même temps de 10 à 6 p. 100 environ. Il paraît, en outre, exister une certaine relation entre la dépense de nourriture et la dépense de loyer : c'est ainsi qu'en passant des revenus de 2 500 à 3 000 francs aux revenus de 3 000 à 3 500, on constate, en même temps qu'un relèvement de la proportion de la dépense de nourriture, une diminution accentuée de la proportion de la dépense de loyer, après quoi la première proportion baissant brusquement, la seconde se relève aussi, brusquement.

Le montant moyen des *contributions* est, pour l'ensemble des ménages observés, de 12 francs environ par an, représentant un peu plus de 1/2 p. 100 du revenu. Cette proportion ne varie pas beaucoup d'un groupe de ménages à l'autre. Par rapport au chiffre du loyer, le montant des impôts ne représente guère que 5 p. 100 dans les ménages à faibles revenus, mais près de 10 p. 100 dans les ménages jouissant des revenus les plus élevés. Un certain nombre de familles sont d'ailleurs exonérées d'impôt, soit en raison de la faible valeur de leur loyer, soit au titre de familles nombreuses. Par contre, le chiffre des contributions atteint une valeur sensiblement plus élevée que la moyenne lorsque la femme exerce un petit commerce (épicerie, débit de boissons, etc.) parce que la patente vient alors s'ajouter aux autres impôts habituels.

Les *cotisations diverses* versées à des syndicats, à des sociétés mutuelles ou pour la retraite, ne représentent annuellement qu'une vingtaine de francs en moyenne par ménage, soit 1 p. 100 du revenu. En général, les dépenses de cette nature sont plus fortes dans les ménages à revenus élevés que dans les autres, mais elles ne paraissent pas cependant suivre un mouvement régulier. Il faut observer d'ailleurs que parmi les ménages signalés comme ne payant aucune cotisation, il y en a un certain nombre dont les versements pour la retraite, par exemple, sont effectués directement par le patron et pris à sa charge. D'autre part, il existe également des institutions patronales qui assurent la gratuité des soins médicaux et des médicaments, aux ouvriers et à tous les membres de leurs familles.

Les dépenses d'*assurances* ne représentent, en moyenne, que 0,2 p. 100 du revenu. De même que les impôts, elles peuvent s'élever notablement au-dessus de la moyenne dans les ménages qui exercent accessoirement un petit commerce.

Les résultats que nous venons d'indiquer s'appliquent à l'ensemble des ménages ouvriers habitant soit dans les villes, soit dans les petites localités. D'après les chiffres inscrits dans les tableaux X et XI, on peut faire la même analyse en envisageant successivement les ménages qui appartiennent à ces

deux grands groupes. Les conclusions générales, quant au mouvement des différentes catégories de dépenses soit en valeur absolue, soit en valeur relative par rapport au revenu, peuvent s'appliquer aux ménages de l'un et de l'autre groupe.

En valeur absolue, et également en valeur relative, les dépenses de nourriture et de loyer sont plus élevées dans les ménages urbains que dans les autres, mais c'est pour le loyer que la différence est la plus sensible. Pour l'ensemble des ménages urbains sans distinction de revenus, la valeur annuelle moyenne du loyer s'élève à 181 francs (9,1 p. 100 du revenu moyen) au lieu de 156 francs seulement (7,8 p. 100 du revenu) pour l'ensemble des ménages ruraux. En ce qui concerne les dépenses de nourriture, les différences sont moins importantes et paraissent s'atténuer lorsqu'on passe des ménages les moins bien situés aux ménages les mieux situés. D'après les chiffres du tableau XI, la fraction du revenu absorbée par les dépenses d'alimentation serait plus élevée dans les villes pour les ménages de moins de 3 000 francs de revenus; elle serait à peu près la même que dans les localités rurales pour tous les ménages jouissant d'un revenu supérieur à ce chiffre. Mais il convient aussi d'observer que pour les groupes de ménages dont les ressources annuelles dépassent 3 000 francs, le revenu moyen des ménages des villes est un peu plus élevé que celui des autres ménages.

Quant aux autres dépenses envisagées, elles ne diffèrent pas sensiblement d'un groupe à l'autre. Les dépenses de chauffage et d'éclairage semblent un peu plus élevées en moyenne dans les villes tandis que le montant des impôts payés est au contraire légèrement plus faible en raison des exonérations plus fréquentes.

*Dépenses suivant le nombre des membres du ménage.* — En vue de mettre en évidence l'influence de la grandeur des ménages sur les variations des dépenses considérées, on a dressé les tableaux XII et XIII ci-après de la même façon que les tableaux X et XI précédents, avec cette différence que les ménages ont été classés d'après le nombre des membres au lieu d'être classés d'après le montant du revenu annuel.

On observe tout d'abord que le revenu annuel moyen augmente en général avec le nombre des membres du ménage, corrélation déjà signalée dans l'étude des revenus. En même temps, la valeur absolue de la dépense de *nourriture* s'accroît, mais dans des proportions beaucoup plus fortes que le revenu lui-même, de sorte que la proportion de la dépense de nourriture par rapport au revenu s'élève sensiblement et passe de 60 p. 100 pour les ménages de 2 et 3 personnes à près de 80 p. 100 pour les ménages de 6 personnes ou plus.

Comme le revenu moyen augmente avec le nombre des membres du ménage et que cette augmentation, tend, d'après ce que nous avons vu dans le paragraphe précédent, à faire baisser la valeur relative de la dépense d'ali-

TABLEAU XII. — Ménages ouvriers classés d'après le nombre des membres.

Valeurs moyennes de certaines catégories de dépenses (en francs) <sup>1</sup>.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE           | NOMBRE DE |  | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE MOYENNE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(semaine d'hiver.) |                 |                 | DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE |                     |                  |                               |
|--|-----------|--|---------------------------|--|-----------------|-----------------|--------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | Nourri-<br>ture.   | Chauf-<br>fage. | Éclai-<br>rage. | Loyer.                   | Contri-<br>butions. | Assu-<br>rances. | Coti-<br>sations<br>diverses. |
| <i>1° Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |           |  |                           |  |                 |                 |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .  | 59        | 1,8                                    | 1 642                     | 48,92  | 1,67            | 0,73            | 449                      | 11,68               | 6,45             | 22,68                         |
| 3 . . . . .  | 134       | 2,4                                    | 1 913                     | 22,74  | 2,41            | 0,85            | 155                      | 17,17               | 5,31             | 14,53                         |
| 4 . . . . .  | 141       | 3,0                                    | 1 962                     | 23,03  | 2,23            | 0,86            | 158                      | 14,80               | 4,52             | 15,66                         |
| 5 . . . . .  | 124       | 3,7                                    | 2 057                     | 28,42  | 2,41            | 0,91            | 157                      | 11,58               | 4,54             | 20,47                         |
| 6 . . . . .  | 88        | 4,3                                    | 2 068                     | 30,70  | 2,49            | 0,93            | 164                      | 11,85               | 3,99             | 23,70                         |
| 7 . . . . .  | 63        | 4,8                                    | 1 955                     | 32,53  | 2,72            | 0,98            | 150                      | 8,28                | 3,50             | 15,41                         |
| 8 . . . . .  | 36        | 5,4                                    | 2 145                     | 31,33  | 2,15            | 0,94            | 144                      | 7,96                | 2,59             | 23,15                         |
| 9 et plus. . . . .                                 | 48        | 6,6                                    | 2 572                     | 40,59  | 2,58            | 0,97            | 168                      | 8,70                | 8,70             | 21,78                         |
| Ensemble. . . . .                                  | 693       | 3,6                                    | 2 007                     | 27,07  | 2,35            | 0,89            | 156                      | 12,66               | 4,84             | 18,64                         |
| <i>2° Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |           |  |                           |  |                 |                 |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .  | 29        | 1,8                                    | 1 705                     | 20,30  | 2,39            | 0,80            | 161                      | 13,84               | 6,14             | 17,84                         |
| 3 . . . . .  | 66        | 2,4                                    | 1 860                     | 22,47  | 2,26            | 0,88            | 189                      | 13,97               | 6,21             | 24,75                         |
| 4 . . . . .  | 85        | 3,0                                    | 1 944                     | 25,11  | 2,21            | 0,81            | 181                      | 11,03               | 4,45             | 18,13                         |
| 5 . . . . .  | 84        | 3,8                                    | 1 948                     | 27,27  | 2,40            | 0,91            | 180                      | 11,42               | 5,55             | 23,20                         |
| 6 . . . . .  | 63        | 4,3                                    | 1 839                     | 28,90  | 2,53            | 0,92            | 176                      | 8,05                | 5,34             | 19,22                         |
| 7 . . . . .  | 41        | 4,9                                    | 2 155                     | 31,72  | 2,92            | 0,95            | 172                      | 9,79                | 3,21             | 16,09                         |
| 8 . . . . .  | 21        | 5,9                                    | 2 376                     | 37,28  | 2,79            | 1,18            | 193                      | 4,51                | 2,97             | 15,21                         |
| 9 et plus. . . . .                                 | 19        | 6,9                                    | 2 737                     | 41,87  | 3,35            | 1,28            | 216                      | 3,90                | 4,99             | 25,00                         |
| Ensemble. . . . .                                  | 408       | 3,7                                    | 4 990                     | 27,44  | 2,48            | 0,92            | 181                      | 10,63               | 5,06             | 20,34                         |
| <i>3° Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |           |  |                           |  |                 |                 |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .  | 88        | 1,8                                    | 1 663                     | 19,37  | 1,91            | 0,75            | 153                      | 12,29               | 6,35             | 21,42                         |
| 3 . . . . .  | 200       | 2,4                                    | 1 895                     | 22,55  | 2,36            | 0,86            | 167                      | 16,79               | 5,60             | 17,78                         |
| 4 . . . . .  | 226       | 3,0                                    | 1 956                     | 23,81  | 2,22            | 0,84            | 167                      | 13,48               | 4,50             | 16,55                         |
| 5 . . . . .  | 208       | 3,7                                    | 2 013                     | 27,95  | 2,40            | 0,91            | 167                      | 11,52               | 4,93             | 21,55                         |
| 6 . . . . .  | 131       | 4,3                                    | 1 973                     | 29,95  | 2,51            | 0,92            | 170                      | 10,35               | 4,53             | 21,85                         |
| 7 . . . . .  | 104       | 4,9                                    | 2 034                     | 32,21  | 2,80            | 0,97            | 159                      | 8,82                | 3,40             | 15,70                         |
| 8 . . . . .  | 57        | 5,6                                    | 2 304                     | 33,52  | 2,37            | 1,02            | 163                      | 6,86                | 2,71             | 20,17                         |
| 9 et plus. . . . .                                 | 67        | 6,7                                    | 2 619                     | 40,95  | 2,77            | 1,06            | 183                      | 6,04                | 7,49             | 22,77                         |
| Ensemble. . . . .                                  | 1 101     | 3,7                                    | 2 000                     | 27,21  | 2,40            | 0,90            | 166                      | 11,95               | 4,92             | 19,25                         |

mentation, il en résulte que l'influence de la grandeur du ménage seule sur l'importance de cette valeur relative est encore plus sensible que ne le laissent voir les proportions calculées dans le tableau XIII. Lorsqu'on examine, dans chaque tranche de revenus, le mouvement de la dépense de nourriture quand le nombre des membres du ménage s'accroît, on observe que la part du

1. Voir les notes du tableau X, p. 32.

TABLEAU XIII. — Ménages ouvriers classés d'après le nombre des membres. — Importance relative de certaines catégories de dépenses par rapport au revenu<sup>1</sup> (proportions p. 100).

| NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE              | NOURRI-TURE | CHAUFFAGE | ÉCLAIRAGE | LOYER | CONTRIBU-TIONS | ASSU-RANCES | COTI-SATIONS |
|---|-------------|-----------|-----------|-------|----------------|-------------|--------------|
| <i>Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |             |           |           |       |                |             |              |
| 2 . . . . .                                     | 59,9        | 3,5       | 1,5       | 9,1   | 0,7            | 0,4         | 1,4          |
| 3 . . . . .                                     | 61,8        | 4,3       | 1,5       | 8,1   | 0,9            | 0,3         | 0,8          |
| 4 . . . . .                                     | 61,1        | 3,9       | 1,5       | 8,1   | 0,8            | 0,2         | 0,8          |
| 5 . . . . .                                     | 71,8        | 4,1       | 1,5       | 7,6   | 0,6            | 0,2         | 1,0          |
| 6 . . . . .                                     | 77,2        | 4,1       | 1,5       | 7,9   | 0,6            | 0,2         | 1,1          |
| 7 . . . . .                                     | 86,5        | 4,9       | 1,7       | 7,6   | 0,4            | 0,2         | 0,8          |
| 8 . . . . .                                     | 76,0        | 3,5       | 1,5       | 6,7   | 0,4            | 0,1         | 1,1          |
| 9 et plus . . . . .                             | 82,1        | 3,5       | 1,3       | 6,5   | 0,3            | 0,3         | 0,8          |
| Ensemble . . . . .                              | 70,1        | 4,1       | 1,5       | 7,8   | 0,6            | 0,2         | 0,9          |
| <i>Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |             |           |           |       |                |             |              |
| 2 . . . . .                                     | 61,9        | 4,9       | 1,6       | 9,4   | 0,8            | 0,4         | 1,0          |
| 3 . . . . .                                     | 62,8        | 4,2       | 1,6       | 10,2  | 0,9            | 0,3         | 1,3          |
| 4 . . . . .                                     | 66,3        | 3,9       | 1,5       | 9,3   | 0,6            | 0,2         | 0,9          |
| 5 . . . . .                                     | 72,8        | 4,3       | 1,6       | 9,2   | 0,6            | 0,3         | 1,2          |
| 6 . . . . .                                     | 81,7        | 4,7       | 1,7       | 9,6   | 0,4            | 0,3         | 1,0          |
| 7 . . . . .                                     | 76,5        | 4,7       | 1,5       | 8,0   | 0,5            | 0,2         | 0,7          |
| 8 . . . . .                                     | 75,3        | 3,7       | 1,6       | 7,5   | 0,2            | 0,1         | 0,6          |
| 9 et plus . . . . .                             | 79,5        | 4,1       | 1,6       | 7,9   | 0,1            | 0,2         | 0,9          |
| Ensemble . . . . .                              | 71,7        | 4,3       | 1,6       | 9,1   | 0,5            | 0,3         | 1,0          |
| <i>Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |             |           |           |       |                |             |              |
| 2 . . . . .                                     | 60,6        | 4,0       | 1,5       | 9,2   | 0,7            | 0,4         | 1,3          |
| 3 . . . . .                                     | 62,1        | 4,3       | 1,5       | 8,8   | 0,9            | 0,3         | 0,9          |
| 4 . . . . .                                     | 63,0        | 3,9       | 1,5       | 8,5   | 0,7            | 0,2         | 0,8          |
| 5 . . . . .                                     | 72,2        | 4,1       | 1,5       | 8,3   | 0,6            | 0,2         | 1,1          |
| 6 . . . . .                                     | 78,9        | 4,5       | 1,6       | 8,6   | 0,5            | 0,2         | 1,1          |
| 7 . . . . .                                     | 82,3        | 4,8       | 1,7       | 7,8   | 0,4            | 0,2         | 0,8          |
| 8 . . . . .                                     | 75,7        | 3,5       | 1,5       | 7,1   | 0,3            | 0,1         | 0,9          |
| 9 et plus . . . . .                             | 81,3        | 3,7       | 1,4       | 7,0   | 0,2            | 0,3         | 0,9          |
| Ensemble . . . . .                              | 70,8        | 4,1       | 1,5       | 8,3   | 0,6            | 0,2         | 1,0          |

revenu consacrée à l'alimentation, toujours plus élevée dans les ménages les moins bien situés que dans les autres, croît aussi plus rapidement avec le nombre des membres, dans ces ménages, à faibles revenus que dans les ménages plus aisés. En résumé, on aperçoit nettement l'influence des deux facteurs agissant en sens opposés : Quand le revenu reste fixe et que le nombre des membres croît, la part du revenu absorbée par l'alimentation augmente; quand la grandeur du ménage reste invariable et que son revenu croît, la part absorbée par l'alimentation diminue.

1. Voir les notes du tableau XI, p. 33.

La valeur absolue du loyer varie peu avec la grandeur des ménages et comme le revenu moyen augmente, il en résulte que la valeur relative du loyer par rapport au revenu diminue quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux : de 9 p. 100 pour les ménages de 2 personnes, la proportion s'abaisse à 7 p. 100 pour les ménages de 8 personnes et plus. Ici, comme pour la nourriture, on retrouve l'influence combinée de la grandeur de la famille et du montant du revenu. Si l'on examine, dans chaque tranche de revenus, le mouvement de la dépense de loyer lorsque varie la grandeur de la famille, on observe que dans les ménages les moins bien situés, la part du revenu absorbée par le loyer s'accroît un peu avec le nombre des membres du ménage, ou bien reste à peu près stationnaire; ce n'est que lorsque le montant des ressources dépasse déjà un certain chiffre que l'on peut constater une baisse dans la valeur relative du loyer quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux.

Les dépenses de *chauffage* et les dépenses d'*éclairage* augmentent en valeur absolue en même temps que la grandeur des ménages; cette augmentation est à peu près du même ordre que l'augmentation du revenu moyen, de sorte que les valeurs relatives de ces dépenses par rapport au revenu sont à peu près les mêmes dans tous les groupes de ménages.

Le montant des *impôts* décroît en valeur absolue, et à plus forte raison en valeur relative, quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux. Les autres dépenses enregistrées, en particulier les cotisations mutualistes ou syndicales, ou pour la retraite, paraissent sans relation avec la grandeur des ménages.

Quant à la distinction entre les ménages des villes et les ménages des petites localités, elle fait surtout apparaître, comme précédemment, l'importance plus grande du loyer dans les villes. La part du revenu consacrée aux dépenses d'alimentation est à peu près du même ordre; les légères différences accusées par les chiffres du tableau XIII proviennent surtout des différences qui existent dans les revenus.

Les constatations qui viennent d'être signalées dans ce paragraphe et aussi dans le paragraphe précédent, n'expriment d'ailleurs que des tendances générales. D'autres influences, notamment celles des habitudes locales, de la nature de la profession, etc., peuvent agir sur le mode de répartition des dépenses familiales, mais le montant du revenu disponible et la grandeur de la famille paraissent bien constituer les deux facteurs prépondérants.

*Dépenses de nourriture. Répartition entre les principaux aliments. Part de l'alcool dans le budget familial.* — Nous venons de voir que dans le budget des familles ouvrières observées, les dépenses de nourriture tiennent une place considérable. Nous examinerons maintenant comment se répartissent

ces dépenses entre les principaux aliments consommés. Ainsi qu'on l'a déjà signalé dans les remarques préliminaires, un certain nombre de ces aliments n'ont pas toujours été indiqués à part. Pour cette raison, nous n'envisagerons ici que les denrées suivantes : Pain, Viande et Charcuterie, Lait, Boisson, Alcool; les dépenses relatives à toutes les autres denrées étant réunies ensemble.

TABLEAU XIV. — Ménages ouvriers classés d'après le montant du revenu annuel.

## Dépenses d'alimentation.

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(francs).           | NOMBRE DE |  | DÉPENSE<br>HEBDOMA-<br>DAIRE<br>MOYENNE<br>D'ALIMEN-<br>TATION<br>PAR<br>PERSONNE-<br>UNITÉ<br><br>fr. c. | PROPORTIONS p. 100<br>DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES<br>PAR RAPPORT A LA DÉPENSE TOTALE D'ALIMENTATION |                                   |       |                        |                       |  |
|---|-----------|--|---|---|-----------------------------------|-------|------------------------|-----------------------|--|
|   | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |   | Pain.   | Viande<br>et<br>charcu-<br>terie. | Lait. | Boisson <sup>1</sup> . | Alcool <sup>1</sup> . | Autres<br>dépenses<br>d'alimen-<br>tation. |
|   |           |  |   |   |                                   |       |                        |                       |  |
| <i>Localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |           |  |   |   |                                   |       |                        |                       |  |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 50        | 3,0                                    | 5,07  | 31,1  | 18,1                              | 3,6   | 10,4                   | 2,2                   | 34,6                                       |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                         | 181       | 3,3                                    | 6,36  | 27,8  | 18,9                              | 4,2   | 11,7                   | 2,2                   | 35,2                                       |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                         | 162       | 3,5                                    | 7,14  | 24,0  | 20,8                              | 4,8   | 10,8                   | 2,2                   | 37,4                                       |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                         | 136       | 3,8                                    | 7,60  | 22,2  | 22,3                              | 5,5   | 12,6                   | 2,8                   | 34,6                                       |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                         | 84        | 3,7                                    | 8,97  | 20,6  | 22,2                              | 5,5   | 12,7                   | 2,1                   | 36,9                                       |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                         | 36        | 4,7                                    | 8,50  | 20,5  | 21,6                              | 4,6   | 13,5                   | 1,8                   | 38,0                                       |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                         | 24        | 4,6                                    | 8,98  | 19,8  | 24,6                              | 5,6   | 14,5                   | 3,0                   | 32,5                                       |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 20        | 5,9                                    | 10,31   | 17,7  | 27,3                              | 5,2   | 13,6                   | 2,5                   | 33,7                                       |
| Ensemble . . . . .                              | 693       | 3,6                                    | 7,45  | 23,4  | 21,4                              | 5,0   | 12,2                   | 2,3                   | 35,7                                       |
| <i>Villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |           |  |   |   |                                   |       |                        |                       |  |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 17        | 3,2                                    | 5,05  | 33,6  | 19,4                              | 4,1   | 12,9                   | 4,7                   | 28,3                                       |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                         | 117       | 3,4                                    | 6,37  | 29,0  | 20,2                              | 4,7   | 11,3                   | 1,6                   | 33,2                                       |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                         | 121       | 3,4                                    | 7,44  | 22,8  | 21,6                              | 4,9   | 14,7                   | 1,8                   | 34,2                                       |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                         | 73        | 3,8                                    | 7,82  | 24,3  | 22,0                              | 4,3   | 11,9                   | 1,1                   | 36,4                                       |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                         | 34        | 4,3                                    | 8,38  | 22,3  | 22,2                              | 4,1   | 10,6                   | 1,5                   | 39,3                                       |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                         | 19        | 5,2                                    | 7,96  | 21,2  | 24,4                              | 4,5   | 12,8                   | 1,5                   | 35,6                                       |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                         | 12        | 4,5                                    | 9,26  | 22,0  | 21,3                              | 5,3   | 11,2                   | 1,5                   | 38,7                                       |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 15        | 5,3                                    | 8,35  | 18,7  | 26,1                              | 3,9   | 12,9                   | 0,8                   | 37,6                                       |
| Ensemble . . . . .                              | 408       | 3,7                                    | 7,43  | 24,3  | 21,9                              | 4,6   | 12,7                   | 1,5                   | 35,0                                       |
| <i>Ensemble des ménages ouvriers.</i>           |           |  |   |   |                                   |       |                        |                       |  |
| 1 000 et au-dessous . . . . .                   | 67        | 3,1                                    | 5,06  | 31,8  | 18,5                              | 3,8   | 10,9                   | 2,1                   | 32,9                                       |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                         | 298       | 3,3                                    | 6,37  | 28,3  | 19,4                              | 4,4   | 11,5                   | 2,0                   | 34,4                                       |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                         | 283       | 3,4                                    | 7,27  | 23,5  | 21,1                              | 4,9   | 12,5                   | 2,0                   | 36,0                                       |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                         | 209       | 3,8                                    | 7,68  | 22,9  | 22,2                              | 5,1   | 12,8                   | 2,2                   | 34,8                                       |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                         | 118       | 3,9                                    | 8,78  | 21,1  | 22,2                              | 5,1   | 12,0                   | 1,9                   | 37,7                                       |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                         | 55        | 4,9                                    | 8,31  | 20,8  | 22,6                              | 4,5   | 13,3                   | 1,7                   | 37,1                                       |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                         | 36        | 4,6                                    | 9,07  | 20,7  | 23,6                              | 5,5   | 13,5                   | 2,5                   | 34,2                                       |
| Plus de 4 000 . . . . .                         | 35        | 5,1                                    | 9,45  | 18,1  | 26,8                              | 4,7   | 13,3                   | 1,8                   | 35,3                                       |
| Ensemble . . . . .                              | 1 401     | 3,7                                    | 7,44  | 23,8  | 21,6                              | 4,8   | 12,4                   | 2,0                   | 35,4                                       |

1. Y compris la consommation en dehors du ménage.

Dans le tableau XIV, page 40, les ménages ont été classés d'après le montant du revenu annuel et l'on a calculé, pour chaque groupe, la valeur absolue de la dépense moyenne d'alimentation par personne-unité ainsi que les proportions des dépenses relatives à chacune des denrées principales énumérées ci-dessus, par rapport à la dépense totale.

On remarque tout d'abord que la dépense moyenne par personne-unité augmente avec le montant du revenu; elle n'est que de 5 à 6 francs par semaine pour les ménages ayant moins de 1 500 francs de revenus annuels, elle s'élève à plus de 9 francs lorsque le montant de ces revenus atteint 3 500 francs. Cette simple constatation, indépendante des quantités et de la valeur nutritive des divers aliments consommés, conduit déjà à présumer que les ménages les moins bien situés se nourrissent en général d'une manière insuffisante; nous savons d'autre part qu'il ne peuvent augmenter leur dépense d'alimentation puisque celle-ci absorbe déjà presque entièrement leurs ressources. Les enquêteurs signalent d'ailleurs sur les questionnaires la situation misérable d'un certain nombre de ces familles; ici on observe que « les enfants sont chétifs par suite d'une nourriture insuffisante »; là qu'« il est évidemment impossible au chef de famille de pourvoir avec son maigre salaire à la nourriture des siens ». Sans aucun doute, la charité privée intervient alors dans une large mesure; on s'explique par là que la seule dépense de nourriture semble, dans quelques-uns des ménages les plus pauvres, dépasser même le montant du revenu.

C'est le *pain* qui occupe la place prépondérante dans les dépenses alimentaires des familles ouvrières; il absorbe à lui seul près du quart de ces dépenses (23,8 p. 100) pour l'ensemble des ménages sans distinction de revenus. Mais cette proportion varie considérablement avec le degré d'aisance des ménages; elle est de 31,8 p. 100 lorsque le revenu annuel est inférieur à 1 000 francs, de 28,3 p. 100 lorsqu'il est compris entre 1 000 et 1 500 francs, puis descend graduellement jusqu'à 20 p. 100 lorsque le revenu annuel dépasse 3 000 francs. Ainsi, plus le ménage est pauvre, plus le pain tient une place importante dans ses dépenses de nourriture.

La *viande*, y compris la charcuterie, absorbe plus du cinquième des dépenses totales d'alimentation, 21,6 p. 100 en moyenne pour l'ensemble des ménages observés. Cette proportion varie aussi notablement avec le degré d'aisance de la famille, mais ses variations sont de sens opposé à celui que nous venons de constater pour le pain. La proportion de la dépense de viande augmente avec le montant du revenu disponible : de 18,5 p. 100 quand ce revenu ne dépasse pas 1 000 francs, elle s'élève jusqu'à 23,6 p. 100 quand le revenu est compris entre 3 500 et 4 000 francs, et 26,8 p. 100 quand il dépasse 4 000 francs. L'augmentation de l'importance de la viande avec le montant du revenu est cependant moins sensible que la diminution de l'importance du pain.

La dépense de *lait* représente une fraction de la dépense totale beaucoup plus faible que les deux précédentes, la proportion est d'environ 5 p. 100 dans l'ensemble et ne varie guère avec le montant du revenu; la consommation de cette denrée semble dépendre surtout du nombre des jeunes enfants existant dans le ménage.

La *boisson*, consommée tant au dehors que dans le ménage, alcool non compris, absorbe plus du dixième des dépenses de nourriture : 12,4 p. 100 pour l'ensemble des familles observées. Dans ce chiffre, les dépenses faites au dehors n'interviennent que pour un neuvième environ du total, mais il est permis d'admettre, d'après les déclarations mêmes des enquêteurs, que celles-ci ont été en partie dissimulées par les intéressés.

La part de la boisson dans les dépenses de nourriture paraît augmenter un peu avec le revenu. Elle dépend beaucoup de la nature du liquide consommé; les ménages qui boivent du cidre ou de la bière dépensent relativement moins que les ménages qui boivent du vin.

La part de l'*alcool* dans les dépenses de nourriture ne serait, d'après les chiffres fournis, que de 2 p. 100 en moyenne pour l'ensemble des ménages, dont près des trois quarts correspondant à la consommation faite à l'extérieur et l'autre quart à la consommation dans le ménage. Là encore, les chiffres fournis sont certainement en dessous de la réalité; on trouve fréquemment, sur les questionnaires, des notes où les enquêteurs déclarent soit qu'il leur est impossible de donner des chiffres exacts sur la consommation de l'alcool, soit que les chiffres fournis doivent être considérés comme des minimums.

Au reste, sur les 4 101 ménages ouvriers qui ont été retenus pour la présente étude, 390 seulement, soit environ un tiers, ont déclaré consommer des spiritueux et ont donné les chiffres de la dépense correspondante. Si l'on ne faisait état que de ces 390 ménages, la dépense moyenne d'alcool serait de 1 fr. 50 par semaine et par ménage, ce qui représenterait 4 p. 100 environ du revenu.

Parmi ces 390 ménages, nous en avons relevé 38 dans les budgets desquels la dépense d'alcool dépasse le dixième de la dépense totale de nourriture, dont 20 pour lesquels la proportion dépasse 15 p. 100 et 5 pour lesquels elle dépasse 20 p. 100. Pour l'ensemble de ces 38 ménages, la dépense moyenne d'alcool s'élève à 5 francs par semaine; comme leur revenu annuel moyen est de 2 300 francs, on voit que la consommation de l'alcool absorbe plus du dixième du revenu.

D'ailleurs, si les enquêteurs ne peuvent pas toujours donner des chiffres précis sur la consommation des spiritueux dans les familles observées, la plupart signalent les progrès inquiétants de l'alcoolisme dans leurs régions. Indépendamment des consommations au cabaret, beaucoup de familles font,

pendant les repas, un usage journalier des eaux-de-vie à bon marché, cet usage s'ajoutant d'ailleurs à un système général d'alimentation souvent irrationnel dans lequel le café, par exemple, tient une place trop grande. Un enquêteur de la Sarthe écrit : « Il n'est pas rare de voir des femmes, ivres dès le matin, amener leurs enfants en classe. A plusieurs reprises, des enfants se sont endormis sur les tables des classes parce qu'ils avaient pris du café trop copieusement arrosé d'eau-de-vie. »

Même constatation dans la Seine-Inférieure où l'enquêteur dit que les parents « mettent une sorte d'amour-propre à faire boire leurs enfants comme de petits hommes ».

Dans le Finistère, le Morbihan, l'Eure-et-Loir, la Mayenne, on signale encore l'usage général du café additionné d'alcool, même pour les enfants.

Un enquêteur d'une localité du Calvados écrit : « A chaque instant, que ce soit le matin, à midi ou le soir, la bouteille d'eau-de-vie est sur la table et à côté du feu, il y a toujours une bouillote pleine de café, café qui n'est destiné qu'à noircir l'eau-de-vie. Dès leur tout jeune âge, les enfants ont à table leur tasse à café et leur eau-de-vie. »

Un médecin d'une petite ville du Loiret dit : « L'alcoolisme est la plaie du pays; hommes et femmes boivent à l'envi et des enfants arrivent le matin à l'école, sentant l'alcool. »

Dans un rapport au Comité départemental de l'Oise, le Directeur des Contributions indirectes de ce département admet une dépense moyenne d'eau-de-vie de 0 fr. 40 par jour pour l'ouvrier agricole et de 0 fr. 60 pour l'ouvrier d'industrie; il ajoute pour ce dernier une dépense de cabaret de 182 francs par an environ. En mentionnant ces données, le rapporteur général du Comité écrit : « Ces chiffres peuvent paraître exacts pour beaucoup d'ouvriers, trop élevés même pour certains; ils sont malheureusement beaucoup au-dessous de la vérité pour les malheureux qui sont devenus les esclaves de leur impérieuse passion », et il cite, à l'appui de cette observation, les opinions particulières de nombreux maires et industriels du département.

Un instituteur d'un village des Ardennes comptant à peine 300 habitants déclare qu'on distille dans ce village environ 2 000 litres d'eau-de-vie de fruits par an dont pas un seul ne sort de la localité; pourtant les consommations au cabaret sont encore très importantes.

Dans une localité de la Saône-et-Loire, d'après les déclarations d'un enquêteur, 30 p. 100 des ouvriers seraient alcooliques, 20 p. 100 en voie de le devenir. Là encore on signale l'usage immodéré du café.

Dans la Savoie, on constate une consommation croissante d'eau-de-vie de marc achetée en fraude aux paysans cultivateurs qui la fabriquent eux-mêmes, etc.

En résumé, on peut affirmer que la part de l'alcool dans le budget familial

est notablement plus importante que ne le laisseraient croire les chiffres du tableau XIV.

Dans ce tableau, on a encore distingué les ménages urbains des ménages ruraux, mais cette distinction ne fait point apparaître de différences sensibles dans la répartition des dépenses de nourriture suivant les divers aliments. Si la part de l'alcool paraît un peu moins forte dans les budgets des ménages urbains, cela peut tenir simplement à ce que les dépenses de cette nature ont pu être plus facilement dissimulées dans les villes que dans les localités rurales.

Le tableau XV, page 43, a été dressé de la même façon que le tableau XIV précédent avec cette seule différence que les ménages ont été classés d'après le nombre des membres au lieu d'être classés d'après le montant du revenu annuel.

On voit d'abord que pour l'ensemble des familles ouvrières observées, abstraction faite de la valeur du revenu, la dépense moyenne de nourriture par personne-unité diminue progressivement au fur et à mesure que le nombre des membres du ménage augmente. Elle dépasse 10 francs par semaine dans les ménages de 2 personnes et atteint 6 francs seulement dans les ménages de 8 personnes et plus. La diminution est surtout importante quand on passe des ménages de 2 personnes aux ménages de 3 personnes.

Comme le revenu augmente en général avec le nombre des membres, la décroissance apparaît moins accentuée que si l'on examinait des ménages ayant à peu près le même revenu, on peut s'en rendre compte par l'examen des chiffres ci-dessous :

Dépense moyenne hebdomadaire de nourriture par personne-unité  
d'après la grandeur des ménages et d'après le revenu.

| Nombre<br>de personnes<br>dans le ménage. | VALEUR DU REVENU ANNUEL (FRANCS). |                |                |                |                |
|---|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
|   | 1 000 à 1 500.                    | 1 500 à 2 000. | 2 000 à 2 500. | 2 500 à 3 000. | 3 000 à 3 500. |
| 2 . . . . .                               | 9,35                              | 11,00          | 12,80          | 16,30          | —              |
| 3 . . . . .                               | 7,80                              | 8,80           | 10,90          | 11,70          | 13,25          |
| 4 . . . . .                               | 6,75                              | 8,25           | 7,90           | 8,75           | 8,75           |
| 5 . . . . .                               | 6,20                              | 7,00           | 8,00           | 10,10          | 8,95           |
| 6 . . . . .                               | 5,45                              | 6,50           | 7,20           | 8,50           | 8,10           |
| 7 . . . . .                               | 5,70                              | 6,45           | 7,45           | 7,60           | 8,05           |
| 8 . . . . .                               | 4,95                              | 5,20           | 5,70           | 6,80           | 7,20           |
| 9 et plus . . . . .                       | 5,35                              | 5,20           | 5,25           | 5,65           | 7,25           |

On voit en outre que l'écart entre les valeurs extrêmes de cette dépense grandit quand on passe des ménages les moins aisés aux ménages les plus aisés, cela paraît indiquer que dans le groupe des faibles revenus, les ménages les moins nombreux sont déjà obligés de restreindre dans une certaine mesure leur alimentation.

L'importance respective des diverses denrées varie aussi notablement avec la grandeur des ménages. La proportion de la dépense de *pain* augmente

quand le nombre des membres s'accroît : de 17 p. 100 pour les ménages de 2 personnes, elle s'élève jusqu'à 30 p. 100 pour les ménages de 9 personnes et plus.

TABLEAU XV. — Ménages ouvriers classés d'après le nombre des membres.

Dépenses d'alimentation.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE | NOMBRE DE |  | DÉPENSE<br>HEBDOMA-<br>DAIRE<br>MOYENNE<br>D'ALIMEN-<br>TATION<br>PAR<br>PERSONNE-<br>UNITÉ<br><br>fr. c. | PROPORTIONS P. 100<br>DE CERTAINES CATEGORIES DE DÉPENSES<br>PAR RAPPORT A LA DÉPENSE TOTALE D'ALIMENTATION |                                   |       |                        |                       |  |
|--|-----------|--|---|---|-----------------------------------|-------|------------------------|-----------------------|--|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |   | Pain.   | Viande<br>et<br>charcu-<br>terie. | Lait. | Boisson <sup>1</sup> . | Alcool <sup>1</sup> . | Autres<br>dépenses<br>d'alimen-<br>tation. |
|  |           |  |   |   |                                   |       |                        |                       |  |

## Localités de moins de 10 000 habitants.

|                |     |     |       |      |      |     |      |     |      |
|----------------|-----|-----|-------|------|------|-----|------|-----|------|
| 2.             | 59  | 1,8 | 10,55 | 17,6 | 24,8 | 3,0 | 16,2 | 3,5 | 31,9 |
| 3.             | 134 | 2,4 | 9,34  | 17,8 | 22,1 | 4,8 | 14,2 | 2,3 | 38,8 |
| 4.             | 141 | 3,0 | 7,57  | 22,1 | 22,5 | 5,5 | 14,0 | 2,2 | 33,7 |
| 5.             | 124 | 3,7 | 7,68  | 22,5 | 20,6 | 4,6 | 13,2 | 2,8 | 36,3 |
| 6.             | 88  | 4,3 | 7,10  | 25,5 | 22,0 | 4,7 | 9,8  | 2,1 | 35,9 |
| 7.             | 63  | 4,8 | 6,73  | 27,3 | 20,1 | 5,1 | 11,5 | 2,2 | 33,8 |
| 8.             | 36  | 5,4 | 5,78  | 27,8 | 21,2 | 4,9 | 10,2 | 4,1 | 31,8 |
| 9 et plus.     | 48  | 6,6 | 6,12  | 29,4 | 18,8 | 6,1 | 7,3  | 4,6 | 36,8 |
| Ensemble . . . | 693 | 3,6 | 7,45  | 23,4 | 21,4 | 5,0 | 12,2 | 2,3 | 35,7 |

## Villes de 10 000 habitants et au-dessus.

|                |     |     |       |      |      |     |      |     |      |
|----------------|-----|-----|-------|------|------|-----|------|-----|------|
| 2.             | 29  | 1,8 | 11,40 | 17,5 | 23,3 | 2,8 | 16,8 | 3,5 | 36,1 |
| 3.             | 66  | 2,4 | 9,22  | 18,2 | 26,2 | 5,0 | 15,5 | 1,3 | 33,8 |
| 4.             | 85  | 3,0 | 8,26  | 21,5 | 26,8 | 3,8 | 16,2 | 1,4 | 30,2 |
| 5.             | 84  | 3,8 | 7,27  | 23,0 | 19,8 | 5,6 | 12,2 | 4,1 | 38,3 |
| 6.             | 63  | 4,3 | 6,65  | 26,8 | 19,1 | 4,4 | 10,9 | 1,8 | 37,0 |
| 7.             | 41  | 4,9 | 6,44  | 29,8 | 21,3 | 4,4 | 10,1 | 1,4 | 33,0 |
| 8.             | 21  | 5,9 | 6,36  | 28,2 | 16,6 | 3,6 | 9,3  | 2,0 | 40,3 |
| 9 et plus.     | 19  | 6,9 | 6,06  | 32,7 | 17,4 | 6,2 | 8,8  | 0,8 | 34,4 |
| Ensemble . . . | 408 | 3,7 | 7,43  | 24,3 | 21,9 | 4,6 | 12,7 | 1,5 | 35,0 |

## Ensemble des ménages ouvriers.

|                |       |     |       |      |      |     |      |     |      |
|----------------|-------|-----|-------|------|------|-----|------|-----|------|
| 2.             | 88    | 1,8 | 10,83 | 17,2 | 24,3 | 2,9 | 16,4 | 3,5 | 35,7 |
| 3.             | 200   | 2,4 | 9,30  | 17,9 | 23,5 | 4,9 | 14,6 | 2,0 | 37,1 |
| 4.             | 226   | 3,0 | 7,83  | 21,9 | 24,2 | 4,8 | 14,9 | 2,0 | 32,2 |
| 5.             | 208   | 3,7 | 7,52  | 22,7 | 20,3 | 5,0 | 12,8 | 1,7 | 37,5 |
| 6.             | 151   | 4,3 | 6,80  | 26,2 | 20,9 | 4,6 | 10,3 | 2,0 | 36,0 |
| 7.             | 104   | 4,9 | 6,62  | 28,3 | 20,5 | 4,8 | 10,9 | 1,9 | 33,6 |
| 8.             | 57    | 5,6 | 6,00  | 28,0 | 19,3 | 4,4 | 9,9  | 3,2 | 35,2 |
| 9 et plus.     | 67    | 6,7 | 6,10  | 30,4 | 18,4 | 6,1 | 7,7  | 1,4 | 36,0 |
| Ensemble . . . | 1 101 | 3,7 | 7,44  | 23,8 | 21,6 | 4,8 | 12,4 | 2,0 | 35,4 |

La valeur relative de la dépense de viande, au contraire, diminue. Ses variations sont cependant moins importantes que celles de la dépense de pain ;

1. Y compris la consommation en dehors du ménage.

de 24 p. 100 pour les ménages de 2 personnes, elle tombe à 18 p. 100 pour les ménages de 9 personnes et plus.

La proportion de la dépense de *lait* est moins importante dans les ménages de 2 personnes que dans les autres, mais elle ne paraît pas ensuite varier beaucoup, sa valeur ne s'élève sensiblement que lorsqu'on arrive aux ménages très nombreux.

L'importance de la *boisson* dans les dépenses alimentaires diminue très sensiblement quand s'accroît le nombre des membres; la proportion, qui dépasse 15 p. 100 dans les ménages les moins nombreux, n'est que de 8 p. 100 environ dans les ménages les plus nombreux.

Quant à la dépense d'alcool, ses variations ne présentent pas de régularité apparente.

### 3° Dépenses des ménages d'employés.

Dans cette catégorie, qui comprend également des petits fonctionnaires tels que instituteurs, facteurs des postes, etc., nous n'avons retenu que 152 ménages, dont 43 seulement pour les villes de plus de 10 000 habitants et 109 pour les autres localités.

TABLEAU XVI. — Dépenses comparées des ménages d'employés et des ménages d'ouvriers.

|   | PETITES LOCALITÉS            |           | VILLES DE 10 000 HAB.<br>ET AU-DESSUS |           | ENSEMBLE  |           |       |
|---|------------------------------|-----------|---------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-------|
|   | Ouvriers.                    | Employés. | Ouvriers.                             | Employés. | Ouvriers. | Employés. |       |
| Nombre de ménages . . .                                     | 693                          | 109       | 408                                   | 43        | 1 101     | 152       |       |
| Personnes-unités par ménage . . . . .                       | 3,6                          | 3,4       | 3,7                                   | 3,2       | 3,7       | 3,3       |       |
| Revenu annuel moyen . .                                     | 2 007                        | 2 121     | 1 990                                 | 2 266     | 2 000     | 2 162     |       |
| <i>Dépenses en valeur absolue (francs).</i>                 |                              |           |                                       |           |           |           |       |
| Par semaine.  | Nourriture . .               | 27,07     | 24,20                                 | 27,45     | 28,48     | 27,21     | 25,32 |
|   | Chauffage . .                | 2,35      | 2,54                                  | 2,48      | 2,40      | 2,40      | 2,50  |
|   | Eclairage . .                | 0,89      | 0,94                                  | 0,92      | 1,23      | 0,90      | 1,02  |
| Par an.   | Loyer . . . .                | 156       | 183                                   | 181       | 218       | 166       | 206   |
|   | Contributions.               | 12,66     | 19,92                                 | 10,63     | 26,24     | 11,95     | 21,48 |
|   | Assurances . .               | 4,84      | 11,24                                 | 5,06      | 7,36      | 4,92      | 10,40 |
|   | Cotisations diverses . . . . | 18,04     | 38,58                                 | 20,34     | 29,96     | 19,25     | 36,40 |
| <i>Dépenses par rapport au revenu (proportions p. 100).</i> |                              |           |                                       |           |           |           |       |
| Nourriture . . . . .  | 70,1                         | 59,3      | 71,7                                  | 64,7      | 70,8      | 60,9      |       |
| Chauffage . . . . .   | 4,1                          | 4,1       | 4,3                                   | 3,7       | 4,1       | 4,0       |       |
| Eclairage . . . . .   | 1,5                          | 1,2       | 1,6                                   | 1,9       | 1,5       | 1,4       |       |
| Loyer . . . . .   | 7,8                          | 8,6       | 9,1                                   | 10,9      | 8,3       | 9,5       |       |
| Contributions . . . . .                                     | 0,6                          | 0,9       | 0,5                                   | 1,2       | 0,6       | 1,0       |       |
| Assurances . . . . .  | 0,2                          | 0,5       | 0,3                                   | 0,3       | 0,2       | 0,5       |       |
| Cotisations diverses . . . .                                | 0,9                          | 1,8       | 1,0                                   | 1,3       | 1,0       | 1,7       |       |

Les dépenses moyennes de ces ménages sont fournies par le tableau ci-dessus dans lequel on a rappelé les dépenses correspondantes des ménages

ouvriers afin de mettre en évidence les différences qui peuvent exister entre les deux catégories de familles.

Les ménages d'employés ont un revenu moyen plus élevé que les ménages ouvriers, ils comprennent en outre, en moyenne, un nombre de personnes-unités sensiblement plus faible; il en résulte que la comparaison des dépenses ne porte pas en réalité sur des ménages exactement de mêmes conditions.

En valeur absolue, la dépense de nourriture est plus faible pour les ménages d'employés que pour les ménages d'ouvriers; cependant, dans les villes, elle apparaît un peu plus forte parce que l'écart entre les revenus des deux groupes de ménages est plus important que dans les localités rurales. Quant à la valeur relative de cette dépense par rapport au revenu, elle est toujours plus faible chez les employés que chez les ouvriers. Pour les deux groupes de ménages, la proportion est plus élevée à la ville qu'à la campagne.

TABLEAU XVII. — Ménages d'employés classés d'après le montant du revenu annuel.  
Valeurs moyennes de certaines catégories de dépenses <sup>1</sup> (en francs).

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(francs) | NOMBRE DE |  | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE MOYENNE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(semaine d'hiver). |                 |                  | DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE |                     |                  |                              |
|--------------------------------------|-----------|--|---------------------------|--|-----------------|------------------|--------------------------|---------------------|------------------|------------------------------|
|                                      | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | Nourri-<br>ture.   | Chauf-<br>fage. | Éclair-<br>rage. | Loyer.                   | Contribu-<br>tions. | Assu-<br>rances. | Cotis-<br>sions<br>diverses. |
| <i>Chiffres absolus.</i>             |           |  |                           |  |                 |                  |                          |                     |                  |                              |
| 1 000 et au-dessous.                 | 12        | 3,2                                    | 864                       | 14,52  | 3,02            | 0,82             | 85                       | 9,89                | 5,06             | 6,57                         |
| 1 000 à 1 500.                       | 35        | 3,3                                    | 1 294                     | 18,22  | 1,57            | 0,71             | 127                      | 10,70               | 4,57             | 21,52                        |
| 1 500 à 2 000.                       | 30        | 3,2                                    | 1 787                     | 23,48  | 2,38            | 1,01             | 182                      | 14,10               | 15,30            | 28,00                        |
| 2 000 à 2 500.                       | 34        | 3,3                                    | 2 250                     | 25,78  | 2,85            | 1,02             | 266                      | 33,50               | 9,50             | 30,90                        |
| 2 500 à 3 000.                       | 13        | 3,4                                    | 2 719                     | 30,25  | 2,65            | 1,25             | 253                      | 24,23               | 9,44             | 47,90                        |
| 3 000 à 3 500.                       | 13        | 3,6                                    | 3 285                     | 33,27  | 3,00            | 1,38             | 275                      | 30,80               | 17,00            | 33,62                        |
| 3 500 à 4 000.                       | 5         | 3,8                                    | 3 812                     | 37,90  | 3,46            | 0,80             | 270                      | 24,55               | 9,89             | 33,50                        |
| Plus de 4 000.                       | 10        | 3,7                                    | 4 571                     | 44,10  | 3,10            | 2,10             | 358                      | 36,75               | 16,50            | 136,10                       |
|                                      | 152       | 3,3                                    | 2 162                     | 25,32  | 2,50            | 1,02             | 206                      | 21,48               | 10,40            | 36,40                        |

*Proportions p. 100 par rapport au revenu.*

|                      |      |      |     |      |     |     |     |
|----------------------|------|------|-----|------|-----|-----|-----|
| 1 000 et au-dessous. | 86,8 | 12,0 | 3,2 | 9,8  | 1,1 | 0,6 | 0,8 |
| 1 000 à 1 500.       | 73,2 | 4,2  | 1,9 | 9,8  | 0,8 | 0,4 | 1,7 |
| 1 500 à 2 000.       | 68,3 | 4,6  | 1,9 | 10,2 | 0,8 | 0,9 | 1,6 |
| 2 000 à 2 500.       | 59,6 | 4,4  | 1,6 | 11,8 | 1,5 | 0,4 | 1,4 |
| 2 500 à 3 000.       | 57,8 | 3,4  | 1,6 | 9,3  | 0,9 | 0,3 | 1,8 |
| 3 000 à 3 500.       | 52,7 | 3,2  | 1,4 | 8,4  | 0,9 | 0,5 | 1,0 |
| 3 500 à 4 000.       | 51,7 | 3,1  | 0,7 | 7,1  | 0,6 | 0,3 | 0,9 |
| Plus de 4 000.       | 50,1 | 2,3  | 1,4 | 7,8  | 0,8 | 0,4 | 3,0 |
| Ensemble.            | 60,9 | 4,0  | 1,4 | 9,5  | 1,0 | 0,5 | 1,7 |

1. Voir les notes des tableaux X et XI, p. 32 et 33. 48 ménages, parmi les 152 observés, habitaient des maisons leur appartenant.

Les employés dépensent relativement plus pour se loger que les ouvriers : le loyer absorbe 9,5 p. 100 du revenu chez les premiers et 8,3 p. 100 chez les seconds. Ces proportions s'élèvent respectivement à 10,9 p. 100 et 9,1 p. 100 dans les ménages des villes et ne sont que de 8,6 et 7,8 p. 100 dans les ménages ruraux.

La part du revenu consacrée au chauffage et à l'éclairage paraît être à peu près la même.

Les autres dépenses envisagées : contributions, assurances, cotisations diverses, sont sensiblement plus élevées, aussi bien en valeur relative qu'en valeur absolue, chez les ménages d'employés que chez les ménages d'ouvriers.

*Dépenses suivant le montant du revenu ou suivant le nombre des membres du ménage.* — Dans les tableaux XVII et XVIII, on a calculé les dépenses moyennes pour chaque groupe de ménages d'employés classés soit d'après le montant du revenu annuel, soit d'après le nombre des membres. La valeur relative de chaque dépense par rapport au revenu a été déterminée en opérant pour la nourriture, le chauffage et l'éclairage, comme il a été expliqué à propos des ménages ouvriers.

TABLEAU XVIII. — Ménages d'employés classés d'après le nombre des membres.  
Valeurs moyennes de certaines catégories de dépenses <sup>1</sup> (en francs).

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE           | NOMBRE DE |  | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE MOYENNE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(Semaine d'hiver.) |                 |            | DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE |                     |                  |                               |
|--|-----------|--|---------------------------|--|-----------------|------------|--------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | Nourri-<br>ture.   | Chauf-<br>fage. | Éclairage. | Loyer.                   | Contribu-<br>tions. | Assu-<br>rances. | Cotisa-<br>tions<br>diverses. |
| <i>Chiffres absolus.</i>                           |           |  |                           |  |                 |            |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .  | 15        | 4,8                                    | 4 711                     | 18,74  | 2,57            | 0,97       | 213                      | 18,93               | 4,94             | 29,73                         |
| 3 . . . . .  | 38        | 2,5                                    | 2 434                     | 23,47  | 2,56            | 1,09       | 209                      | 22,48               | 14,78            | 50,45                         |
| 4 . . . . .  | 36        | 3,1                                    | 2 142                     | 25,53  | 2,20            | 1,00       | 193                      | 25,83               | 11,60            | 28,70                         |
| 5 . . . . .  | 29        | 3,7                                    | 2 184                     | 26,66  | 2,65            | 0,84       | 216                      | 21,70               | 8,97             | 34,50                         |
| 6 . . . . .  | 16        | 4,4                                    | 1 988                     | 27,74  | 3,20            | 1,06       | 181                      | 22,40               | 9,56             | 16,40                         |
| 7 . . . . .  | 10        | 5,1                                    | 1 580                     | 23,10  | 1,93            | 1,09       | 198                      | 11,34               | 5,92             | 26,31                         |
| 8 et plus . . . . .                                | 8         | 6,2                                    | 2 804                     | 38,64  | 2,62            | 1,41       | 255                      | 12,20               | 6,50             | 69,00                         |
| Ensemble . . . . .                                 | 152       | 3,3                                    | 2 162                     | 25,32  | 2,50            | 1,02       | 206                      | 21,48               | 10,40            | 36,40                         |
| <i>Proportions pour 100 par rapport au revenu.</i> |           |  |                           |  |                 |            |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .  |           |  |                           | 57,0   | 5,2             | 1,9        | 12,4                     | 4,1                 | 0,3              | 4,7                           |
| 3 . . . . .  |           |  |                           | 50,1   | 3,7             | 1,5        | 8,6                      | 0,9                 | 0,6              | 2,1                           |
| 4 . . . . .  |           |  |                           | 62,0   | 3,5             | 1,6        | 9,0                      | 1,2                 | 0,5              | 1,3                           |
| 5 . . . . .  |           |  |                           | 63,4   | 4,2             | 1,3        | 9,9                      | 1,0                 | 0,5              | 1,6                           |
| 6 . . . . .  |           |  |                           | 72,6   | 5,6             | 1,9        | 9,1                      | 1,1                 | 0,5              | 0,8                           |
| 7 . . . . .  |           |  |                           | 76,0   | 4,2             | 2,4        | 12,5                     | 0,7                 | 0,4              | 1,7                           |
| 8 et plus . . . . .                                |           |  |                           | 71,6   | 3,3             | 1,7        | 9,1                      | 0,4                 | 0,2              | 2,5                           |
| Ensemble . . . . .                                 |           |  |                           | 60,9   | 4,0             | 1,4        | 9,5                      | 1,0                 | 0,5              | 1,7                           |

1. Voir les notes des tableaux X et XI, p. 32 et 33.

La valeur absolue de la dépense de *nourriture* croît encore avec le montant du revenu tandis que sa valeur relative diminue. Cette dernière dépasse 80 p. 100 dans les ménages ayant moins de 1 000 francs de revenus et tombe à 50 p. 100 seulement dans les ménages qui ont un revenu de plus de 4 000 francs. Le mouvement de décroissance est tout à fait comparable à celui qui a été observé pour les ménages ouvriers et, dans chaque groupe de revenus, l'importance relative de la dépense d'alimentation dans le budget est plus faible chez les employés que chez les ouvriers, même lorsque le nombre moyen de personnes-unités par ménage est identique, comme dans le groupe de 1 000 à 1 500 francs de revenus.

Quand le montant des ressources augmente, la valeur absolue du *loyer* augmente aussi. Sa valeur relative paraît augmenter légèrement jusqu'aux revenus de 2 500 francs, pour diminuer ensuite lorsqu'on passe aux revenus plus élevés. Dans les ménages ouvriers, au contraire, nous avons constaté une diminution continue et importante de la valeur relative du loyer dans le budget quand le revenu s'élève. Il semble donc que la préoccupation d'améliorer le logement au fur et à mesure que les ressources disponibles le permettent, soit plus marquée chez les employés que chez les ouvriers. Quant aux autres dépenses envisagées, d'ailleurs beaucoup moins importantes, leur mouvement n'offre pas de régularité bien apparente.

De même que pour les ménages ouvriers, on constate encore que la dépense de nourriture augmente à la fois en valeur absolue et en valeur relative quand le nombre des membres du ménage s'accroît. La valeur du loyer semble moins variable.

*Dépenses de nourriture. Répartition entre les principaux aliments.* — Le tableau XIX, page 50, a été établi pour les ménages d'employés, de la même façon que les tableaux XIV et XV pour les ménages d'ouvriers. Rappelons que dans les dépenses de boisson et d'alcool, on a compris les chiffres qui ont été fournis pour la consommation en dehors de la famille.

La dépense moyenne d'alimentation par personne-unité est de 7 fr. 55 par semaine pour l'ensemble des 152 ménages observés, chiffre peu différent de celui qui a été trouvé pour les ménages ouvriers, bien que le revenu moyen soit ici plus élevé en même temps que la grandeur des familles est moins importante. Cette dépense moyenne augmente avec le montant du revenu et diminue quand le nombre des membres s'accroît, les variations sont sensiblement du même ordre que pour les ménages ouvriers.

Contrairement à ce qui a été observé dans ces derniers ménages, la dépense de pain est moins importante en moyenne que la dépense de viande. Pour l'ensemble des 152 familles observées, la première représente 20,4 p. 100 de la dépense totale d'alimentation, la seconde 24,3 p. 100; mais ces proportions varient notablement soit avec le montant du revenu soit avec la grandeur de

la famille. Comme pour les ménages ouvriers, quand le revenu s'accroît, l'importance du pain diminue, celle de la viande augmente; les variations paraissent même ici un peu plus accentuées.

Quand le nombre des membres grandit, la valeur relative de la dépense de pain augmente, la valeur relative de la dépense de viande diminue en général, mais cette diminution apparaît moins nettement que chez les ménages ouvriers, peut-être à cause du nombre beaucoup plus faible des cas observés.

TABLEAU XIX. — Ménages d'employés classés d'après le montant du revenu annuel et d'après le nombre des membres.

Dépenses d'alimentation.

| CATÉGORIES<br>DE REVENUS<br>(francs)     | NOMBRE DE |  | DÉPENSE<br>HEBDOMADAIRE<br>MOYENNE<br>D'ALIMENTATION<br>PAR<br>PERSONNE-<br>UNITÉ | PROPORTIONS P. 100<br>DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES<br>PAR RAPPORT A LA DÉPENSE TOTALE D'ALIMENTATION |                              |       |          |         |  |
|--|-----------|--|---|---|------------------------------|-------|----------|---------|--|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |   | Pain.   | Viande<br>et<br>charcuterie. | Lait. | Boisson. | Alcool. | Autres<br>dépenses<br>d'alimen-<br>tation. |
|  |           |  | Fr. c.  |   |                              |       |          |         |  |
| 1 000 et au-dessous.                     | 42        | 3,2                                    | 4,56  | 29,0  | 18,5                         | 3,7   | 12,1     | 2,0     | 34,7                                       |
| 1 000 à 1 500 . . . . .                  | 35        | 3,3                                    | 5,47  | 31,5  | 19,7                         | 5,1   | 13,4     | 2,8     | 27,5                                       |
| 1 500 à 2 000 . . . . .                  | 30        | 3,2                                    | 7,32  | 19,6  | 25,5                         | 5,1   | 15,3     | 2,3     | 32,2                                       |
| 2 000 à 2 500 . . . . .                  | 34        | 3,3                                    | 7,85  | 20,0  | 21,5                         | 6,4   | 15,4     | 0,7     | 36,0                                       |
| 2 500 à 3 000 . . . . .                  | 13        | 3,4                                    | 8,83  | 16,3  | 26,5                         | 5,3   | 9,7      | 1,4     | 40,8                                       |
| 3 000 à 3 500 . . . . .                  | 13        | 3,6                                    | 9,12  | 14,9  | 26,1                         | 3,6   | 16,9     | 2,2     | 36,3                                       |
| 3 500 à 4 000 . . . . .                  | 5         | 3,8                                    | 9,97  | 12,8  | 29,7                         | 5,4   | 12,3     | 1,6     | 38,2                                       |
| Plus de 4 000. . . . .                   | 10        | 3,7                                    | 11,95   | 14,3  | 31,9                         | 4,3   | 10,8     | 1,3     | 37,4                                       |
| <hr/>                                    |           |  |   |   |                              |       |          |         |  |
| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE |           |  |   |   |                              |       |          |         |  |
| 2 . . . . .                              | 45        | 1,8                                    | 10,41   | 16,1  | 26,5                         | 1,6   | 16,0     | 5,2     | 34,6                                       |
| 3 . . . . .                              | 38        | 2,5                                    | 9,47  | 14,8  | 25,1                         | 6,3   | 16,2     | 1,1     | 36,5                                       |
| 4 . . . . .                              | 36        | 3,1                                    | 8,29  | 18,6  | 25,1                         | 5,2   | 13,7     | 2,1     | 35,3                                       |
| 5 . . . . .                              | 29        | 3,7                                    | 7,26  | 21,5  | 22,9                         | 5,5   | 12,7     | 1,6     | 35,8                                       |
| 6 . . . . .                              | 16        | 4,4                                    | 6,24  | 23,5  | 23,5                         | 5,1   | 16,3     | 1,0     | 30,6                                       |
| 7 . . . . .                              | 10        | 5,1                                    | 4,54  | 38,9  | 20,6                         | 2,9   | 7,6      | 2,3     | 27,7                                       |
| 8 et plus . . . . .                      | 8         | 6,2                                    | 6,39  | 23,6  | 25,6                         | 5,7   | 9,2      | 0,6     | 35,3                                       |
| Ensemble. . . . .                        | 152       | 3,3                                    | 7,55  | 20,4  | 24,3                         | 5,1   | 13,8     | 1,8     | 34,6                                       |

La dépense de lait représente 5 p. 100 de la dépense totale d'alimentation comme dans les ménages ouvriers. Cette proportion ne paraît guère dépendre soit du revenu soit de la grandeur de la famille; cependant, dans les ménages de 2 personnes, elle est beaucoup plus faible que dans les autres.

La part de la boisson dans les dépenses alimentaires est de 13,8 p. 100 (12,4 p. 100 chez les ouvriers); elle diminue en général quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux, elle paraît sans relation avec le montant du revenu. Il en est de même de la dépense d'alcool qui représente 1,8 p. 100 seulement de la dépense totale; la part de l'alcool dans le budget familial serait donc, d'après les chiffres fournis, à peu près du même

ordre chez les employés que chez les ouvriers, mais nous avons déjà signalé plus haut que ces chiffres sont très douteux et doivent être considérés plutôt comme des minimums.

#### 4° Dépenses des ménages de travailleurs indépendants (artisans, petits commerçants).

Nous avons laissé de côté, dans l'analyse des revenus, cette catégorie de ménages avec celle des cultivateurs propriétaires, parce que les chiffres indiqués pour les ressources sont en général trop douteux. Les enquêteurs ont dû se borner en effet à enregistrer les déclarations des intéressés sans qu'il leur soit possible de contrôler ces déclarations comme ils pouvaient le faire, dans une certaine mesure, pour les ménages de salariés. En tout cas, la distinction des recettes suivant leur origine n'était plus possible ici, la plupart des membres de la famille travaillant en commun.

TABLEAU XX. — Ménages de travailleurs indépendants (artisans et petits commerçants) classés d'après le nombre des membres.

Valeurs moyennes de certaines catégories de dépenses<sup>1</sup> (en francs).

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE         | NOMBRE DE |  | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE MOYENNE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(semaine d'hiver). |                 |                 | DÉPENSE ANNUELLE MOYENNE |                     |                  |                               |
|--|-----------|--|---------------------------|--|-----------------|-----------------|--------------------------|---------------------|------------------|-------------------------------|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | Nourri-<br>ture.   | Chauf-<br>fage. | Éclai-<br>rage. | Loyer <sup>2</sup> .     | Contri-<br>butions. | Assu-<br>rances. | Cotisa-<br>tions<br>diverses. |
| <i>Chiffres absolus.</i>                         |           |  |                           |  |                 |                 |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .                                      | 24        | 1,8                                    | 1 495                     | 17,45  | 1,65            | 0,98            | 167                      | 20,45               | 28,60            | 13,00                         |
| 3 . . . . .                                      | 44        | 2,5                                    | 1 848                     | 22,30  | 1,98            | 1,00            | 245                      | 35,50               | 17,65            | 13,15                         |
| 4 . . . . .                                      | 43        | 3,0                                    | 2 375                     | 24,65  | 2,30            | 1,22            | 240                      | 46,95               | 19,70            | 12,60                         |
| 5 . . . . .                                      | 28        | 3,8                                    | 1 706                     | 24,80  | 2,18            | 1,10            | 190                      | 32,90               | 16,70            | 15,70                         |
| 6 . . . . .                                      | 20        | 4,3                                    | 2 280                     | 32,60  | 2,18            | 0,97            | 325                      | 53,65               | 16,95            | 7,30                          |
| 7 . . . . .                                      | 13        | 4,6                                    | 2 400                     | 33,05  | 3,04            | 0,84            | 298                      | 37,90               | 25,00            | 6,00                          |
| 8 et plus . . . . .                              | 24        | 5,9                                    | 2 139                     | 31,25  | 2,55            | 1,07            | 205                      | 37,10               | 11,20            | 9,35                          |
|  | 196       | 3,5                                    | 2 023                     | 25,48  | 2,19            | 1,06            | 226                      | 38,60               | 18,90            | 12,50                         |
| <i>Proportions p. 100 par rapport au revenu.</i> |           |  |                           |  |                 |                 |                          |                     |                  |                               |
| 2 . . . . .                                      |           |  |                           | 60,7   | 3,8             | 2,2             | 11,8                     | 1,4                 | 1,9              | 0,9                           |
| 3 . . . . .                                      |           |  |                           | 62,7   | 3,6             | 1,8             | 13,5                     | 1,9                 | 1,0              | 0,7                           |
| 4 . . . . .                                      |           |  |                           | 54,0   | 3,3             | 1,7             | 10,8                     | 2,0                 | 0,8              | 0,5                           |
| 5 . . . . .                                      |           |  |                           | 75,5   | 4,3             | 2,2             | 12,0                     | 1,9                 | 1,0              | 0,9                           |
| 6 . . . . .                                      |           |  |                           | 71,3   | 3,2             | 1,5             | 15,5                     | 2,3                 | 0,7              | 0,3                           |
| 7 . . . . .                                      |           |  |                           | 69,0   | 4,1             | 1,2             | 12,3                     | 1,5                 | 1,0              | 0,2                           |
| 8 et plus . . . . .                              |           |  |                           | 76,0   | 4,0             | 1,7             | 9,7                      | 1,7                 | 0,5              | 0,4                           |
| Ensemble . . . . .                               |           |  |                           | 65,5   | 3,7             | 1,8             | 12,0                     | 1,9                 | 0,9              | 0,6                           |

1. Voir les notes des tableaux X et XI, p. 32 et 33.

2. 88 ménages étaient propriétaires de leurs maisons d'habitation. Les chiffres indiqués s'appliquent aux 108 autres ménages et les proportions ont été calculées en prenant pour base le revenu moyen de ces ménages.

TABLEAU XXI. — Ménages de travailleurs indépendants  
(artisans et petits commerçants) classés d'après le nombre des membres.

Dépenses d'alimentation.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE | NOMBRE DE |  | DÉPENSE<br>HEBDOM-<br>DAIRE<br>MOYENNE<br>D'ALIMEN-<br>TATION<br>PAR<br>PERSONNE-<br>UNITÉ | PROPORTIONS P. 100<br>DE CERTAINES CATÉGORIES DE DÉPENSES<br>PAR RAPPORT A LA DÉPENSE TOTALE D'ALIMENTATION |                                   |       |                        |                       |  |
|--|-----------|--|--|---|-----------------------------------|-------|------------------------|-----------------------|--|
|  | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |  | Pain.   | Viande<br>et<br>charcu-<br>terie. | Lait. | Boisson <sup>1</sup> . | Alcool <sup>1</sup> . | Autres<br>dépenses<br>d'alimen-<br>tation. |
|  |           |  | fr. c.   |   |                                   |       |                        |                       |  |
| 2. . . . .                               | 24        | 1,8                                    | 9,86   | 17,0  | 22,2                              | 5,3   | 19,1                   | 2,5                   | 33,9                                       |
| 3. . . . .                               | 44        | 2,5                                    | 8,94   | 18,8  | 25,6                              | 3,5   | 17,5                   | 3,5                   | 31,1                                       |
| 4. . . . .                               | 43        | 3,0                                    | 8,12   | 20,8  | 24,4                              | 3,1   | 21,9                   | 3,3                   | 26,5                                       |
| 5. . . . .                               | 28        | 3,8                                    | 6,51   | 26,4  | 23,8                              | 2,9   | 15,0                   | 2,1                   | 29,8                                       |
| 6. . . . .                               | 20        | 4,3                                    | 7,58   | 20,5  | 26,8                              | 2,3   | 17,7                   | 1,8                   | 30,9                                       |
| 7. . . . .                               | 13        | 4,6                                    | 6,95   | 25,0  | 28,0                              | 3,4   | 15,9                   | 1,6                   | 26,1                                       |
| 8 et plus . . . . .                      | 24        | 5,9                                    | 5,37   | 28,3  | 21,1                              | 4,4   | 10,6                   | 3,1                   | 31,5                                       |
| Ensemble . . . . .                       | 196       | 3,5                                    | 7,36   | 22,3  | 24,5                              | 3,5   | 16,8                   | 2,7                   | 30,2                                       |

Quant aux chiffres indiqués pour les dépenses, ils donnent lieu aux mêmes observations que les chiffres relatifs aux ménages ouvriers. En procédant à l'élimination des questionnaires insuffisants ou trop douteux, nous avons retenu 196 ménages. On trouvera dans le tableau XX, les chiffres relatifs aux dépenses de ces ménages classés d'après le nombre des membres et, dans le tableau XXI, les éléments de la dépense d'alimentation de ces mêmes ménages.

D'après les renseignements fournis, le revenu annuel moyen est de 2 023 francs, c'est-à-dire qu'il diffère peu du revenu moyen des 1 101 ménages ouvriers observés (2 000 francs). Presque tous ces ménages habitent d'ailleurs dans des localités de moins de 10 000 habitants.

La dépense de nourriture n'est, en moyenne, que de 25 fr. 48 par semaine, ce qui représente environ 65 p. 100 du revenu, tandis que la même proportion, calculée pour les ménages ouvriers, s'élevait à 70 p. 100.

Sur les 196 ménages, 88, soit 45 p. 100, étaient logés dans des maisons leur appartenant; les 108 autres payaient un loyer moyen de 226 francs par an, ce qui représente une fraction de leur revenu égale à 12 p. 100. Nous avons vu que cette fraction n'était que de 8 p. 100 chez les ménages ouvriers observés.

De même, le montant des impôts et celui des assurances sont relativement beaucoup plus élevés dans les ménages de travailleurs indépendants que dans les ménages de salariés. Au contraire, le montant des cotisations paraît sensiblement plus faible.

Par personne-unité, la dépense moyenne d'alimentation est de 7 fr. 36 par semaine; elle était de 7 fr. 44 pour l'ensemble des ménages ouvriers. Cette

1. Y compris la consommation en dehors du ménage.

valeur diminue encore assez régulièrement quand le nombre des membres du ménage augmente; le relèvement qu'on observe en passant du groupe des ménages de 5 personnes au groupe suivant, tient à ce que les ménages de 5 personnes jouissent d'un revenu relativement faible par rapport aux autres.

Dans l'ensemble des dépenses d'alimentation, la dépense de *pain* représente 22,3 p. 100 au lieu de 23,8 p. 100 chez les ménages ouvriers, la dépense de *viande*, 24,5 p. 100 (21,5 p. 100 chez les ménages ouvriers). La différence est plus sensible pour la *boisson* qui représente 16,8 p. 100 de la dépense de nourriture au lieu de 12,4 p. 100 seulement dans les ménages ouvriers. La part de l'*alcool*, toutes réserves faites sur l'exactitude des chiffres fournis, paraît être du même ordre dans l'une et l'autre catégorie de ménages. Quand le nombre des membres du ménage s'accroît, l'importance du pain augmente en général tandis que celle de la boisson diminue un peu, mais la proportion de la dépense de viande ne diminue pas.

### 5° Dépenses des ménages d'ouvriers agricoles.

*Dépenses d'alimentation.* — Nous avons expliqué, dans l'analyse des revenus, pourquoi il était difficile de fixer les conditions d'existence des ménages d'ouvriers agricoles à l'aide des chiffres inscrits sur les questionnaires. Ces ménages possèdent tous quelque coin de terre plus ou moins étendu d'où ils tirent une partie de leurs aliments; une autre partie leur est quelquefois donnée par le patron. On ne peut, d'après les renseignements fournis, se rendre compte exactement de l'importance des denrées produites par la famille ou reçues en nature. Dans ces conditions, les chiffres indiqués pour la dépense n'ont souvent qu'une valeur peu significative. En ne retenant que les ménages où les productions propres paraissaient comprendre exclusivement les légumes récoltés dans le jardin, nous avons dressé le tableau XXII ci-après, s'appliquant à 185 ménages d'ouvriers agricoles non nourris, répartis entre 8 régions.

Pour l'ensemble des 185 ménages, la dépense d'alimentation pendant une semaine est de 22 fr. 28 par ménage et de 6 fr. 07 par personne-unité. En admettant la dépense annuelle égale à la dépense hebdomadaire multipliée par 52, on arriverait à ce résultat que l'alimentation absorbe, dans ces familles, 81 p. 100 du revenu. Nous avons vu que le même calcul donne une proportion de 71 p. 100 seulement pour les ménages d'ouvriers d'industrie qui habitent dans les localités de moins de 10 000 habitants. Cependant, la dépense d'alimentation par personne-unité est plus élevée dans ces derniers ménages (7 fr. 45 au lieu de 6 fr. 07).

TABLEAU XXII. — Ménages d'ouvriers agricoles non nourris.

Valeur moyenne de la dépense d'alimentation pendant une semaine (semaine d'hiver) (en francs).

| RÉGIONS <sup>2</sup> | NOMBRE DE     |   | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE<br>HEBDOMADAIRE<br>POUR<br>L'ALIMENTATION |                              | PROPORTIONS P. 100<br>PAR RAPPORT À LA DÉPENSE TOTALE<br>D'ALIMENTATION |                                   |       |          |         | RAPPORT<br>DE LA<br>DÉPENSE<br>DE NOUR-<br>RITURE<br>AU<br>REVENU <sup>1</sup><br>(p. 100) |                          |
|----------------------|---------------|---|---------------------------|---|------------------------------|---|-----------------------------------|-------|----------|---------|--|--------------------------|
|                      | mé-<br>nages. | per-<br>sonnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | par<br>ménage.                                    | par per-<br>sonne-<br>unité. | Pain.   | Viande<br>et<br>charcu-<br>terie. | Lait. | Boisson. | Alcool. |  | Autres<br>all-<br>ments. |
| I . . .              | 61            | 3,6   | 1 711                     | 25,47   | 7,03                         | 33,8  | 20,0                              | 4,2   | 9,0      | 7,8     | 25,2   | 77                       |
| II . . .             | 19            | 4,0   | 1 395                     | 22,57   | 5,65                         | 31,9  | 23,6                              | 5,0   | 11,8     | 3,6     | 24,1   | 84                       |
| III . . .            | 14            | 3,8   | 1 297                     | 21,17   | 5,55                         | 31,0  | 18,4                              | 3,1   | 13,9     | 3,9     | 29,7   | 85                       |
| IV . . .             | 10            | 3,3   | 1 397                     | 18,00   | 5,44                         | 28,4  | 21,7                              | 1,9   | 14,0     | "       | 34,0   | 67                       |
| V . . .              | 6             | 4,0   | 1 183                     | 20,14   | 4,99                         | 34,8  | 21,4                              | 3,2   | 13,2     | "       | 27,4   | 88                       |
| VI . . .             | 14            | 3,7   | 1 262                     | 17,95   | 4,91                         | 30,0  | 19,9                              | 4,7   | 26,4     | "       | 22,0   | 74                       |
| VII . . .            | 27            | 3,1   | 1 197                     | 20,66   | 6,67                         | 32,7  | 16,8                              | 2,0   | 12,8     | 3,6     | 32,1   | 90                       |
| VIII . . .           | 34            | 4,0   | 1 311                     | 21,73   | 5,41                         | 32,6  | 16,4                              | 3,0   | 7,1      | 9,3     | 31,6   | 86                       |
| Ensemble.            | 185           | 3,7   | 1 434                     | 22,28   | 6,07                         | 32,6  | 19,3                              | 3,4   | 11,2     | 5,7     | 27,8   | 81                       |

La dépense de nourriture par personne-unité varie de 5 à 7 francs par semaine suivant les régions, mais il faut remarquer que les ménages appartenant aux diverses régions diffèrent, tant par le montant du revenu que par la composition de la famille. La dépense est la plus élevée dans la région du Nord où le revenu est aussi le plus élevé. Elle paraît encore relativement forte dans la région VII (Centre-Ouest) où le revenu est le plus faible mais où la grande moyenne des familles observées est également la moins importante.

C'est dans la région VI (Massif Central), que la dépense moyenne par personne-unité atteint la plus faible valeur.

Le pain absorbe à lui seul un tiers environ des dépenses d'alimentation. Pour l'ensemble des 185 ménages, la proportion de la dépense de pain s'élève à 32,6 p. 100; la même proportion n'était que de 23,4 p. 100 pour l'ensemble des ouvriers de l'industrie.

La différence entre ces deux catégories de ménages est peu sensible en ce qui concerne la valeur relative de la dépense de viande; la viande absorbe, dans l'un et l'autre groupe, un cinquième environ de la dépense totale d'alimentation; mais par personne-unité, la dépense moyenne de viande s'élève

1. Dépense annuelle estimée en multipliant par 52 la dépense hebdomadaire constatée.

2. Région I : Seine-et-Oise, Oise, Somme, Nord. — Région II : Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haute-Marne, Aube, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Belfort. — Région III : Doubs, Jura, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes. — Région IV : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Ardèche, Gard, Drôme. — Région V : Lot, Lot-et-Garonne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Haute-Garonne. — Région VI : Corrèze, Aveyron, Lozère, Haute-Vienne, Creuse, Haute-Loire. — Région VII : Charente, Indre-et-Loire, Loiret, Eure-et-Loire, Sarthe, Mayenne. — Région VIII : Eure, Calvados, Orne, Seine-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

à 1 fr. 60 par semaine pour les ouvriers d'industrie et à 1 fr. 15 seulement pour les ouvriers agricoles.

Parmi les 185 ménages retenus de ce dernier groupe, il n'y en a cependant que 6 pour lesquels la viande ne figure pas dans la liste des aliments consommés pendant la semaine d'observation. Les enquêteurs sont d'ailleurs d'accord pour constater que l'usage de la viande fait des progrès considérables dans les campagnes. Le porc constitue la base de l'alimentation carnée, mais beaucoup de familles rurales consomment aussi de la viande de boucherie, au moins une fois par semaine.

D'une région à l'autre, la part de la viande dans l'alimentation varie dans des limites assez restreintes; c'est dans l'Ouest qu'elle semble la moins importante. La différence est d'ailleurs compensée par une plus grande consommation de beurre dans cette région et par l'usage du poisson dans les localités voisines de la côte.

Contrairement à ce que l'on aurait pu supposer, le *lait* tient une place encore moins importante dans l'alimentation des ouvriers agricoles, que dans l'alimentation des ouvriers d'industrie; la part de cette denrée dans les dépenses de nourriture des 185 ménages considérés n'est que de 4 p. 100 seulement.

Dans ces ménages, la *boisson* absorbe 11 p. 100 de la dépense alimentaire totale, proportion peu différente de celle qui a été calculée pour l'ensemble des ouvriers d'industrie, mais qui varie considérablement suivant les régions. Elle n'est que de 7 p. 100 dans la région VIII (Ouest) où l'on ne boit généralement que du cidre, de 9 p. 100 dans la région I (Nord) où la boisson habituelle est la bière; elle s'élève à 14 p. 100 dans la région IV (Midi) et à 26 p. 100 dans la région VI (Massif Central) où l'on consomme du vin.

La part de l'*alcool* varie en raison inverse de celle de la boisson; elle est nulle ou insignifiante dans les régions où la boisson habituelle est le vin, elle atteint au contraire une valeur élevée dans les régions où l'on boit de la bière ou du cidre. C'est ainsi que dans les 34 ménages de la région VIII (Ouest), l'alcool absorbe 9 p. 100 de la dépense alimentaire totale, et 8 p. 100 dans les 61 ménages de la région I (Nord). Il y a certainement une relation très étroite entre la nature de la boisson habituelle et la quantité d'alcool consommée. Dans la description du régime alimentaire des ouvriers de sa localité, un enquêteur de l'Eure-et-Loir dit : « La boisson est le cidre, boisson *froide*, c'est pourquoi le café et l'alcool sont si prisés. » Un autre, du Loiret, écrit : « L'ouvrier buvait généralement du vin, mais l'insuffisance de la récolte de vin depuis quelques années l'a poussé à s'adonner de plus en plus à l'alcool. »

Il ne semble pas que les patrons fassent grand effort pour enrayer l'alcoolisme des ouvriers agricoles; on nous dit encore dans le Loiret : « Le maître

vend lui-même de l'eau-de-vie le matin, sous prétexte de retenir les ouvriers mais aussi parce qu'il récupère partie du salaire qu'il aura à verser » ; et dans la Seine-Inférieure : « S'il y a une corvée un peu dure à la ferme, le maître ne songera pas à donner des aliments plus substantiels, mais il offrira des rasades d'eau-de-vie. »

Un enquêteur de l'Oise écrit également : « Ne voit-on pas, dans certaines exploitations rurales, là où le cabaret est éloigné, l'exploitant distribuer lui-même, grâce à l'injuste privilège des bouilleurs de cru, le pernicieux liquide à ses ouvriers ! »

Un autre, des Basses-Alpes, dit : « L'abus de l'alcool tend à se répandre de plus en plus dans les campagnes. Le maître suit l'exemple des gens qu'il emploie et il est fréquent de voir réuni pour l'apéritif, tout au moins le soir, le personnel de la ferme auquel viennent se joindre souvent les jeunes enfants de la maison. »

*Dépenses diverses (autres que l'alimentation).* — Les chiffres relatifs aux autres catégories de dépenses envisagées dans cette enquête, sont indiqués, pour 313 ménages d'ouvriers agricoles non nourris, dans le tableau XXIII de la page 57.

Sur ces 313 ménages, 87, soit plus du quart, habitaient dans des maisons leur appartenant en propre, 12 jouissaient d'un logement gratuit; pour les 216 autres ménages, qui habitaient en location, la valeur annuelle moyenne du loyer s'élevait à 107 francs, soit 8 p. 100 du revenu. Les ouvriers agricoles locataires ont, en moyenne, un loyer moins élevé que les ouvriers d'industrie des petites localités, mais la part du revenu absorbée par le loyer apparaît du même ordre dans l'un et l'autre groupe de ménages.

L'importance des contributions et des dépenses d'assurances est à très peu près la même que pour les ouvriers de l'industrie; elle varie suivant les régions mais elle dépend surtout du nombre des ménages qui, dans chaque région, sont propriétaires de leurs maisons d'habitation; ces derniers ayant des frais de contributions et d'assurances plus élevés que les autres.

Dans les ménages d'ouvriers agricoles, les cotisations aux syndicats, aux sociétés mutuelles ou pour la retraite, ont une importance beaucoup moindre que dans les ménages d'ouvriers d'industrie; pour certaines régions (Ouest, Massif Central), elles paraissent nulles ou tout à fait insignifiantes.

Les dépenses indiquées pour le chauffage et l'éclairage ne se rapportent qu'aux ménages ayant fourni des chiffres; il n'a pas été tenu compte pour le chauffage de ceux qui reçoivent gratuitement leur combustible, ce qui est encore assez fréquent surtout dans les régions où le bois est abondant. Dans l'ensemble, ces dépenses apparaissent, en valeur absolue, un peu plus faibles que pour les ouvriers d'industrie, mais elles absorberaient cependant une part au moins égale du revenu.

TABLEAU XXIII. — Ménages d'ouvriers agricoles non nourris.

Valeurs moyennes de certaines dépenses autres que la dépense d'alimentation (en francs).

| RÉGIONS                  | NOMBRE DE |  | REVENU<br>ANNUEL<br>MOYEN | DÉPENSE<br>PENDANT LA SEMAINE<br>D'OBSERVATION<br>(semaine d'hiver). |                          | DÉPENSE ANNUELLE     |                |             |                          |
|--------------------------|-----------|--|---------------------------|--|--------------------------|----------------------|----------------|-------------|--------------------------|
|                          | ménages.  | personnes-<br>unités<br>par<br>ménage. |                           | Chauf-<br>fage <sup>1</sup> .  | Éclairage <sup>1</sup> . | Loyer <sup>2</sup> . | Contributions. | Assurances. | Cotisations<br>diverses. |
| <i>Chiffres absolus.</i> |           |  |                           |  |                          |                      |                |             |                          |
| I . . . . .              | 94        | 3,7                                    | 1 760                     | 2,45   | 0,92                     | 120                  | 8,10           | 2,48        | 3,50                     |
| II . . . . .             | 44        | 3,4                                    | 1 215                     | 1,55   | 0,68                     | 82                   | 13,60          | 6,30        | 6,70                     |
| III . . . . .            | 26        | 3,8                                    | 1 180                     | 1,85   | 0,63                     | 92                   | 8,85           | 4,15        | 5,60                     |
| IV . . . . .             | 12        | 3,2                                    | 1 276                     | 1,93   | 0,80                     | 119                  | 6,95           | 1,52        | 9,00                     |
| V . . . . .              | 21        | 3,7                                    | 1 180                     | 1,26   | 0,57                     | 84                   | 15,30          | 11,65       | 8,80                     |
| VI . . . . .             | 18        | 3,8                                    | 1 139                     | 1,56   | 0,60                     | 100                  | 14,70          | 4,30        | "                        |
| VII . . . . .            | 52        | 3,0                                    | 1 106                     | 2,42   | 0,62                     | 93                   | 11,00          | 3,90        | 4,35                     |
| VIII . . . . .           | 48        | 4,0                                    | 1 221                     | 1,88   | 0,74                     | 120                  | 5,90           | 2,90        | 1,90                     |
| Ensemble . . . . .       | 315       | 3,6                                    | 1 353                     | 2,00   | 0,74                     | 107                  | 10,00          | 4,15        | 5,15                     |

*Proportions p. 100 par rapport au revenu.*

|                    |     |     |     |     |     |     |
|--------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| I . . . . .        | 4,7 | 1,8 | 7,0 | 0,5 | 0,4 | 0,3 |
| II . . . . .       | 4,3 | 1,9 | 7,4 | 1,1 | 0,5 | 0,6 |
| III . . . . .      | 5,2 | 1,8 | 9,0 | 0,8 | 0,4 | 0,5 |
| IV . . . . .       | 5,1 | 2,1 | 7,7 | 0,5 | 0,1 | 0,7 |
| V . . . . .        | 3,6 | 1,6 | 7,9 | 1,3 | 1,0 | 0,7 |
| VI . . . . .       | 4,7 | 1,8 | 7,4 | 1,3 | 0,4 | "   |
| VII . . . . .      | 6,5 | 1,9 | 8,4 | 1,0 | 0,4 | 0,4 |
| VIII . . . . .     | 5,2 | 2,0 | 9,7 | 0,5 | 0,2 | 0,2 |
| Ensemble . . . . . | 5,0 | 1,9 | 7,9 | 0,7 | 0,3 | 0,4 |

**6° Conditions d'habitation.**

En dehors des indications relatives au montant du loyer et aux frais accessoires de loyer, le questionnaire de famille contenait encore des renseignements sur le mode d'habitation, sur la composition et la grandeur du logement. Voici un résumé de ces renseignements, se rapportant à 1 462 ménages d'ouvriers d'industrie et à 456 ménages d'ouvriers agricoles :

On a tout d'abord distingué les ménages qui habitaient un logement faisant partie d'une maison collective, de ceux qui habitaient une maison

1. Pour le calcul des proportions, la dépense annuelle de chauffage et d'éclairage a été estimée en multipliant par 52 la dépense hebdomadaire et en réduisant d'un tiers le chiffre obtenu afin de tenir compte de ce que l'observation a porté sur une semaine d'hiver.

2. La valeur moyenne du loyer s'applique exclusivement aux ménages habitant en location. 87 ménages habitaient dans des maisons leur appartenant, 12 jouissaient d'un logement gratuit. Les proportions ont été calculées en prenant pour base le revenu moyen des ménages habitant en location.

individuelle, en propriété ou en location; le résultat de cette classification est le suivant :

|   | NOMBRE DES MÉNAGES HABITANT |              |   | Totaux. |
|---|-----------------------------|--------------|---|---------|
|   | UNE MAISON INDIVIDUELLE     |              | Un logement dans une maison collective. |         |
|   | En propriété.               | En location. |   |         |
| Ouvriers d'industrie (dans les villes). . .                                     | 31                          | 203          | 378                                     | 612     |
| Ouvriers d'industrie (dans les localités de moins de 10 000 habitants). . . . . | 152                         | 445          | 253                                     | 850     |
| Ouvriers agricoles. . . . .   | 137                         | 288          | 31                                      | 456     |

En particulier, la proportion des familles qui étaient logées dans des maisons leur appartenant en propre, s'élève à 30 p. 100 du total pour les ouvriers agricoles, à 18 p. 100 pour les ouvriers d'industrie des petites localités et à 5 p. 100 seulement pour les ouvriers des villes. Parmi ces derniers, plus des deux cinquièmes étaient cependant logés dans des maisons individuelles; la valeur relativement élevée de cette proportion tient à ce que les villes atteintes par l'enquête sont en général de moyenne importance. Au total, 33 maisons individuelles seulement ont été signalées comme faisant partie de la catégorie des habitations à bon marché.

Dans le tableau XXIV, page 59, les ménages ouvriers ont été classés à la fois d'après le nombre des membres du ménage et d'après le nombre des pièces du logement. La cuisine qui, dans beaucoup de ces familles, sert à divers usages, a été comptée pour une pièce; on n'a pas tenu compte du vestibule lorsqu'il existait.

La proportion des ménages ne disposant que d'une seule pièce est de 16 à 18 p. 100 du nombre total; elle est un peu plus élevée parmi les familles d'ouvriers agricoles que parmi les autres. 80 p. 100 des ménages d'ouvriers agricoles habitaient dans des logements comportant moins de 4 pièces; la proportion n'est que de 60 p. 100 pour les ouvriers d'industrie des petites localités, mais elle s'élève à 70 p. 100 pour les ouvriers des villes.

On admet souvent que tout logement qui abrite plus de deux personnes par pièce doit être considéré comme surpeuplé. Avec cette hypothèse, les indices de surpeuplement que l'on peut déduire des chiffres du tableau ci-contre, sont les suivants :

|   | LOGEMENTS |            |         | HABITANTS |                                      |         |
|---|-----------|------------|---------|-----------|--------------------------------------|---------|
|   | Au total. | SURPEUPLÉS |         | Au total. | VIVANT DANS LES LOGEMENTS SURPEUPLÉS |         |
|   |           | Nombre.    | P. 100. |           | Nombre.                              | P. 100. |
| Ouvriers d'industrie (villes). . .                | 612       | 199        | 32,5    | 3 087     | 1 254                                | 40,6    |
| Ouvriers d'industrie (petites localités). . . . . | 850       | 273        | 32,1    | 4 237     | 1 748                                | 41,2    |
| Ouvriers agricoles. . . . .                       | 456       | 172        | 37,7    | 2 227     | 1 118                                | 50,2    |

Pour les ouvriers d'industrie, aussi bien dans les petites localités que dans les villes, la proportion des logements surpeuplés serait d'un tiers, ces logements abritant d'ailleurs les deux cinquièmes du nombre total des personnes.

TABLEAU XXIV. — Distribution des ménages d'après le nombre des membres et d'après le nombre des pièces du logement.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS LE MÉNAGE | NOMBRE DES PIÈCES DU LOGEMENT <sup>1</sup> |   |   |   |   |   |   |   |   | TOTAUX |
|--|--|---|---|---|---|---|---|---|---|--------|
|  | 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |        |

## 1° Ménages d'ouvriers d'industrie dans les villes de 10 000 habitants et au-dessus.

|         |    |     |     |     |    |    |   |   |   |     |
|---------|----|-----|-----|-----|----|----|---|---|---|-----|
| 2.      | 13 | 45  | 13  | 3   | 4  | 1  | » | » | » | 49  |
| 3.      | 16 | 24  | 35  | 16  | 7  | 2  | » | » | » | 100 |
| 4.      | 24 | 24  | 38  | 22  | 13 | »  | » | 1 | » | 122 |
| 5.      | 17 | 24  | 32  | 25  | 12 | 1  | » | » | » | 111 |
| 6.      | 9  | 23  | 46  | 15  | 3  | 5  | » | » | » | 101 |
| 7.      | 9  | 17  | 15  | 19  | 3  | 1  | » | » | » | 64  |
| 8.      | 6  | 6   | 7   | 8   | 3  | 3  | 1 | » | » | 34  |
| 9.      | »  | »   | 3   | 2   | »  | 4  | » | » | » | 9   |
| 10.     | 1  | 3   | »   | 6   | 1  | »  | » | » | » | 11  |
| 11.     | 1  | 1   | 1   | »   | 1  | »  | » | » | » | 4   |
| 12.     | 1  | 1   | 1   | 3   | »  | »  | » | » | » | 6   |
| 13.     | »  | »   | 1   | »   | »  | »  | » | » | » | 1   |
| Totaux. | 97 | 138 | 192 | 119 | 47 | 17 | 1 | 1 | » | 612 |

## 2° Ménages d'ouvriers d'industrie dans les localités de moins de 10 000 habitants.

|         |     |     |     |     |    |    |    |   |   |     |
|---------|-----|-----|-----|-----|----|----|----|---|---|-----|
| 2.      | 10  | 18  | 21  | 17  | 9  | 1  | »  | » | » | 76  |
| 3.      | 31  | 36  | 37  | 28  | 17 | 3  | 2  | 2 | » | 156 |
| 4.      | 28  | 36  | 43  | 44  | 20 | 1  | 2  | » | » | 174 |
| 5.      | 27  | 20  | 37  | 43  | 14 | 2  | 3  | 1 | » | 147 |
| 6.      | 16  | 19  | 23  | 29  | 14 | 1  | 3  | » | » | 105 |
| 7.      | 10  | 14  | 19  | 22  | 9  | 3  | »  | » | 1 | 78  |
| 8.      | 11  | 10  | 13  | 13  | 3  | »  | 1  | » | » | 51  |
| 9.      | 10  | 9   | 4   | 11  | 3  | 2  | »  | » | » | 39  |
| 10.     | 2   | 3   | 3   | 5   | 2  | »  | »  | » | » | 15  |
| 11.     | 1   | »   | 3   | »   | 3  | »  | »  | » | » | 7   |
| 12.     | »   | »   | »   | »   | 1  | 1  | »  | » | » | 2   |
| Totaux. | 146 | 165 | 203 | 212 | 95 | 14 | 11 | 3 | 1 | 850 |

## 3° Ménages d'ouvriers agricoles.

|         |    |     |     |    |    |   |   |   |   |     |
|---------|----|-----|-----|----|----|---|---|---|---|-----|
| 2.      | 12 | 24  | 18  | 7  | 4  | » | » | » | » | 65  |
| 3.      | 10 | 23  | 28  | 11 | 1  | » | 1 | » | » | 74  |
| 4.      | 11 | 25  | 29  | 10 | 2  | 1 | » | 1 | » | 79  |
| 5.      | 8  | 25  | 25  | 7  | 3  | » | 2 | » | » | 70  |
| 6.      | 17 | 21  | 20  | 10 | 2  | 1 | » | » | » | 71  |
| 7.      | 7  | 13  | 13  | 6  | 1  | » | » | » | » | 40  |
| 8.      | 8  | 6   | 9   | 6  | 1  | » | » | » | » | 30  |
| 9.      | 5  | 2   | 4   | 3  | 1  | 2 | » | » | » | 17  |
| 10.     | »  | 2   | 2   | »  | »  | » | » | » | » | 4   |
| 11.     | »  | »   | 1   | 2  | »  | » | » | » | » | 3   |
| 12.     | 2  | »   | »   | »  | »  | » | » | » | » | 2   |
| 13.     | 1  | »   | »   | »  | »  | » | » | » | » | 1   |
| Totaux. | 81 | 141 | 149 | 62 | 15 | 4 | 3 | 1 | » | 456 |

Pour les ouvriers agricoles, les proportions sont sensiblement plus élevées : la moitié du nombre total des personnes comprises dans les familles de cette catégorie, habitait dans des logements comptant plus de 2 personnes

1. La cuisine est comptée comme pièce.

par pièce. Les indices ainsi calculés deviennent beaucoup plus défavorables lorsqu'on envisage seulement les familles nombreuses. En ne prenant que les ménages de plus de 6 personnes, la proportion des membres de ces ménages habitant des logements surpeuplés serait de 70 p. 100 du nombre total pour les ouvriers d'industrie, et dépasserait 80 p. 100 pour les ouvriers agricoles. Cependant, le nombre des pièces du logement, mis en rapport avec le nombre des occupants, est un élément insuffisant à lui tout seul pour permettre d'apprécier les conditions d'habitation d'un ménage. Il est indispensable de tenir compte de la grandeur des pièces; il faudrait aussi faire intervenir la hauteur du plafond, la grandeur des fenêtres et leur exposition, la disposition des pièces et tous les éléments dont dépend la salubrité du logement.

On trouvera dans le tableau XXV, page 61, pour chaque groupe de ménages classés d'après le nombre des membres, la superficie moyenne des pièces d'habitation, calculée par logement, par personne et par personne-unité, ainsi que le nombre des logements de chaque groupe qui disposaient de vestibule, water-closet particulier, cour, grenier, jardin.

Les chiffres relatifs à la superficie sont, dans l'ensemble, assez favorables, surtout pour les ouvriers d'industrie des petites localités qui disposent, en moyenne, de 55 mètres carrés par logement et de 15 mètres carrés par personne-unité. Dans les villes, ces moyennes sont sensiblement plus faibles : 45 mètres carrés par logement et 12 mètres carrés par personne-unité.

Pour les ouvriers agricoles, les chiffres sont de 46 mètres carrés par logement et de 13 mètres carrés par personne-unité. Au point de vue de la superficie des pièces d'habitation, les ménages d'ouvriers agricoles sont donc comparables aux ménages d'ouvriers des villes, tandis que le nombre des pièces dont ils disposent est plus faible.

On peut voir, d'après le tableau XXV, que lorsque le nombre des membres du ménage s'accroît, la superficie moyenne du logement ne varie pas beaucoup, de sorte que le nombre moyen de mètres carrés par personne-unité diminue dans de fortes proportions. Néanmoins, dans les familles les plus nombreuses, ce dernier chiffre s'élève encore à 7 ou 8 mètres carrés, ce qui représenterait, en admettant une hauteur moyenne de plafond de 2 m. 50 à 3 mètres, un volume d'air de 20 mètres cubes environ par personne-unité.

On ne rencontre de vestibule que dans un dixième environ des logements. La proportion des ménages disposant de water-closet particulier s'élève à 61 p. 100 du total pour les ouvriers d'industrie des petites localités, elle n'est que de 44 p. 100 pour les ouvriers des villes, et de 27 p. 100 seulement pour les ouvriers agricoles.

On trouve une cave ou un grenier dans plus des deux tiers des logements. Presque tous les ouvriers agricoles, et la majeure partie des ouvriers d'in-

industrie des petites localités, disposent en outre d'un jardin; près d'un tiers des ouvriers urbains jouissent du même avantage.

TABLEAU XXV. — Conditions d'habitation des ménages ouvriers.

| NOMBRE<br>DE PERSONNES<br>DANS<br>LE MÉNAGE   | NOMBRE<br>DES<br>MÉNAGES<br>OU<br>LOGE-<br>MENTS | RAPPORT<br>DU NOMBRE TOTAL<br>DES PIÈCES, AU NOMBRE |                        |                                   | NOMBRE MOYEN<br>DE MÈTRES CARRÉS |                       |                                 | NOMBRE DES LOGEMENTS<br>DISPOSANT DE  |       |          |                 |         |
|---|--|---|------------------------|-----------------------------------|----------------------------------|-----------------------|---------------------------------|---------------------------------------|-------|----------|-----------------|---------|
|   |  | des<br>loge-<br>ments.                              | des<br>per-<br>sonnes. | des<br>per-<br>sonnes-<br>unités. | par<br>loge-<br>ment.            | par<br>per-<br>sonne. | par<br>per-<br>sonne-<br>unité. | water-<br>closet<br>parti-<br>culier. | cave. | grenier. | ves-<br>tibule. | jardin. |
| <i>1° Ménages d'ouvriers d'industrie, dans les villes de 10 000 habitants et au-dessus.</i> |  |   |                        |                                   |                                  |                       |                                 |                                       |       |          |                 |         |
| 2. . . . .  | 49   | 2,45  | 1,22                   | 1,36                              | 36,6                             | 18,3                  | 20,3                            | 49                                    | 35    | 28       | 5               | 17      |
| 3. . . . .  | 100  | 2,80  | 0,93                   | 1,11                              | 41,0                             | 13,7                  | 16,9                            | 51                                    | 81    | 75       | 14              | 46      |
| 4. . . . .  | 122  | 2,84  | 0,71                   | 0,95                              | 45,0                             | 11,3                  | 14,9                            | 56                                    | 93    | 85       | 14              | 54      |
| 5. . . . .  | 111  | 2,95  | 0,59                   | 0,80                              | 45,6                             | 9,0                   | 12,4                            | 45                                    | 74    | 69       | 14              | 46      |
| 6. . . . .  | 101  | 2,95  | 0,49                   | 0,68                              | 45,4                             | 7,6                   | 10,4                            | 34                                    | 59    | 57       | 7               | 39      |
| 7. . . . .  | 64   | 2,89  | 0,41                   | 0,58                              | 50,1                             | 7,2                   | 10,1                            | 28                                    | 39    | 50       | 13              | 31      |
| 8. . . . .  | 34   | 3,26  | 0,41                   | 0,52                              | 49,3                             | 6,2                   | 8,5                             | 18                                    | 20    | 18       | 6               | 16      |
| 9 et plus . . . .   | 31   | 3,51  | 0,34                   | 0,50                              | 49,3                             | 4,8                   | 6,9                             | 18                                    | 17    | 24       | 2               | 17      |
| Ensemble. . . .   | 612  | 2,90  | 0,57                   | 0,78                              | 44,8                             | 8,2                   | 12,0                            | 269                                   | 418   | 406      | 75              | 266     |
| <i>2° Ménages d'ouvriers d'industrie, dans les localités de moins de 10 000 habitants.</i>  |  |   |                        |                                   |                                  |                       |                                 |                                       |       |          |                 |         |
| 2. . . . .  | 76   | 3,0   | 1,5                    | 1,7                               | 54,5                             | 27,3                  | 30,4                            | 40                                    | 62    | 60       | 23              | 54      |
| 3. . . . .  | 156  | 2,9   | 1,0                    | 1,2                               | 55,0                             | 18,3                  | 22,6                            | 97                                    | 111   | 129      | 35              | 110     |
| 4. . . . .  | 174  | 3,03  | 0,76                   | 1,00                              | 55,3                             | 13,8                  | 18,2                            | 110                                   | 136   | 132      | 28              | 126     |
| 5. . . . .  | 147  | 3,14  | 0,63                   | 0,85                              | 57,5                             | 11,5                  | 15,6                            | 95                                    | 116   | 122      | 23              | 112     |
| 6. . . . .  | 105  | 3,21  | 0,53                   | 0,75                              | 52,1                             | 8,7                   | 12,1                            | 63                                    | 74    | 94       | 13              | 61      |
| 7. . . . .  | 78   | 3,28  | 0,47                   | 0,66                              | 54,5                             | 7,8                   | 11,1                            | 43                                    | 65    | 70       | 13              | 61      |
| 8. . . . .  | 51   | 2,82  | 0,35                   | 0,52                              | 48,8                             | 6,1                   | 9,0                             | 27                                    | 35    | 34       | 4               | 39      |
| 9 et plus . . . .   | 63   | 3,08  | 0,32                   | 0,47                              | 56,5                             | 5,9                   | 8,6                             | 42                                    | 51    | 51       | 6               | 48      |
| Ensemble. . . .   | 850  | 3,06  | 0,61                   | 0,84                              | 54,8                             | 11,0                  | 15,0                            | 517                                   | 650   | 692      | 145             | 611     |
| <i>3° Ménages d'ouvriers agricoles.</i>   |  |   |                        |                                   |                                  |                       |                                 |                                       |       |          |                 |         |
| 2. . . . .  | 65   | 2,49  | 1,25                   | 1,38                              | 44,5                             | 22,2                  | 24,7                            | 17                                    | 52    | 60       | 10              | 61      |
| 3. . . . .  | 74   | 2,65  | 0,88                   | 1,08                              | 42,4                             | 14,1                  | 17,3                            | 19                                    | 50    | 62       | 4               | 69      |
| 4. . . . .  | 79   | 2,67  | 0,67                   | 0,86                              | 43,5                             | 10,9                  | 14,1                            | 24                                    | 43    | 66       | 6               | 69      |
| 5. . . . .  | 70   | 2,71  | 0,54                   | 0,76                              | 46,7                             | 9,3                   | 13,1                            | 21                                    | 39    | 60       | 6               | 60      |
| 6. . . . .  | 71   | 2,48  | 0,41                   | 0,61                              | 50,2                             | 8,4                   | 12,2                            | 17                                    | 41    | 56       | 6               | 62      |
| 7. . . . .  | 40   | 2,52  | 0,36                   | 0,55                              | 42,0                             | 6,0                   | 9,1                             | 15                                    | 26    | 36       | 6               | 37      |
| 8. . . . .  | 30   | 2,53  | 0,32                   | 0,48                              | 50,2                             | 6,3                   | 9,5                             | 4                                     | 23    | 28       | 2               | 25      |
| 9 et plus . . . .   | 27   | 2,78  | 0,29                   | 0,42                              | 54,5                             | 5,6                   | 8,0                             | 6                                     | 16    | 25       | 3               | 26      |
| Ensemble. . . .   | 456  | 2,60  | 0,53                   | 0,74                              | 46,0                             | 9,3                   | 13,0                            | 123                                   | 290   | 393      | 43              | 409     |

En résumé, ce sont les ouvriers d'industrie des petites localités qui apparaissent les mieux favorisés au point de vue du logement tandis que les ouvriers agricoles sont les plus mal logés. Les conditions d'habitation de ces derniers ménages sont même plus défavorables que celle des ménages urbains, mais cela tient beaucoup à ce que les villes atteintes par l'enquête sont de moyenne importance. Dans les grands centres, les conditions des logements ouvriers sont plus défectueuses, surtout au point de vue de la grandeur des pièces.

De l'avis général des enquêteurs, les progrès qui ont été réalisés, au cours des 30 dernières années, dans les conditions d'existence des familles ouvrières et rurales, ont porté principalement sur l'alimentation et le vêtement, beaucoup moins sur l'habitation.

Un enquêteur de Toulouse écrit : « La situation des ouvriers de la ville, au point de vue de l'habitation, est plus mauvaise qu'il y a 30 ans. On a fait disparaître beaucoup d'anciennes maisons qui étaient divisées en petits appartements; les nouveaux immeubles construits comportent des appartements de 5 à 12 pièces. Les ouvriers disposent de moins de logements qu'auparavant et sont obligés de se tasser davantage. Quant aux règlements sanitaires, ils ne sont pas observés. »

A Troyes, le directeur du Bureau d'hygiène, affirme que plus de 3 000 immeubles ne sont pas conformes au règlement sanitaire, dont un millier au moins devraient être démolis. « Il se construit peu de maisons pour la classe ouvrière, les vieilles maisons rapportant plus que les neuves. Des réduits mal aérés, mal éclairés, composés d'une seule pièce, servent souvent à l'habitation de toute une famille. La cuisine se fait sur un fourneau de fonte dans cette pièce unique qui sert également de buanderie. Les murs sont le domaine définitif des parasites; la crasse et l'ordure y sont tellement tenaces que d'un locataire à l'autre on s'y résigne naturellement et que personne ne fait rien pour s'en débarrasser. »

Un enquêteur du Finistère fait une description analogue de certains logements ouvriers de la ville de Brest. Il admet que 60 p. 100 des logements ouvriers sont composés d'une pièce unique et croit que l'exonération de la contribution mobilière au-dessous de 150 francs de loyer constitue en quelque sorte une prime au logement insalubre, l'ouvrier cherchant à se mettre à l'abri de l'impôt.

Le rapporteur général de la Commission qui avait été instituée dans le département de l'Oise en vue de la présente enquête écrit : « Dans les tristes taudis dont les ouvriers des villes doivent souvent se contenter, nous ne rencontrons aucun confort, mais nous trouvons, par contre, le mépris absolu des lois les plus élémentaires de l'hygiène; il serait vraiment utile de voir fonctionner efficacement des commissions de logements insalubres ayant d'autres pouvoirs que ceux, trop anodins, qui sont conférés aux commissions sanitaires. »

Tout en reconnaissant les services déjà rendus par la loi sur les habitations à bon marché, on admet cependant que les résultats ne correspondent pas à ce qu'il était permis d'espérer parce que les constructions faites sous le régime de cette loi atteignent souvent un prix exagéré qui n'est pas en rapport avec les ressources dont disposent les familles ouvrières.

Quant aux habitations rurales, elles sont encore dans beaucoup de

régions très défectueuses. Dans la Seine-Inférieure, il n'est pas rare de trouver des maisons agricoles composées d'une seule chambre humide, avec couverture en chaume et murs en torchis. Une famille de journaliers d'une petite localité du Finistère, comprenant 8 personnes, est logée dans une pièce unique communiquant avec l'étable aux vaches, sous le même toit, sans séparation.

Un enquêteur du Morbihan écrit, au sujet des conditions d'habitation dans les fermes de sa région : « Les bâtiments comprennent au rez-de-chaussée une grande pièce qui sert à la fois de cuisine et de chambre à coucher pour le personnel et, à côté, la chambre du maître de la maison. Au-dessus se trouve le grenier, rarement une chambre : aussi voit-on souvent les domestiques et servantes de ferme coucher dans la même pièce. Des domestiques couchent encore dans des lits sans draps, entre deux couettes de bales. » On signale cependant des améliorations dans les fermes bretonnes : des toitures de chaumes disparaissent et les lits clos font place peu à peu aux lits modernes.

Dans le Loiret, on expose que les habitations rurales sont composées de chambres presque toutes situées au rez-de-chaussée, petites, basses, encombrées, humides, mal éclairées et non aérées. Les cabinets d'aisance font défaut ou sont très rudimentaires; les puits sont souvent souillés par la proximité du fumier. Mêmes constatations dans la Sarthe où l'on ajoute que les maires sont absolument impuissants à faire appliquer les règlements relatifs à l'hygiène.

Les conditions paraissent meilleures dans l'Oise, où le type des maisons villageoises est le suivant : A l'entrée, une grande pièce ouvre directement sur la cour ou sur la rue et sert de cuisine et de salle à manger; une, deux ou trois chambres donnent sur cette pièce; une cave est creusée sous une partie du rez-de-chaussée; un grenier court sur le tout. Malheureusement, là aussi, les cabinets d'aisance font le plus souvent défaut.

Dans la Meuse, on nous dit que les manouvriers agricoles possèdent presque tous une maison, achetée la plupart du temps à crédit, et sur laquelle beaucoup redoivent. Le logement se compose d'une chambre et d'une cuisine; la chambre prend jour sur la rue et la cuisine en est séparée par un vitrage; les murs sont en torchis; le fumier est devant le logement.

Dans d'autres régions, on observe encore que les logements ruraux offrent en général une superficie suffisante mais que la plupart d'entre eux sont cependant dans des conditions hygiéniques déplorables.

## TROISIÈME PARTIE

### DÉPEUPELEMENT DES CAMPAGNES

---

Les campagnes françaises se dépeuplent par suite :

- 1° De l'émigration vers les villes ou à l'étranger;
- 2° De la diminution du nombre des familles nombreuses.

Les deux modèles de questionnaires utilisés pour l'enquête comportaient des cadres destinés à recueillir quelques observations numériques sur ces deux phénomènes. A l'aide du questionnaire de village, on demandait de signaler toute personne ayant quitté la commune pendant l'une des années 1911, 1912 et 1913, pour aller se fixer ailleurs, en indiquant le sexe, l'âge, la profession, le nouveau lieu de résidence de cette personne.

Sur le questionnaire n° 1, on demandait de faire connaître, pour chaque famille visitée, le nombre de frères et sœurs qu'avaient eus : 1° le chef de famille; 2° le conjoint; 3° le père du chef de famille; 4° le beau-père du chef de famille, ainsi que le nombre de ces frères et sœurs ayant vécu jusqu'à l'âge de 20 ans. Ces chiffres fournissent des indications sur la variation du nombre des enfants d'une génération à l'autre dans les mêmes familles. D'autre part, les personnes devant remplir les questionnaires étaient appelées à faire connaître leurs observations personnelles sur les circonstances qui étaient susceptibles d'expliquer les changements signalés.

#### 1° État démographique et économique général.

Avant d'analyser les résultats des réponses aux deux séries de questions, il est utile de fournir quelques indications générales sur la population des localités atteintes par l'enquête, et sur leur état économique.

On trouvera d'abord, dans le tableau ci-après, et pour chacune des années 1881 et 1911, le nombre total des habitants, ainsi que le nombre des naissances, dans 401 localités réparties entre 8 grandes régions<sup>1</sup>.

---

1. *Région I* : Nord, Oise, Seine-et-Oise, Somme. *Région II* : Ardennes, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Vosges, Haute-Marne, Aube, Yonne, Côte-d'Or, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Belfort. *Région III* : Ain, Doubs, Jura, Savoie, Haute-Savoie, Isère, Basses-Alpes, Hautes-Alpes. *Région IV* : Alpes-Maritimes, Var, Bouches-du-Rhône, Vaucluse, Ardèche, Gard, Drôme. *Région V* : Lot, Lot-et-

| Régions.       | Nombre<br>des<br>localités. | 1881                        |                          |                     | 1911                        |                          |                     |
|----------------|-----------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------------|
|                |                             | Nombre<br>des<br>habitants. | NOMBRE<br>DES NAISSANCES |                     | Nombre<br>des<br>habitants. | NOMBRE<br>DES NAISSANCES |                     |
|                |                             |                             | Au total.                | Pour<br>10 000 hab. |                             | Au total.                | Pour<br>10 000 hab. |
| I. . . . .     | 54                          | 45 280                      | 1 243                    | 274                 | 49 003                      | 1 056                    | 216                 |
| II. . . . .    | 77                          | 55 912                      | 1 422                    | 254                 | 56 897                      | 1 313                    | 231                 |
| III. . . . .   | 63                          | 59 802                      | 1 518                    | 254                 | 56 265                      | 1 047                    | 186                 |
| IV. . . . .    | 49                          | 26 508                      | 596                      | 225                 | 23 158                      | 403                      | 174                 |
| V. . . . .     | 26                          | 17 255                      | 411                      | 238                 | 15 524                      | 327                      | 210                 |
| VI. . . . .    | 23                          | 5 638                       | 190                      | 337                 | 4 821                       | 127                      | 263                 |
| VII. . . . .   | 48                          | 42 254                      | 1 001                    | 237                 | 37 496                      | 744                      | 198                 |
| VIII. . . . .  | 91                          | 59 716                      | 1 585                    | 265                 | 60 417                      | 1 535                    | 259                 |
| Ensemble . . . | 401                         | 312 365                     | 7 966                    | 255                 | 303 281                     | 6 572                    | 217                 |

En 30 ans, ces localités ont perdu 9 000 habitants sur un total de 312 000, soit près de 3 p. 100. Cependant, il y en a 100 qui ont vu croître le chiffre de leur population, la plupart dans de faibles proportions il est vrai, mais pour quelques-unes d'entre elles, surtout dans les régions du Nord et de l'Est, l'augmentation a été considérable par suite de l'établissement d'industries prospères. Par exemple, une commune du bassin de Briey, qui ne comptait que 433 habitants en 1881, en avait 1 833 en 1911; une autre, du Calvados, a vu le chiffre de sa population passer de 1 050 en 1881 à 4 000 en 1911 par suite de la création d'usines métallurgiques. Si l'on faisait abstraction des quelques localités où la population industrielle s'est accrue considérablement, le dépeuplement apparaîtrait beaucoup plus important que ne laissent voir les chiffres du tableau ci-dessus. En dehors de la Bretagne, on ne trouve guère de localités purement agricoles où le nombre des habitants ait augmenté.

Au total, le nombre des naissances s'élevait, en 1881, à 7 966 (255 p. 10 000 habitants) et n'était plus que de 6 572 (217 p. 10 000 habitants) en 1911. Ces proportions dépassent cependant celles qui ont été calculées pour la France entière : 249 p. 10 000 habitants en 1881 et 187 en 1911. La diminution de la natalité, qui ressort ainsi à 25 p. 100 dans l'ensemble du pays, n'est que de 15 p. 100 dans les localités observées. Presque insignifiante dans les villages de la région VIII (Ouest), cette diminution dépasse 25 p. 100 dans le Sud-Est.

Le tableau ci-après fournit la répartition des familles vivant dans les localités observées, d'après la profession du chef de famille. Dans l'ensemble, la proportion des familles dont le chef se livre au travail agricole : propriétaire exploitant, fermier, métayer, ouvrier agricole, domestique, s'élève à 54 p. 100. Cette proportion n'est que de 38 p. 100 dans la région I (Nord) et

---

Garonne, Gironde, Landes, Basses-Pyrénées, Haute-Garonne. *Région VI* : Corrèze, Aveyron, Lozère, Haute-Vienne, Creuse, Haute-Loire. *Région VII* : Charente, Indre-et-Loire, Loire, Loiret, Eure-et-Loire, Sarthe, Mayenne. *Région VIII* : Eure, Calvados, Orne, Seine-Inférieure, Côtes-du-Nord, Finistère, Morbihan.

de 42 p. 100 dans la région II (Est); elle n'est encore que de 53 p. 100 dans la région III (Sud-Est). Dans les autres régions, les deux tiers environ des chefs de familles sont des cultivateurs. Mais tandis que la plupart de ces derniers sont possesseurs du sol qu'ils cultivent dans la région VI (Massif Central) et aussi dans les régions IV et V (Midi), ils sont principalement ouvriers agricoles ou fermiers dans l'Ouest. En particulier, dans les villages de la région VIII (Bretagne et Normandie), plus d'un tiers du nombre total des chefs de familles sont journaliers, ouvriers agricoles ou domestiques.

Les familles de fermiers, métayers ou colons, constituent, dans l'ensemble, un dixième du nombre total, proportion qui s'élève à un cinquième dans les localités de la région V (Sud-Ouest) où le métayage est largement pratiqué.

Le nombre des chefs de familles artisans ou industriels ne dépasse guère un dixième du nombre total dans l'ensemble des localités, mais la proportion atteint près de 20 p. 100 dans la région de l'Est; 8 p. 100 environ des chefs de familles sont commerçants.

Répartition des familles des localités observées, d'après la profession du chef.

| RÉGIONS        | NOMBRE<br>DES<br>LOCALITÉS | NOMBRE<br>TOTAL<br>DES<br>FAMILLES | NOMBRE, POUR 100 FAMILLES, DE CELLES DONT LE CHEF EST :   |                                       |  |   |                                   |                  |   |
|----------------|----------------------------|------------------------------------|---|---------------------------------------|--|---|-----------------------------------|------------------|---|
|                |                            |                                    | pro-<br>priétaire<br>non-<br>exploitant<br>ou<br>rentier. | proprié-<br>taire<br>exploit-<br>ant. | fer-<br>mier,<br>métayer<br>ou<br>colon. | journalier,<br>ouvrier<br>agricole,<br>domes-<br>tique. | artisan<br>ou<br>indus-<br>triel. | commer-<br>çant. | titulaire<br>d'une<br>autre<br>profes-<br>sion. |
| I . . . . .    | 64                         | 13 467                             | 6,1   | 7,5                                   | 5,2                                      | 25,3  | 8,9                               | 8,9              | 38,1  |
| II . . . . .   | 78                         | 15 899                             | 7,0   | 22,6                                  | 5,8                                      | 13,9  | 19,0                              | 8,5              | 23,2  |
| III . . . . .  | 68                         | 17 112                             | 6,3   | 32,5                                  | 7,6                                      | 12,5  | 12,8                              | 8,4              | 19,9  |
| IV . . . . .   | 20                         | 7 021                              | 6,5   | 39,1                                  | 8,9                                      | 17,9  | 13,4                              | 6,1              | 8,1   |
| V . . . . .    | 30                         | 4 558                              | 4,8   | 35,5                                  | 20,0                                     | 13,2  | 14,2                              | 5,1              | 7,2   |
| VI . . . . .   | 28                         | 1 345                              | 4,4   | 47,4                                  | 5,9                                      | 14,6  | 11,5                              | 7,5              | 8,7   |
| VII . . . . .  | 51                         | 11 373                             | 11,1  | 21,0                                  | 16,4                                     | 27,8  | 8,2                               | 8,5              | 7,0   |
| VIII . . . . . | 89                         | 16 395                             | 7,2   | 11,5                                  | 14,3                                     | 36,8  | 7,0                               | 9,0              | 14,4  |
| Ensemble. .    | 428                        | 87 170                             | 7,1   | 22,3                                  | 10,0                                     | 21,8  | 11,7                              | 8,3              | 18,8  |

A ces chiffres, qui ne sont d'ailleurs qu'approximatifs, la plupart des enquêteurs ont ajouté des observations personnelles concernant les changements principaux survenus dans l'état économique des localités depuis 30 ans. Voici un résumé très succinct de ces observations desquelles se dégagent les traits généraux suivants, d'ailleurs bien connus : Disparition d'un grand nombre de vignobles qui n'ont pu être reconstitués qu'en partie et avec beaucoup de frais; extension considérable des cultures fourragères, de l'élevage, de l'industrie laitière et, dans certaines localités, de la culture maraîchère et de l'arboriculture; déclin général des petites industries rurales et création d'usines dans certaines régions.

Suivant les régions, les constatations se répartissent comme suit :

Région I (Nord). — Disparition des cultures industrielles du colza et de l'œillette, déclin de la culture du lin dans le Nord. Développement considérable de la grande industrie. La petite culture tendrait à disparaître pour faire place aux grandes fermes. Baisse générale de la valeur des terrains de culture. Création d'herbages. Un certain nombre d'industries campagnardes : (Bouton, éventail, brosse, gant, chaussure, lunetterie...) occupent encore, dans l'Oise, une partie de la population des villages; mais les ouvriers ruraux, qui alliaient autrefois le travail agricole au travail industriel ont, sauf quelques exceptions, abandonné complètement la culture.

Région II (Est). — Disparition de beaucoup de vignobles dont quelques-uns ont été remplacés par des plantations d'osier (Ardennes et Meurthe-et-Moselle), de cassis (Côte-d'Or), d'arbres fruitiers; beaucoup par des prairies artificielles. Développement de l'élevage et progrès de l'industrie laitière, surtout dans la région de Belfort où le lait est envoyé soit à Belfort même, soit dans d'autres localités industrielles, soit en Allemagne. Si l'on constate un certain morcellement des grands domaines, on observe aussi une tendance à la réunion des parcelles en vue d'obtenir une surface suffisante pour des pâtures et de pouvoir employer plus avantageusement les machines.

Diminution générale du prix des terres, qui tend toutefois à s'arrêter depuis quelques années.

Déclin des petites industries locales : Bonneterie à main dans l'Aube; fabrication des chaînes de montres dans le territoire de Belfort; fabrication des sabots et des chaises en Saône-et-Loire. Dans la Meurthe-et-Moselle, les cultivateurs tressent des paniers en hiver et beaucoup de femmes font encore de la broderie, mais ces travaux sont peu rémunérateurs et n'empêchent point l'émigration des ouvriers agricoles.

Création et développement d'usines nombreuses dans une partie de cette région, causant un accroissement notable de population dans les localités où elles sont installées.

Région III (Sud-Est) — Des terres peu fertiles, ou situées dans des régions montagneuses peu propices à l'usage des machines, sont laissées en friches. La plupart des vignobles détruits ont été remplacés par des prairies artificielles. L'exploitation des vaches laitières, dans le Jura et le Doubs, est très rémunératrice, principalement dans les localités voisines des villes ou de centres industriels. L'industrie du fromage de gruyère fait de grands progrès. Dans certaines localités de la Haute-Savoie, développement de la culture maraîchère dont une partie des produits s'écoule vers la Suisse.

La valeur vénale des terres qui avait fortement diminué, tend à se relever depuis quelques années.

Les petites industries locales, horlogerie à domicile et fabrication des objets en bois dans le Doubs, élevage des vers à soie dans les Basses-Alpes, sont en plein déclin.

Région IV (Midi). — Disparition de la culture de la garance. Crise de la culture de l'olivier due à la maladie de l'arbre et à l'abaissement du prix de l'huile. Déclin dans l'élevage des vers à soie; on arrache les mûriers dans beaucoup de villages. Progrès de la culture fourragère et reconstitution des vignobles dans le Gard et le Var.

Des terrains en pente sont laissés en friches, mais là où le climat le permet, la

culture maraîchère des primeurs, des raisins de table, des fruits de toutes sortes, s'est beaucoup développée.

Région V (Sud-Ouest). — Reconstitution des vignobles; développement de l'élevage et de la production des fruits et primeurs. L'élevage des chevaux et des moutons fait de grands progrès dans les Basses-Pyrénées. La production du lait de brebis pour la fabrication du fromage de Roquefort fournit de beaux bénéfices. Le prix des terres aurait tendance à augmenter dans ce département. Disparition progressive de l'industrie du charbon de bois; établissement de fabriques de sandales qui attirent beaucoup d'ouvriers.

Région VI (Massif Central). — La vigne est encore cultivée sur certains coteaux. Dans les terrains plats, on pratique de plus en plus l'élevage et l'horticulture. L'industrie laitière pour la fabrication des fromages de Roquefort est très prospère en Aveyron. L'industrie de la dentelle, peu rémunératrice, est stationnaire dans la Haute-Loire.

Le prix des terres aurait peu varié dans les villages de cette région.

Région VII (Centre-Ouest). — Création de nombreuses prairies artificielles, développement de l'élevage et de l'industrie laitière en Charente où l'émigration causée par la crise viticole tend à diminuer tandis que la valeur des terres, qui avait baissé considérablement, se relève un peu.

Dans l'Eure-et-Loir, disparition des jachères remplacées par la culture des betteraves, pommes de terre, plantes fourragères; établissement de laiteries industrielles. La valeur des terres est actuellement en augmentation dans beaucoup de localités. Disparition des petits artisans (tisserands, tanneurs, chapeliers en chambre).

Reconstitution partielle du vignoble et plantation d'osiers dans le Loiret; installation de sucreries qui ont amené le développement de la culture de la betterave.

Nombreuses créations d'herbages dans la Sarthe et grande extension de la culture des primeurs dans la région du Mans.

Région VIII (Ouest). — Abandon progressif des cultures du colza, du sarrasin, du seigle, tandis que beaucoup de terres de labours sont transformées en herbages. Développement de l'élevage et du commerce du cheval et aussi de la culture maraîchère (artichauts et choux-fleurs) dans certaines localités du Finistère. Dans beaucoup de villages de la Seine-Inférieure, la culture du lin jouit actuellement d'une grande faveur.

On constate généralement une tendance à la hausse dans la valeur des terres depuis quelques années. La petite exploitation prend de l'importance au détriment de la grande: tandis que beaucoup de grandes fermes ne trouvent pas preneur, le nombre des petites fermes n'est pas suffisant pour répondre à la demande et il y a tendance à un morcellement des grands domaines. Les petites industries (tissage, fabrique de rubans, ...) disparaissent. Des usines importantes ont été installées dans certaines localités de cette région, notamment dans le Calvados.

## 2° Émigration rurale.

Nous reproduisons ci-après le cadre du questionnaire de village, dans lequel on demandait d'inscrire les personnes ayant quitté leur résidence en 1911, 1912 et 1913, pour aller se fixer ailleurs :

## E. Personnes qui ont quitté le village en 1911, 1912, 1913 pour aller se fixer ailleurs.

(Ne pas compter les jeunes gens partis pour le service militaire, mais compter ceux qui, à l'expiration du service militaire en 1911, 1912 ou 1913, ne sont pas revenus.)

| DATE<br>DU DÉPART | SEXE<br>(masc.<br>ou<br>fém.). | AGE<br>en<br>années<br>au<br>départ. | NÉ<br>(oui ou non)       |                               | PROFESSION<br>AVANT<br>LE DÉPART | LIEU DE LA NOUVELLE<br>RÉSIDENCE |                    | PROFESSION<br>ACTUELLE |
|-------------------|--------------------------------|--------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|--------------------|------------------------|
|                   |                                |                                      | dans<br>la com-<br>mune. | dans<br>le départ-<br>tement. |                                  | Com-<br>mune.                    | Départ-<br>tement. |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |
|                   |                                |                                      |                          |                               |                                  |                                  |                    |                        |

Dans ce cadre, une ligne est consacrée à chaque émigrant. Le dépouillement des renseignements fournis a permis de dresser le tableau général de la page 78, qui s'applique à 429 localités rurales comptant 344 636 habitants au recensement de 1911.

Pendant les 3 années 1911, 1912 et 1913, on a relevé, au total, 7 345 personnes ayant quitté ces localités pour aller s'établir ailleurs. Le tableau ci-dessus mentionné fournit la répartition de ces émigrants d'après le sexe, la profession, l'âge, le lieu de naissance, la nouvelle résidence, la nouvelle profession. Dans la répartition suivant la nouvelle résidence, on a considéré comme ville toute localité comptant plus de 3 000 habitants. Dans la répartition suivant la profession au moment du départ, on a distingué seulement 4 grands groupes professionnels : agriculture<sup>1</sup>; commerce, industrie et transport<sup>2</sup>; professions libérales et services publics; services domestiques<sup>3</sup>. Les personnes sans profession ont été classées d'après l'âge, et d'après le sexe pour celles ayant un âge compris entre 20 et 60 ans. Il eut été intéressant de rattacher à chacun des chefs de famille, les membres de la famille partant avec lui, mais la forme sous laquelle les renseignements ont été fournis ne le permettait pas; on a dû se borner à un classement basé sur les renseignements relatifs à chaque personne prise individuellement. Aussi, parmi les personnes considérées comme étant sans profession au moment du départ, en particulier parmi les femmes, en est-il vraisemblablement un certain nombre qui rentreraient plutôt, soit dans le groupe de l'agriculture, soit dans le groupe du commerce et de l'industrie.

Dans la répartition des émigrants suivant la nouvelle profession, on a

1. Y compris pêche et exploitation des forêts.
2. Y compris banques, assurances, spectacles.
3. Y compris soins personnels.

considéré comme ayant changé de groupe professionnel toute personne dont la profession soit avant, soit après le départ, appartenait à deux groupes différents de la liste ci-dessous :

- 1° Pêche.
- 2° Agriculture et exploitation des forêts.
- 3° Industries extractives.
- 4° Autres industries.
- 5° Chemins de fer et tramways.
- 6° Commerce.
- 7° Banques, assurances.
- 8° Spectacles.
- 9° Soins personnels.
- 10° Services domestiques.
- 11° Services publics non industriels.
- 12° Professions libérales.

*Données générales sur l'ensemble des émigrants.* — Parmi les 7 545 personnes ayant quitté leur résidence pendant les 3 années considérées, 1 847, soit environ un quart, ont été signalées comme n'exerçant aucune profession au moment du départ, dont plus de la moitié étaient âgées de moins de 20 ans. Les 5 698 autres se répartissaient ainsi d'après le groupe professionnel.

|   | Au total. | Pour 100. |
|---|-----------|-----------|
| Agriculture . . . . .                               | 2 003     | 35,2      |
| Commerce, industrie, transport . . . . .            | 2 977     | 52,2      |
| Professions libérales et services publics . . . . . | 291       | 5,1       |
| Services domestiques . . . . .                      | 427       | 7,5       |
| Ensemble . . . . .                                  | 5 698     | 100,0     |

Bien que les personnes vivant de l'agriculture soient en majorité dans la population totale des localités atteintes par l'enquête, ce sont pourtant les professions se rattachant au commerce et à l'industrie qui fournissent le plus fort contingent d'émigrants. On peut dire que, relativement à leur nombre, les travailleurs agricoles émigrent sensiblement moins que les autres.

Parmi les 5 698 émigrants ci-dessus, 4 244, près des trois quarts, étaient du sexe masculin. Le nombre des femmes dépasse toutefois le nombre des hommes dans le groupe des services domestiques. D'autre part, parmi les 751 personnes de 20 à 60 ans sans profession, on compte 649 femmes et 102 hommes seulement. Néanmoins, au total, le sexe masculin prédomine notablement parmi les émigrants.

3 584 personnes seulement, c'est-à-dire un peu moins de la moitié du nombre total, étaient nées dans la commune qu'elles ont quittée, 2 333 dans une autre commune du même département et 1 628 dans un autre département. Parmi les 2 003 émigrants classés dans le groupe des professions agri-

coles, il y en a 1 063, soit 53 p. 100, qui ont quitté leur commune natale; la proportion est moins élevée dans les autres groupes professionnels.

On a pu classer, d'après le lieu de la nouvelle résidence, 7 147 émigrants; pour les 398 autres, la résidence nouvelle était inconnue. Les résultats de ce classement se résument dans le tableau ci-dessous :

| Groupe professionnel.                      | LIEU DE LA NOUVELLE RÉSIDENCE |  |                      |           |     | Totaux. |
|--|-------------------------------|--|----------------------|-----------|-----|---------|
|  | Commune rurale.               | Ville (non compris départ. de la Seine). | Départ. de la Seine. | Étranger. |     |         |
| Agriculture.                               | Nombre total.                 | 1 176                                    | 478                  | 166       | 106 | 1 926   |
|  | Pour 100 . . .                | 61,4                                     | 24,8                 | 8,6       | 5,5 | 100,0   |
| Commerce et Industrie.                     | Nombre total.                 | 1 486                                    | 908                  | 268       | 93  | 2 755   |
|  | Pour 100 . . .                | 53,9                                     | 33,0                 | 9,7       | 3,4 | 100,0   |
| Professions libérales et services publics. | Nombre total.                 | 147                                      | 116                  | 13        | 9   | 285     |
|  | Pour 100 . . .                | 51,7                                     | 40,6                 | 4,5       | 3,2 | 100,0   |
| Services domestiques.                      | Nombre total.                 | 211                                      | 139                  | 44        | 7   | 401     |
|  | Pour 100 . . .                | 52,7                                     | 34,6                 | 11,0      | 1,7 | 100,0   |
| Personnes sans profession.                 | Nombre total.                 | 1 019                                    | 588                  | 133       | 40  | 1 780   |
|  | Pour 100 . . .                | 57,3                                     | 33,0                 | 7,5       | 2,2 | 100,0   |
| Ensemble.                                  | Nombre total.                 | 4 039                                    | 2 229                | 624       | 255 | 7 147   |
|  | Pour 100 . . .                | 56,5                                     | 31,2                 | 8,7       | 3,6 | 100,0   |

Plus de la moitié des personnes qui ont quitté leur résidence se sont fixées dans une autre commune rurale, la majeure partie d'ailleurs (plus des quatre cinquièmes) dans le même département; une très faible partie s'est dirigée vers l'étranger; les autres, c'est-à-dire les deux cinquièmes du nombre total, ont quitté leur commune pour aller se fixer dans des villes. Parmi ces dernières, 20 p. 100 se sont dirigées vers le département de la Seine, un peu moins de la moitié dans des villes de leurs départements et le reste dans les villes d'autres départements, principalement des départements limitrophes.

La proportion des émigrants qui ont transporté leur résidence dans une autre commune rurale est particulièrement élevée chez les cultivateurs. Ce sont le plus généralement des fermiers, métayers et ouvriers agricoles; on y trouve cependant quelques petits exploitants ayant vendu leur propriété pour aller en acheter une autre plus étendue dans une région où la valeur de la terre est moins élevée. C'est aussi dans le groupe des professions agricoles que la proportion des personnes parties à l'étranger est la plus forte, tandis que le département de la Seine attire plutôt les domestiques et les personnes exerçant des professions industrielles et commerciales; cependant la proportion des cultivateurs émigrants qui sont venus se fixer dans le département de la Seine s'élève encore à 8,6 p. 100.

Dans les cinq dernières colonnes du tableau général de la page 78, les émigrants ont été classés d'après la nature de la profession exercée dans la nouvelle résidence par rapport à la profession exercée avant le départ. On a distingué les personnes qui ont conservé la même profession de celles qui ont changé de profession, soit en restant dans le même groupe professionnel, soit

en changeant de groupe. Nous avons expliqué plus haut ce que nous entendons par groupe professionnel dans cette classification.

Il y a d'abord 448 émigrants pour lesquels les renseignements relatifs à la nouvelle profession n'ont pu être fournis. Parmi les 7 097 autres, il convient de distinguer ceux qui n'exerçaient aucune profession avant leur départ, et dont le nombre s'élève à 1 798. La majorité de ces derniers, principalement des femmes et des enfants, restent encore sans profession; cependant il y en a 384 qui en ont adopté une dans leur résidence nouvelle, ce sont surtout des jeunes filles placées comme domestiques.

Le tableau ci-après résume les données relatives aux 5 299 émigrants qui exerçaient une profession avant leur départ et dont la profession nouvelle était connue :

|  | AGRICULTURE |           | COMMERCE ET INDUSTRIE |           | PROFESSIONS LIBÉRALES ET SERVICES PUBLICS |           | SERVICES DOMESTIQUES |           | ENSEMBLE |           |
|--|-------------|-----------|-----------------------|-----------|---|-----------|----------------------|-----------|----------|-----------|
|  | Nombre.     | Pour 100. | Nombre.               | Pour 100. | Nombre.                                   | Pour 100. | Nombre.              | Pour 100. | Nombre.  | Pour 100. |
| Ayant conservé la même profession . . . . .    | 893         | 46,3      | 1 822                 | 67,8      | 217                                       | 77,0      | 310                  | 77,9      | 3 242    | 61,2      |
| Exerçant une autre profess. du même groupe.    | 101         | 5,2       | 394                   | 14,6      | 13  | 4,6       | *                    | *         | 508      | 9,6       |
| Ayant changé de groupe professionnel . . . . . | 805         | 41,8      | 308                   | 11,4      | 21  | 7,4       | 56                   | 14,1      | 1 190    | 22,5      |
| Sans profession . . . . .                      | 129         | 6,7       | 167                   | 6,2       | 31  | 11,0      | 32                   | 8,0       | 359      | 6,7       |
| Totaux . . . . .                               | 1 928       | 100,0     | 2 691                 | 100,0     | 282                                       | 100,0     | 398                  | 100,0     | 5 299    | 100,0     |

Ce sont les personnes appartenant au groupe de l'agriculture qui changent le plus fréquemment de profession. Plus des deux cinquièmes ont adopté des métiers nouveaux n'ayant aucun rapport avec l'agriculture.

Dans les autres groupes professionnels, au contraire, la plupart des émigrants ont conservé leur profession primitive, ou bien, surtout dans le commerce et l'industrie, ils ont pris des professions se rattachant au même groupe.

*Émigration suivant les régions.* — Dans l'ensemble des 429 localités observées, comptant 344 636 habitants, on a relevé 7 545 personnes parties pendant les 3 années 1911 à 1913, ce qui représente une proportion de 219 pour 10 000 habitants. Comme on peut s'en rendre compte par les chiffres ci-après, cette proportion varie notablement suivant les régions :

| Régions.          | Population des localités observées. | ÉMIGRANTS |                        |   |                        |
|-------------------|-------------------------------------|-----------|------------------------|---|------------------------|
|                   |                                     | Au total. | Pour 10 000 habitants. | Dont partis pour l'étranger le département de la Seine ou une ville d'un autre département. |                        |
|                   |                                     |           |                        | Nombre.   | Pour 10 000 habitants. |
| I. . . . .        | 54 694                              | 1 129     | 206                    | 296   | 54                     |
| II. . . . .       | 80 939                              | 1 755     | 217                    | 706   | 87                     |
| III. . . . .      | 61 489                              | 1 430     | 233                    | 672   | 109                    |
| IV. . . . .       | 22 693                              | 342       | 151                    | 192   | 85                     |
| V. . . . .        | 18 173                              | 469       | 258                    | 251   | 138                    |
| VI. . . . .       | 6 879                               | 307       | 446                    | 188   | 273                    |
| VII. . . . .      | 40 374                              | 719       | 178                    | 301   | 75                     |
| VIII. . . . .     | 59 395                              | 1 393     | 235                    | 502   | 85                     |
| Ensemble. . . . . | 344 636                             | 7 545     | 219                    | 3 108   | 90                     |

Le résultat de la comparaison des régions entre elles est un peu différent suivant que l'on considère le nombre total des émigrants ou bien seulement le nombre de ceux qui ne se sont pas fixés dans une autre commune rurale; c'est ce dernier chiffre qui, au point de vue de la dépopulation des campagnes, est le plus significatif<sup>1</sup>. La région VI (Massif Central) apparaît toujours comme le foyer d'émigration le plus intense. On sait, et cela est confirmé par les chiffres du tableau de la page 78, que les habitants de cette région se dirigent surtout vers Paris. L'émigration sévit principalement dans les villages montagneux; dans certaines localités de la plaine où la fertilité du terrain permet le développement de l'élevage et de l'horticulture, le mouvement serait en partie arrêté depuis quelques années. Il faut ajouter que la plupart de ces émigrants, lorsqu'ils ont amassé à Paris un petit pécule, retournent dans leur pays natal pour acheter de la terre. Ce mouvement d'émigration, qui fut causé à l'origine par une densité trop forte de la population, est passé peu à peu à l'état d'habitude; c'est ainsi que le paysan aveyronnais vient faire à Paris ce qu'il appelle sa « campagne »; il s'y installe généralement comme marchand de vins ou charbonnier. Dans la Haute-Loire, beaucoup de jeunes filles ne trouvant plus l'industrie de la dentelle suffisamment rémunératrice, préfèrent aller se placer comme domestiques en ville.

Après la région VI, c'est la région V, et particulièrement le département des Basses-Pyrénées, qui fournit la plus forte proportion d'émigrants. C'est là, comme on le sait, un centre important d'émigration vers l'Amérique du Sud : Argentine, Uruguay..., où les Basques trouvent comme race, langue et climat, à peu près l'équivalent de ce qu'ils ont quitté. Le désir de faire fortune, et le fond du caractère basque qui est l'amour de la vie aventureuse, sont les causes déterminantes de cette émigration. Les maladies des forêts et la disparition de l'industrie du charbon de bois dans cette région n'ont pas été non plus sans influence sur les départs. Ce sont surtout les garçons qui s'en vont à l'étranger, les jeunes filles se placent comme domestiques dans les villes.

La région III (Alpes et Sud-Est) vient ensuite au point de vue de l'importance de l'exode rural. On retrouve encore dans cette région un foyer d'émigration vers l'étranger, c'est l'arrondissement de Barcelonnette dont un grand nombre d'habitants vont au Mexique; beaucoup d'entre eux reviennent après fortune faite, vers l'âge de 40 ans. Lyon attire aussi un grand nombre de jeunes gens de cette région.

Si l'on prend comme indice de l'émigration rurale, les chiffres de la der-

---

1. Dans les *Résultats statistiques du recensement général de la population effectué le 5 mars 1911*, t. I, première partie, on trouvera des indications sur l'importance relative de la population urbaine et de la population rurale aux divers recensements, ainsi que sur les mouvements migratoires qui se sont produits entre 1906 et 1911.

nière colonne du tableau ci-dessus, on voit que dans les régions II (Est), IV (Midi), VII et VIII (Ouest), l'importance de cette émigration apparaît à peu près du même ordre et sensiblement moindre que dans les régions précédentes. Elle devient encore beaucoup plus faible dans la région I (Nord).

Si l'on se base, au contraire, sur le nombre total des personnes qui sont parties, indépendamment du lieu de destination, la région VIII se place au troisième rang après les régions VI et V; et la région I au sixième, tandis que c'est la région IV (Midi) qui prend le dernier rang. C'est que dans le Nord et dans la Bretagne, la proportion des émigrants qui ne font que changer de commune rurale est plus élevée que dans les autres régions. Dans le Nord, la présence de grandes industries dans des localités de faible importance attire un grand nombre d'ouvriers dans ces localités et limite le nombre de ceux qui se dirigent vers les agglomérations urbaines. Dans la Bretagne, les émigrants comprennent une proportion assez élevée d'ouvriers agricoles qui vont se fixer dans une autre commune rurale pour exercer la même profession. En particulier, on a constaté que parmi ceux qui vont chaque année en Normandie ou dans la Beauce, faire la moisson, une bonne partie ne revient plus.

Après le Massif Central, c'est la région VII (Centre-Ouest) où s'exerce le plus fortement l'attraction de Paris. Cette attraction a la valeur la plus faible dans la région IV (littoral méditerranéen) qui est la plus éloignée de la capitale et qui possède d'ailleurs un autre centre attractif puissant : Marseille.

*Causes de l'émigration rurale.* — Les chiffres dont nous venons de faire état éclairent sur certains points le mécanisme des mouvements migratoires, mais pour pouvoir signaler les causes principales de ces mouvements, il serait indispensable de pousser plus loin l'analyse et d'étudier dans le détail les conditions des émigrants de chaque région. Le nombre trop restreint des observations dont on dispose ne permet pas de le faire ici d'une manière bien instructive.

La plupart des enquêteurs ont ajouté aux chiffres fournis, des notes résumant leurs opinions personnelles. On y retrouve toutes les idées qui ont été déjà exposées et développées soit dans des ouvrages spéciaux, soit dans de nombreux articles de revues. Nous nous contenterons donc de mentionner les quelques observations principales qui reviennent le plus fréquemment dans ces rapports.

Que la cause déterminante de l'exode rural soit le désir général d'acquiescer plus de bien-être, cela est admis sans peine par tous. Ce que l'on cherche à pénétrer, ce sont les motifs divers pour lesquels l'émigrant ne peut, ou ne croit pouvoir, réaliser ce désir dans son village tandis qu'il peut, ou croit pouvoir, le réaliser ailleurs.

Il faut se rappeler tout d'abord que ce ne sont pas les professions agricoles

qui fournissent le plus fort contingent d'émigrants, mais celles qui se rattachent à l'industrie et au commerce. L'exode des artisans ruraux est expliqué naturellement par la disparition progressive des petites industries paysannes, conséquence du développement de la grande industrie et des procédés mécaniques de fabrication. La disparition de ces petites industries s'accroît sans cesse et la population qu'elles faisaient vivre se dirige vers les usines. C'est en même temps de la main-d'œuvre perdue pour l'agriculture parce qu'une grande partie de cette population alternait le travail agricole avec le travail industriel. Là où ces petites industries se sont relativement maintenues, comme dans certains villages de l'Oise, la population n'a pas diminué mais on constate que les ouvriers tendent à délaisser complètement le travail des champs pour se consacrer uniquement à l'exercice de leur métier.

En ce qui concerne la population purement agricole, il convient de distinguer les salariés des métayers, fermiers et propriétaires exploitants. La première catégorie est de beaucoup la plus nombreuse parmi les émigrants. Un enquêteur du Pas-de-Calais écrit : « Les familles d'ouvriers agricoles se font de plus en plus rares. Cette profession n'est plus exercée que par des célibataires, généralement d'intelligence bornée, ou bien encore par des infirmes et des hommes âgés dont on ne veut plus dans les usines. » Un autre, de la Sarthe, observe également : « L'ouvrier agricole devient de plus en plus rare, les grandes fermes ne peuvent plus être exploitées que par des familles nombreuses se suffisant elles-mêmes. » Mêmes constatations en Bretagne.

Partout, c'est principalement du manque de salariés que se plaint l'agriculture. Ceux-ci préfèrent le travail industriel au travail des champs. Ils y trouvent d'abord des salaires plus élevés bien que les salaires agricoles aient eux-mêmes augmenté dans de fortes proportions, mais les périodes de chômage forcé réduisent considérablement le montant du gain annuel des journaliers. D'autre part, le coût de la vie a augmenté dans les campagnes, au moins autant qu'à la ville; le perfectionnement des moyens de transport, en drainant de plus en plus les produits agricoles vers les centres urbains, en fait hausser les prix sur les lieux de production. La plupart des autres objets sont moins chers en ville qu'à la campagne. Il est vrai qu'on trouve à se loger à bien meilleur compte, mais les logements sont la plupart très défectueux; ils sont aussi quelquefois en nombre insuffisant puisque dans plusieurs localités on signale que le manque de logements est une des causes de départ des ouvriers agricoles.

Il n'y a pas que la valeur nominale ou réelle du salaire qui entre en jeu, il y a aussi la durée et la nature du travail fourni. La journée de l'ouvrier agricole, pendant la période des grands travaux, est longue et pénible; le travailleur est exposé à toutes les intempéries tandis qu'à l'usine la journée est plus courte et l'on travaille à l'abri.

Quant aux domestiques de fermes employés à l'année, ils ne souffrent pas des chômages mais leur situation matérielle à la ferme reste encore, dans l'ensemble, assez misérable. Tout d'abord, ils sont sous la dépendance complète du maître, et dans la nécessité presque absolue de renoncer à fonder une famille; ils sont encore, trop souvent, assez mal nourris et surtout mal logés. Dans beaucoup de fermes bretonnes, l'habitude s'est conservée de faire coucher les domestiques dans des lits superposés, placés dans les écuries au voisinage des bestiaux.

La diffusion de l'instruction primaire, l'apparition des journaux dans les campagnes les plus reculées, le passage obligatoire au régiment, ont ouvert des horizons nouveaux à tous ces travailleurs agricoles et leur ont permis de mettre en parallèle leur propre existence avec celle des ouvriers de l'industrie, des employés et fonctionnaires des villes. Jugeant, non sans quelque raison, leur situation inférieure, ils n'hésitent pas à la quitter puisque le développement croissant de l'industrie, du commerce, des chemins de fer, des services publics, leur offre de nombreux débouchés.

La classe des petits cultivateurs exploitants fournit aussi, quoique dans de bien moins grandes proportions, un contingent appréciable à l'émigration rurale. Pour ceux-là, le mouvement, qui fut favorisé principalement par la crise viticole et par la mévente générale des produits jusque vers 1900, serait en partie enrayé. Citons les quelques déclarations suivantes s'appliquant à des localités qui appartiennent à diverses régions.

*Territoire de Belfort.* — « Depuis trois ans, le paysan gagne plus d'argent, ses produits s'écoulent facilement et dans de bonnes conditions, aussi les jeunes gens préfèrent rester à la campagne. »

*Doubs.* — « Il n'y a pas d'émigration dans cette commune; tous les cultivateurs font actuellement de bonnes affaires. »

*Haute-Garonne.* — « Il n'y a pas ici d'émigration, les paysans sont très attachés au sol qu'ils possèdent et qui leur rapporte actuellement de beaux bénéfices. »

*Aveyron.* — « Sur le coteau, on cultive la vigne qui produit un excellent vin, lequel se vend, depuis quelques années, à un prix très rémunérateur. Dans les terrains plats, on pratique l'élevage qui donne de grands revenus. Aussi l'émigration a cessé dans ce village. »

*Haute-Loire.* — « Depuis quelques années, le sol mieux cultivé donne de meilleures récoltes, les produits de la ferme sont vendus à des prix plus rémunérateurs, aussi l'émigration des cultivateurs a beaucoup diminué. »

*Eure-et-Loire.* — « Les petits cultivateurs travaillant leurs biens sont en très grosse majorité dans cette commune, ils sont très à leur aise et l'émigration est insignifiante. »

*Morbihan.* — « Le sol mieux travaillé rapporte davantage et depuis dix ans, les cultivateurs font de bonnes années, il n'y a pas d'émigration. »

Ainsi, le salariat agricole continuerait à disparaître, mais il y aurait un certain arrêt dans l'émigration de ceux qui peuvent travailler la terre en res-

tant indépendants. Un enquêteur des Côtes-du-Nord écrit encore : « La grande ferme trouve difficilement preneur, mais la petite ferme est tellement demandée que l'offre n'y peut suffire. Dans cette région, plusieurs jeunes cultivateurs ne trouvent pas de fermes pour s'établir. Là, c'est la terre qui manque aux bras qui veulent bien la cultiver, à condition que ce soit à leur propre compte. »

Aux jeunes ménages qui possèdent déjà de la terre, il manque malheureusement très souvent les capitaux indispensables pour s'installer, pour acquérir une maison, du bétail et les instruments de travail. Une application plus large du crédit agricole leur serait nécessaire. Toute mesure qui favoriserait le groupement des parcelles en vue d'une utilisation plus avantageuse des machines serait également très utile. Il conviendrait aussi de développer par tous les moyens possibles la coopération, non seulement pour l'achat des engrais et des instruments, mais pour l'usage en commun de certaines machines et pour la vente des produits. Il y aurait lieu enfin de favoriser le mouvement qui s'est produit depuis quelques années, et que les enquêteurs signalent un peu partout, en faveur de la production intensive de la viande, du lait et de ses dérivés, des primeurs et des fruits.

Notons encore que la plupart des correspondants reprennent les doléances tant de fois exprimées au sujet des charges excessives qui pèsent sur la propriété rurale (impôt foncier, frais de mutation) et des difficultés auxquelles donne lieu l'application des lois successorales.

Il paraît inutile d'insister sur les développements qui ont été donnés au sujet des raisons d'ordre moral ou social de l'émigration des ruraux vers les villes (monotonie de la vie rurale, disparition des fêtes locales, attraction des plaisirs et des séductions de la ville; perspective d'un genre de vie plus indépendant, moins soumis aux préjugés, etc.); ces développements sont connus. Il est certain que les causes de cette nature ont une influence sensible, et principalement semble-t-il, sur les femmes qui voient dans la vie urbaine la possibilité de satisfaire leur goût naturel pour la propreté, l'élégance, la toilette.... Néanmoins, il apparaît bien que ce sont les raisons d'ordre économique qui prédominent. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons vu, tous les émigrants ne vont pas dans des villes; les usines fixées dans les petites localités attirent les ouvriers autant que celles qui sont situées dans les grands centres. Nous avons signalé plusieurs petites localités qui avaient vu, de ce fait, s'accroître considérablement le chiffre de leur population. Là où naît et se développe une industrie, la population augmente rapidement; mais comme les industries, le commerce, les services publics sont principalement concentrés dans les villes, il est naturel qu'une grande partie des émigrants y soit attirée. C'est pourquoi le seul moyen efficace de décongestionner les grandes villes serait une certaine décentralisation des industries.

Cette décentralisation n'offrirait pas seulement l'avantage de transporter

**Personnes ayant quitté leur résidence en 1911, 1912 et 1913 pour aller se fixer ailleurs.**

(529 localités rurales comptant 344 636 habitants en 1911.)

| PROFESSION<br>ET<br>SEXE                      | AU<br>TOTAL  | D'APRÈS LE LIEU<br>DE NAISSANCE     |   |  | D'APRÈS LA NOUVELLE RÉSIDENCE |                         |                                  |                         |                          |                         |                                    |                |                                 | D'APRÈS LA NOUVELLE PROFESSION |                      |                               |                          |                                       |
|---|--------------|-------------------------------------|---|--|-------------------------------|-------------------------|----------------------------------|-------------------------|--------------------------|-------------------------|------------------------------------|----------------|---------------------------------|--------------------------------|----------------------|-------------------------------|--------------------------|---------------------------------------|
|   |              | Nées<br>dans<br>la<br>com-<br>mune. | Nées<br>dans<br>le<br>dépar-<br>tement. | Nées<br>dans<br>un<br>autre<br>dépar-<br>tement. | Le<br>département.            |                         | Un<br>département<br>limitrophe. |                         | Un autre<br>département. |                         | Dé-<br>partement<br>de la<br>Seine | Étran-<br>ger. | Rési-<br>dence<br>incon-<br>nu. | La<br>même                     | Du<br>même<br>groupe | D'un<br>autre<br>grou-<br>pe. | Sans<br>profes-<br>sion. | Pro-<br>fes-<br>sion<br>incon-<br>nu. |
|   |              |                                     |   |  | Ville.                        | Com-<br>mune<br>rurale. | Ville.                           | Com-<br>mune<br>rurale. | Ville.                   | Com-<br>mune<br>rurale. |                                    |                |                                 |                                |                      |                               |                          |                                       |
| Agriculture.                                  | 1 493        | 770                                 | 470                                     | 253  | 152                           | 717                     | 429                              | 115                     | 58                       | 54                      | 110                                | 89             | 69                              | 696                            | 91                   | 584                           | 56                       | 66                                    |
|   |              | 510                                 | 293                                     | 167  | 50                            | 65                      | 260                              | 53                      | 24                       | 21                      | 6                                  | 56             | 17                              | 8                              | 197                  | 10                            | 221                      | 73                                    |
| Commerce, industrie<br>et transport.          | 2 313        | 992                                 | 767                                     | 644  | 406                           | 933                     | 483                              | 164                     | 99                       | 57                      | 210                                | 74             | 187                             | 1 490                          | 330                  | 211                           | 62                       | 220                                   |
|   |              | 664                                 | 344                                     | 201  | 119                           | 138                     | 286                              | 38                      | 35                       | 24                      | 11                                 | 58             | 19                              | 35                             | 332                  | 64                            | 97                       | 105                                   |
| Professions libérales<br>et services publics. | 251          | 35                                  | 91                                      | 125  | 44                            | 103                     | 25                               | 14                      | 35                       | 7                       | 43                                 | 7              | 3                               | 188                            | 12                   | 21                            | 25                       | 5                                     |
|   |              | 40                                  | 10                                      | 17   | 13                            | 8                       | 19                               | 1                       | 4                        | 3                       | *                                  | *              | 2                               | 3                              | 29                   | 1                             | 6                        | 4                                     |
| Services domes-<br>tiques.                    | 187          | 72                                  | 88                                      | 27   | 24                            | 107                     | 13                               | 5                       | 1                        | 1                       | 9                                  | 1              | 16                              | 128                            | *                    | 41                            | 4                        | 14                                    |
|   |              | 240                                 | 113                                     | 73   | 54                            | 65                      | 83                               | 17                      | 12                       | 9                       | 3                                  | 35             | 6                               | 10                             | 182                  | *                             | 15                       | 28                                    |
| Personnes<br>sans<br>profession.              | 998          | 663                                 | 211                                     | 124  | 197                           | 527                     | 74                               | 33                      | 27                       | 12                      | 64                                 | 21             | 43                              | *                              | *                    | 198                           | 776                      | 21                                    |
|   |              | 102                                 | 60                                      | 28   | 14                            | 21                      | 36                               | 9                       | 11                       | 2                       | *                                  | 19             | 3                               | 1                              | *                    | 44                            | 56                       | 2                                     |
|   |              | 649                                 | 296                                     | 186  | 167                           | 126                     | 274                              | 74                      | 52                       | 28                      | 16                                 | 46             | 14                              | 19                             | *                    | 141                           | 488                      | 20                                    |
|   |              | 98                                  | 26                                      | 34   | 38                            | 14                      | 53                               | 10                      | 3                        | 6                       | 2                                  | 4              | 2                               | 4                              | *                    | 1                             | 94                       | 3                                     |
| <b>Totaux.</b>                                | <b>7 545</b> | <b>3 584</b>                        | <b>2 333</b>                            | <b>1 628</b>                                     | <b>1 290</b>                  | <b>3 398</b>            | <b>626</b>                       | <b>472</b>              | <b>313</b>               | <b>169</b>              | <b>624</b>                         | <b>255</b>     | <b>398</b>                      | <b>3 242</b>                   | <b>508</b>           | <b>1 574</b>                  | <b>1 773</b>             | <b>448</b>                            |
| Région I                                      | 1 129        | 394                                 | 344                                     | 391  | 165                           | 621                     | 41                               | 86                      | 10                       | 26                      | 73                                 | 7              | 100                             | 546                            | 83                   | 416                           | 261                      | 123                                   |
| — II  | 1 756        | 839                                 | 494                                     | 423  | 302                           | 751                     | 138                              | 131                     | 92                       | 59                      | 147                                | 27             | 109                             | 742                            | 130                  | 307                           | 468                      | 109                                   |
| — III   | 1 430        | 790                                 | 398                                     | 242  | 197                           | 580                     | 237                              | 95                      | 67                       | 29                      | 85                                 | 86             | 54                              | 518                            | 89                   | 405                           | 326                      | 92                                    |
| — IV  | 342          | 208                                 | 77                                      | 57   | 114                           | 140                     | 49                               | 29                      | 10                       | 2                       | 9                                  | 10             | 9                               | 140                            | 25                   | 74                            | 92                       | 11                                    |
| — V   | 469          | 290                                 | 117                                     | 62   | 58                            | 180                     | 15                               | 23                      | 36                       | 11                      | 30                                 | 112            | 4                               | 172                            | 40                   | 124                           | 119                      | 14                                    |
| — VI  | 307          | 215                                 | 55                                      | 37   | 36                            | 94                      | 50                               | 8                       | 28                       | 13                      | 72                                 | 2              | 4                               | 79                             | 10                   | 121                           | 95                       | 2                                     |
| — VII   | 719          | 358                                 | 249                                     | 112  | 122                           | 328                     | 36                               | 39                      | 28                       | 7                       | 106                                | 9              | 44                              | 306                            | 46                   | 218                           | 117                      | 32                                    |
| — VIII  | 1 393        | 490                                 | 599                                     | 304  | 296                           | 734                     | 60                               | 61                      | 42                       | 22                      | 102                                | 2              | 71                              | 739                            | 85                   | 209                           | 295                      | 65                                    |

la population ouvrière dans un milieu plus sain, elle pourrait aussi avoir une influence heureuse sur le maintien de la population agricole du voisinage en créant des débouchés plus faciles pour certains produits. C'est ce que l'enquête permet de constater, par exemple pour certains villages de l'Est où les cultivateurs réalisent de beaux bénéfices en alimentant la population industrielle de localités voisines.

### 3° Diminution du nombre des familles nombreuses.

Dans une note relative à l'émigration rurale, un agriculteur breton observe : « C'est un lieu commun que de déplorer la dépopulation des campagnes, cependant si, par impossible, les paysans avaient eu l'amour de leur village au point de ne pas vouloir le quitter, où donc les chemins de fer, le commerce, l'industrie et la marine française elle-même qui se recrute en grande partie dans la population agricole du littoral, auraient-ils trouvé le personnel indispensable à leur développement? »

Le phénomène de l'exode rural en lui-même n'est en effet qu'une conséquence naturelle de la transformation de la vie économique; c'est la baisse persistante de la natalité dans le pays qui a surtout donné à ce phénomène un certain caractère de gravité. Nous avons signalé plus haut que dans l'ensemble des localités atteintes par l'enquête, le nombre total des naissances était tombé de 7 966 (255 p. 10 000 habitants) en 1881 à 6 572 (217 p. 10 000 habitants) en 1911. Pour l'ensemble du pays, la diminution a été beaucoup plus importante puisque, d'après la Statistique du mouvement de la population, le nombre des naissances pour 10 000 habitants s'élevait à 249 en 1881 et n'était plus que de 187 en 1911. Dans les ménages observés en vue de la présente enquête, la natalité atteint une valeur relativement élevée; on y trouve une assez forte proportion de familles nombreuses. Cela tient sans doute, non seulement à ce que ces ménages sont de conditions modestes, mais aussi à ce que le choix n'en a pas été fait complètement au hasard. Dans ce choix, l'intérêt particulier qu'offrent les conditions d'existence des familles nombreuses n'a certainement pas été sans influence sur les enquêteurs.

En considérant seulement les ménages qui, à la date de l'enquête, comptaient au moins 15 ans de mariage, les chiffres relatifs aux nombres des enfants nés, vivants ou décédés, sont ceux du tableau ci-après :

Sur les 2 128 ménages de cette catégorie, 58 seulement, soit 2,7 p. 100, n'avaient jamais eu d'enfants. Le nombre total des enfants nés s'élevait à 10 732, soit un peu plus de 5 naissances par ménage<sup>1</sup>. A la date de l'enquête,

1. Au recensement de 1906, on a relevé 3 905 569 familles pour lesquelles la durée de mariage était d'au moins quinze ans. 280 343, soit 7 p. 100, n'avaient jamais eu d'enfants. Le nombre total des naissances dans l'ensemble de ces familles s'élevait à 13 869 325, soit une moyenne de 355 naissances pour 100 familles.

**Enfants des ménages qui comptaient au moins 15 années de mariage  
à la date de l'enquête :**

| Régions.       | Nombre<br>des<br>familles | NOMBRE DES ENFANTS NÉS<br>(Vivants et décédés). |                       | NOMBRE<br>DES ENFANTS VIVANTS |                       | NOMBRE<br>DES ENFANTS DÉCÉDÉS |                  |
|----------------|---------------------------|---|-----------------------|-------------------------------|-----------------------|-------------------------------|------------------|
|                |                           | Au total.                                       | Pour<br>100 familles. | Au total.                     | Pour<br>100 familles. | Au total.                     | Pour<br>100 nés. |
|                |                           | I. . . . .                                      | 366                   | 1 849                         | 505                   | 1 477                         | 404              |
| II. . . . .    | 403                       | 1 975   | 490                   | 1 378                         | 392                   | 397                           | 20,1             |
| III. . . . .   | 347                       | 1 755   | 506                   | 1 390                         | 401                   | 365                           | 20,8             |
| IV. . . . .    | 79                        | 352   | 446                   | 273                           | 346                   | 79                            | 22,4             |
| V. . . . .     | 194                       | 856   | 441                   | 708                           | 365                   | 148                           | 17,3             |
| VI. . . . .    | 208                       | 1 076   | 517                   | 794                           | 382                   | 282                           | 26,2             |
| VII. . . . .   | 228                       | 1 087   | 477                   | 904                           | 397                   | 183                           | 16,8             |
| VIII. . . . .  | 303                       | 1 802   | 595                   | 1 437                         | 474                   | 365                           | 20,3             |
| Ensemble . . . | 2 128                     | 10 752  | 505                   | 8 561                         | 402                   | 2 191                         | 20,4             |

2 191 enfants, soit un cinquième du nombre total, étaient décédés et 8 564 encore vivants. On comptait donc, en moyenne, un peu plus de 4 enfants vivants par ménage.

Parmi les 2 191 enfants décédés, 1 409, soit près des deux tiers, étaient morts l'année même de leur naissance ou dans le cours de l'année suivante. 428 enfants décédés étaient des premiers-nés, et 1 763 des puînés; la proportion des décès s'élève à 20,7 p. 100 parmi les premiers-nés et à 20,3 p. 100 parmi les autres. Cette proportion ne donne d'ailleurs pas une mesure exacte de la mortalité puisqu'elle ne tient pas compte du temps pendant lequel les enfants ont été soumis aux risques de mort.

Le nombre proportionnel des décédés a sensiblement la même valeur dans les régions, I, II, III et VIII (Nord, Est, Sud-Est, Ouest); il est plus faible dans les régions V et VII (Sud-Ouest, et Centre-Ouest) et plus élevé, au contraire, dans la région VI (Massif Central).

C'est dans l'Ouest que le nombre moyen d'enfants par famille est le plus élevé; il est le plus faible dans la région du littoral méditerranéen.

Pour avoir des indications sur la variation du nombre des enfants d'une génération à l'autre, on avait demandé d'inscrire sur chaque questionnaire de famille, le nombre des frères et sœurs qu'avaient eus respectivement le chef de famille et son conjoint, le père et le beau-père du chef de famille, ainsi que le nombre de ces frères et sœurs ayant vécu jusqu'à l'âge de 20 ans.

Les chiffres qui ont été fournis sur le nombre total des naissances sont certainement inférieurs à la réalité; car en les rapprochant des chiffres relatifs aux enfants ayant vécu jusqu'à l'âge de 20 ans, on s'aperçoit que la mortalité résultant de cette comparaison est relativement très faible. D'autre part, le nombre proportionnel des décédés est plus élevé pour la deuxième génération (chef de famille et conjoint) que pour la première (père et beau-père du chef de famille), ce qui est contraire à ce que l'on sait du mouvement de la mortalité dans le temps. Cela tient, sans aucun doute, à ce que les intéressés

ont omis dans leurs déclarations, un certain nombre d'enfants morts en bas âge et, naturellement, ces omissions ont été d'autant plus fréquentes que les naissances remontaient à une date plus ancienne.

En ne faisant état que des chiffres relatifs aux personnes ayant vécu jusqu'à l'âge de 20 ans, les nombres moyens d'enfants par famille sont les suivants :

| Régions.           | 1 <sup>re</sup> GÉNÉRATION<br>(Père et beau-père du chef). |  | 2 <sup>e</sup> GÉNÉRATION<br>(Chef et conjoint). |  |
|--------------------|--|--|--|--|
|                    | Nombre<br>de familles.                                     | Nombre moyen<br>d'enfants ayant<br>vécu jusqu'à 20 ans<br>pour 100 familles. | Nombre<br>de familles.                           | Nombre moyen<br>d'enfants ayant<br>vécu jusqu'à 20 ans<br>pour 100 familles. |
| I. . . . .         | 849  | 421  | 895  | 460  |
| II. . . . .        | 1 050  | 443  | 1 109  | 434  |
| III. . . . .       | 1 046  | 423  | 1 081  | 433  |
| IV. . . . .        | 207  | 405  | 198  | 392  |
| V. . . . .         | 514  | 420  | 566  | 443  |
| VI. . . . .        | 548  | 431  | 577  | 507  |
| VII. . . . .       | 545  | 386  | 541  | 413  |
| VIII. . . . .      | 831  | 489  | 896  | 496  |
| Ensemble . . . . . | 5 590  | 432  | 5 863  | 452  |

D'après ces chiffres, le nombre moyen d'enfants par famille est un peu plus élevé dans la deuxième génération que dans la première pour la majeure partie des régions, résultat contraire à ce que l'on aurait pu supposer d'après ce que l'on sait sur le mouvement général de la natalité et de la mortalité dans le pays.

Si l'on se reporte au tableau relatif aux enfants des 2 128 familles actuelles qui comptaient plus de 15 années de mariage, on remarquera que les nombres moyens d'enfants vivants pour 100 familles sont notablement plus faibles que les chiffres de la dernière colonne du tableau ci-dessus. Il est vrai que, d'une part, ces nombres ne comprennent pas les enfants qui sont morts après l'âge de 20 ans, et que, d'autre part, les familles en question peuvent encore avoir ultérieurement de nouveaux enfants. Mais, si l'on tient compte des enfants actuellement vivants et qui sont appelés à disparaître avant leur vingtième année, on admettra que les familles observées sont certainement moins prolifiques que leurs devancières. Cependant, ainsi que nous l'avons déjà signalé, le nombre des enfants y est notablement plus élevé que dans l'ensemble des familles françaises.

Les observations fournies par les enquêteurs confirment l'opinion généralement admise maintenant que l'abaissement progressif de la natalité a pour cause efficiente la volonté des chefs de famille de limiter le nombre de leurs enfants. On reconnaît que cette volonté s'exerce beaucoup plus activement dans les familles aisées que dans les familles pauvres. Ce sont les ménages imprévoyants et disposant des plus faibles ressources qui sont les plus féconds; il est vrai qu'ils fournissent en même temps le plus fort contingent à la mortalité infantile.

Un enquêteur de l'Oise écrit : « Il semble qu'on se heurte à une loi inéluctable : dès que l'aisance s'installe dans une famille, le nombre des enfants diminue. La diminution de la natalité sévit avec une intensité inouïe sur la classe des propriétaires. »

Un autre, de l'Eure-et-Loir, fait la remarque suivante : « La restriction de la fécondité est voulue. Seules, les familles d'alcooliques sont nombreuses et peuplent la commune d'enfants tuberculeux, rachitiques et idiots. »

Dans la Haute-Garonne, on observe encore que ce sont les familles aisées qui ont donné l'exemple de l'infécondité : « Les travailleurs qui se sont instruits ont reconnu que dans l'état actuel des choses, avoir beaucoup d'enfants, c'est se réduire à la gêne et à la misère. »

Toutes ces réflexions, qu'on pourrait multiplier, expriment en général la constatation du même fait. Notons en même temps que dans quelques rares localités où le nombre des naissances n'a pas diminué, on a donné comme explication la persistance du sentiment religieux.

Quelles sont les influences auxquelles obéit la volonté des chefs de famille dans la limitation du nombre des enfants? La plupart des intéressés incriminent la cherté actuelle de la vie et pourtant ce sont les familles les plus pauvres, celles dont les facultés d'achat sont les plus limitées, qui ont le plus d'enfants.

En réalité, comme l'indiquent presque tous les enquêteurs, c'est l'aspiration intense vers le mieux-être qui exerce l'influence dominante sur la volonté des chefs de famille. On ne peut nier qu'il existe, au point de vue des conditions de l'existence, des différences considérables entre les familles nombreuses et celles qui n'ont que peu ou pas d'enfants. En étudiant les dépenses des ménages observés en vue de la présente enquête, nous avons noté, par exemple, les modifications profondes qui se produisent dans la nature et la quantité des denrées alimentaires consommées, dans le confortable du logement, quand on passe des ménages peu nombreux aux ménages nombreux. Toute augmentation de la famille entraîne des sacrifices et des restrictions que, dans l'état actuel des mœurs, on cherche de plus en plus à éviter. On pourrait objecter que ces sacrifices se récupèrent à partir du moment où les enfants sont en âge de travailler, mais beaucoup d'enquêteurs observent qu'avec le relâchement des mœurs familiales, les enfants cherchent de bonne heure à échapper à la tutelle de leurs parents et à se créer une situation indépendante.

Dans l'un des cadres du questionnaire de village, on demandait aux enquêteurs d'évaluer ce que coûte d'ordinaire à ses parents un enfant d'une famille ouvrière élevé par sa mère.

Des estimations, d'ailleurs extrêmement variables, ont été fournies pour 398 localités dont la majeure partie sont des localités agricoles. 52 d'entre

elles peuvent cependant être considérées comme ayant un caractère plutôt industriel car, d'après les chiffres portés sur les questionnaires, plus de la moitié des chefs de famille y habitant exercent des professions qui ne se rattachent pas à l'agriculture.

Si l'on fait la moyenne des évaluations fournies, d'une part pour ces 52 localités et d'autre part pour les 346 autres, on obtient les chiffres ci-dessous.

|                            | Limites<br>des estimations<br>les plus fréquentes. | MOYENNES ARITHMÉTIQUES<br>DE TOUTES LES ESTIMATIONS |                            |
|----------------------------|--|---|----------------------------|
|                            |  | Localités agri-<br>coles.                           | Localités<br>industrielles |
| Enfant de moins de 2 ans : | 10 à 20 francs par mois . . . .                    | 16  | 17                         |
| — de 2 à 6 ans :           | 15 à 30 — . . . .                                  | 21  | 23                         |
| — de 6 à 13 ans :          | 20 à 40 — . . . .                                  | 27  | 30                         |

Indépendamment de la cherté de la vie dans la localité considérée, le coût d'entretien des enfants dépend de bien d'autres facteurs ; par exemple, dans la première année d'existence, l'enfant coûte moins cher lorsqu'il est nourri au sein que lorsqu'il est allaité artificiellement. Le rang de naissance a aussi une influence ; on est généralement d'accord pour admettre que parmi les enfants d'une même famille, c'est le premier-né qui coûte le plus cher à élever.

D'ailleurs, si l'on voulait évaluer les sacrifices pécuniaires imposés aux parents, il faudrait tenir compte de la diminution qui en résulte dans la capacité de travail de la mère, ce qui conduirait à majorer sensiblement les chiffres ci-dessus et dans des proportions différentes suivant l'âge de l'enfant, suivant la profession de la mère, etc.

A côté de ces valeurs estimatives, les enquêteurs ont indiqué également les sommes allouées par le département pour le placement des enfants assistés dans les familles. Ces derniers chiffres sont en général inférieurs aux premiers, tout au moins en ce qui concerne les enfants de plus de 2 ans ; les différences sont parfois considérables. Pour les enfants de moins de 2 ans, c'est l'inverse qui a lieu. D'autre part, tandis que la valeur estimative du coût d'entretien d'un enfant élevé par sa mère augmente avec l'âge, le prix de pension payé par l'Assistance publique est au contraire d'autant plus élevé que l'enfant est plus jeune. Cela s'explique, puisque le prix de pension offert par l'Assistance doit tenir compte, non seulement de ce que consomme l'enfant, mais aussi du temps que la nourrice est obligée de lui consacrer.

Tout en reconnaissant que les lois d'assistance ont soulagé de nombreuses misères, la plupart des enquêteurs estiment que ces lois ne peuvent avoir aucune influence sur la natalité. Il apparaît à un certain nombre d'entre eux que dans l'état actuel des mœurs, un système de primes à la naissance pourrait, au contraire, donner quelques résultats.

Une grande partie des enquêteurs signalent encore comme une cause

importante de la baisse de la natalité, la crainte, pour les propriétaires, de voir leur héritage se morceler et ils demandent la modification du Code civil pour obtenir la suppression du partage forcé et l'extension du droit de tester.

D'autre part, on exprime l'avis que les maisons d'accouchement devraient être l'objet d'une réglementation sévère et d'une surveillance minutieuse; on préconise l'institution de maternités secrètes comme celles qui existent déjà dans certaines villes et où toute femme enceinte, à quelque période de sa grossesse qu'elle se présente, est admise par les soins et au compte de l'Assistance. On signale enfin, dans beaucoup de régions, la mortalité excessive qui sévit sur les nouveau-nés, soit par manque d'éducation de la mère, soit parce que les règlements relatifs à l'hygiène et à la santé publique ne sont pas appliqués.



## Nombre des enfants placés, par catégorie professionnelle.

| Profession du chef de famille.                 | Agriculture | COMMERCE ET INDUSTRIE |                     | PROFESSIONS LIBÉRALES, SERVICES PUBLICS |                     | Services domestiques | Totaux. |
|--|-------------|-----------------------|---------------------|---|---------------------|----------------------|---------|
|  |             | après apprentissage.  | sans apprentissage. | après apprentissage.                    | sans apprentissage. |                      |         |
| <b>GARÇONS.</b>                                |             |                       |                     |   |                     |                      |         |
| Cultivateur exploitant, fermier, métayer . . . | 438         | 56                    | 95                  | 18                                      | 15                  | 13                   | 635     |
| Ouvrier agricole. . . .                        | 222         | 26                    | 40                  | 3                                       | 8                   | 7                    | 306     |
| Artisan, petit commerçant. . . . .             | 20          | 114                   | 32                  | 2                                       | 14                  | 2                    | 181     |
| Ouvrier. . . . .                               | 48          | 260                   | 416                 | 3                                       | 16                  | 5                    | 748     |
| Employé . . . . .                              | 16          | 28                    | 34                  | 5                                       | 11                  | 1                    | 95      |
| Ensemble. . . . .                              | 744         | 481                   | 617                 | 31                                      | 64                  | 28                   | 1 965   |
| <b>FILLES.</b>                                 |             |                       |                     |   |                     |                      |         |
| Cultivateur exploitant, fermier, métayer . . . | 248         | 44                    | 42                  | "                                       | 1                   | 68                   | 403     |
| Ouvrier agricole. . . .                        | 405         | 17                    | 38                  | 1                                       | 2                   | 51                   | 214     |
| Artisan, petit commerçant. . . . .             | 9           | 34                    | 30                  | 2                                       | "                   | 13                   | 88      |
| Ouvrier. . . . .                               | 19          | 139                   | 272                 | 7                                       | "                   | 72                   | 509     |
| Employé . . . . .                              | 5           | 21                    | 10                  | 4                                       | 1                   | 8                    | 49      |
| Ensemble. . . . .                              | 386         | 255                   | 392                 | 14                                      | 4                   | 212                  | 1 263   |

Il convient de faire des réserves sur la valeur significative de ces proportions parce que, d'une part, elles sont basées sur des chiffres absolus relativement faibles et que, d'autre part, elles ne tiennent pas compte d'un assez grand nombre d'enfants dont la profession n'était pas indiquée.

Sous ces réserves, on remarquera que les deux tiers environ des garçons appartenant aux familles de cultivateurs et d'ouvriers agricoles sont restés dans l'agriculture, tandis qu'un peu plus d'un cinquième se sont engagés dans l'industrie ou le commerce, 4 à 5 p. 100 dans les professions libérales ou services publics, 2 p. 100 seulement dans les services domestiques. En ce qui concerne les garçons, les proportions sont à peu près les mêmes dans les familles d'ouvriers agricoles que dans les familles de cultivateurs exploitants; pour les filles, les différences sont plus sensibles : les familles de journaliers en placent un nombre relativement plus grand soit dans l'industrie, soit dans les services domestiques, que les familles d'exploitants.

Dans toutes les catégories de familles, on observe que les services domestiques attirent un nombre relativement élevé de filles, 14 à 24 p. 100, et, au contraire, très peu de garçons. Chez les artisans et les petits commerçants, ainsi que chez les ouvriers d'industrie, la majeure partie des enfants adoptent des professions se rattachant au commerce et à l'industrie. C'est parmi les familles d'employés que la proportion des enfants engagés dans les professions libérales ou les services publics est la plus élevée, puis parmi les familles d'artisans et petits commerçants et ensuite parmi les familles de cultivateurs exploitants.

Sur un total de 1 098 garçons engagés dans l'industrie ou le commerce, on en a signalé 481, soit plus des deux cinquièmes, comme ayant été placés après apprentissage. Mais la proportion est beaucoup plus élevée et atteint près de 80 p. 100 parmi les enfants appartenant aux familles d'artisans ou de petits commerçants, en raison de l'avantage qu'ont ces derniers de pouvoir faire un apprentissage chez leurs parents. Pour les autres catégories de familles, la proportion est voisine de 40 p. 100; un peu plus élevée, cependant, chez les employés.

Parmi les filles placées dans l'industrie ou le commerce, la proportion des placements après apprentissage ressort encore à 40 p. 100 environ; elle est plus élevée dans les familles d'employés et dans les familles d'artisans que dans les autres.

Nous avons indiqué plus haut qu'on avait spécifié de compter comme exercée sans apprentissage toute profession où l'enfant gagne dès qu'il est placé. Dans ces conditions, les proportions ci-dessus, tout au moins en ce qui concerne les familles ouvrières, apparaissent relativement élevées. Il est très probable que les enquêteurs ne se sont pas conformés strictement à la règle indiquée. Au surplus, ils sont unanimes à reconnaître que la première préoccupation des parents, dès que l'enfant est en âge de travailler, est d'en tirer tout de suite le plus grand profit possible.

Un ingénieur de l'Oise écrit : « Dès l'âge de 13 ans, et parfois avant cet âge, l'enfant qui offre son travail réclame un salaire immédiat, salaire que la situation précaire de beaucoup de familles ouvrières a fait depuis longtemps escompter. De son côté, pressé par la concurrence qui avilit les prix, l'industriel accepte une main-d'œuvre moins coûteuse qui suffit pour certains travaux et il s'établit entre les familles ouvrières et les patrons, une complicité tacite nuisible à l'avenir des enfants et à l'industrie elle-même. » Le rapporteur du Comité de Lorient écrit : « On peut dire, sans exagération, que l'apprentissage n'existe pas en Bretagne. Les parents, désirant que leurs enfants gagnent de suite, les dirigent vers des situations immédiatement lucratives sans aucun souci de l'avenir; c'est ainsi que l'on rencontre un nombre de plus en plus grand d'enfants employés dans le commerce comme courantins. »

Mêmes constatations à Toulouse où l'un des enquêteurs, prote d'imprimerie, expose en particulier que des patrons imprimeurs occupent des apprentis en leur faisant composer uniquement des journaux et des brochures; deux enfants payés 1 fr. par jour arrivent à remplacer un ouvrier payé 5 fr. 50, d'où avantage pour le patron, mais le jeune ouvrier n'apprend pas la partie la plus difficile du métier.

Les chefs d'industrie qui ont besoin de former des apprentis doivent se résoudre à leur assurer un salaire dès leur entrée car les parents dirigeraient

leurs enfants vers les grandes usines où, grâce au développement du mécanisme, l'ouvrier est dispensé de toute connaissance spéciale. A ce sujet, l'inspecteur divisionnaire du travail de la Gironde écrit : « Je pourrais citer des cas particulièrement significatifs, tels que ceux d'apprentis bien doués qui ont été retirés des ateliers, où ils étaient insuffisamment appointés aux yeux des parents, pour être placés comme manœuvres ou garçons de courses, avec un gain immédiat plus élevé. » Le même enquêteur a recueilli des renseignements portant sur 417 enfants, de 13 à 18 ans, employés dans 26 établissements différents de Bordeaux. 18 seulement étaient en apprentissage sans rémunération; 23 suivaient des cours d'apprentissage et 64 des cours complémentaires de l'école. Au sujet des motifs qui avaient déterminé le choix de la profession, 176 enfants ont répondu que c'était exclusivement la perspective du gain immédiat; 172 ont déclaré avoir été guidés par leur goût ou leurs préférences personnelles, mais on peut admettre que, parmi ces derniers, l'attrait du salaire a contribué aussi pour une large mesure au choix de la profession; enfin les 67 autres ont allégué des motifs divers, comme le fait d'avoir déjà des parents travaillant dans la maison. On peut dire que la préoccupation de choisir une profession s'adaptant le mieux possible aux facultés de l'enfant ne se rencontre que dans une petite minorité de familles. Ce sont les hasards de la vie qui jouent le plus grand rôle.

Comme conclusion, tous les enquêteurs demandent qu'il soit procédé enfin à une organisation d'ensemble de l'enseignement technique en multipliant les écoles professionnelles et les cours de perfectionnement. Mais les avis diffèrent cependant sur la question de savoir si cet enseignement doit être rendu obligatoire. D'autre part, d'après les observations présentées par les chefs de familles eux-mêmes, les mesures qui tendraient à diminuer le gain immédiat des enfants seraient mal accueillies par un grand nombre de parents.

## CINQUIÈME PARTIE

### INVALIDITÉ

Des renseignements relatifs à l'invalidité ont été recueillis à la fois par les questionnaires de familles, et par les questionnaires de villages. Sur la formule n° 1, le cadre relatif à la composition de la famille comportait une colonne dans laquelle on demandait simplement de signaler les membres du ménage atteints d'infirmités physiques ou mentales. Sur la formule n° 2, on avait réservé un cadre spécial dans lequel on demandait d'indiquer, pour toute personne de 13 à 60 ans atteinte d'infirmité, non seulement le sexe et l'âge de cette personne, mais encore la nature de l'infirmité, son origine, le genre de profession exercée par l'infirmes, avant et après son invalidité, etc. Voici d'ailleurs le modèle de ce cadre :

**D. Invalidité. — Personnes de 13 à 60 ans atteintes d'infirmités physiques ou mentales.**

(Une ligne par personne.)

| SEXE | AGE<br>EN<br>ANNÉES | NATURE<br>DE<br>L'INFIRMITÉ | ORIGINE<br>DE<br>L'INFIRMITÉ | PENSIONNÉ<br>OU<br>ASSISTÉ<br>PAR QUI? | PROFESSION<br>ACTUELLE | GAIN<br>ANNUEL<br>ACTUEL | PROFESSION<br>ANTÉRIEURE<br>A<br>L'INFIRMITÉ | GAIN<br>ANNUEL<br>DANS<br>CETTE<br>PRO-<br>FESSION |
|------|---------------------|-----------------------------|------------------------------|--|------------------------|--------------------------|--|--|
|      |                     |                             |                              |  |                        | Francs.                  |  | Francs.  |
|      |                     |                             |                              |  |                        |                          |  |  |
|      |                     |                             |                              |  |                        |                          |  |  |
|      |                     |                             |                              |  |                        |                          |  |  |
|      |                     |                             |                              |  |                        |                          |  |  |

Nombre des enfants de moins de 13 ans dont l'infirmité est { physique : aveugle ..... ; sourd-muet ..... ; autres : .....  
mentale : arriéré ..... ; infirmité plus grave : .....

Pour les enfants de moins de 13 ans, on demandait simplement de les noter en bloc en les classant d'après la nature de l'infirmité. Il est évident qu'un pareil cadre ne pouvait être rempli avec quelque exactitude que dans des localités de faible importance, cela exigeait en effet, de la part de l'enquêteur, une connaissance approfondie de la population de sa localité. On doit admettre comme très probable que les chiffres fournis sont inférieurs à la réalité mais qu'ils s'en approchent assez néanmoins pour donner une représentation suffisante de l'invalidité dans les petites localités atteintes par l'enquête.

Il y a d'ailleurs un autre élément important qui peut influer sur la valeur des chiffres fournis, c'est l'appréciation personnelle de l'enquêteur relativement à certains cas douteux; car il n'est point possible de donner de l'invalidité une définition suffisamment précise pour que l'on sache immédiatement si tel individu doit être classé ou non dans cette catégorie. Lorsqu'il s'agit d'aveugles, de sourds-muets, de mutilés, il ne saurait évidemment y avoir de doute, mais il n'en est point de même en ce qui concerne les invalides mentaux et certains cas d'infirmités physiques qui ne se manifestent point d'une manière apparente. Dans le memorandum qui accompagnait les modèles d'imprimés, on spécifiait que les renseignements à fournir devaient porter sur « tout habitant atteint d'une infirmité physique ou mentale qui le place en état d'infirmité par rapport aux autres habitants de même sexe, même âge et même profession ». Cette spécification laisse encore à l'appréciation personnelle de l'enquêteur une certaine latitude.

Il est indispensable de tenir compte de ces remarques préliminaires dans l'examen des chiffres qui ont été recueillis.

*Nombre des infirmes, répartition par régions.* — Le cadre II du questionnaire de village, dont le modèle est reproduit ci-dessus, a été établi pour 435 localités groupant 355 553 habitants. On a relevé, dans l'ensemble de ces 435 localités, 1 444 personnes de 13 à 60 ans atteintes d'infirmités physiques ou mentales, dont la répartition par sexe, par groupes d'âges, par nature et origine de l'infirmité, par profession, est indiquée dans le tableau général de la page 97.

Le nombre des infirmes de moins de 13 ans n'a été fourni que pour 400 de ces localités, ayant une population totale de 324 618 habitants; il s'élève, au total, à 426.

Si l'on répartit les localités atteintes par l'enquête en 8 grandes régions géographiques<sup>1</sup>, on obtient les chiffres ci-après :

---

1. Voir en note, page 64, l'indication des départements qui entrent dans chacune de ces régions.

| DÉSIGNATION<br>DES<br>RÉGIONS | LOCALITÉS OBSERVÉES |                  | NOMBRE TOTAL DES INFIRMES         |  |                           | NOMBRE DES INFIRMES<br>POUR 10 000 HABITANTS |        |                           |        |
|-------------------------------|---------------------|------------------|-----------------------------------|--|---------------------------|--|--------|---------------------------|--------|
|                               | Nombre.             | Popula-<br>tion. | de 13 à 60 ans.                   |  | De moins<br>de<br>13 ans. | de 13 à 60 ans.                              |        | De moins<br>de<br>13 ans. | Total. |
|                               |                     |                  | Infirmes<br>de<br>nais-<br>sance. | Infirmes<br>par suite<br>d'acci-<br>dent<br>ou<br>maladie. |                           | Infirmes<br>de<br>nais-<br>sance.            | Autres |                           |        |
| Région I. . . . .             | 63                  | 51 579           | 64                                | 92   | 70                        | 12   | 18     | 14                        | 44     |
| — II. . . . .                 | 80                  | 84 904           | 124                               | 154  | 112                       | 15   | 18     | 13                        | 46     |
| — III. . . . .                | 69                  | 62 611           | 151                               | 158  | 64                        | 24   | 25     | 11                        | 60     |
| — IV. . . . .                 | 21                  | 25 707           | 63                                | 56   | 16                        | 24   | 22     | 6                         | 52     |
| — V. . . . .                  | 29                  | 19 462           | 45                                | 49   | 28                        | 23   | 25     | 15                        | 63     |
| — VI. . . . .                 | 29                  | 7 490            | 32                                | 43   | 17                        | 43   | 58     | 23                        | 124    |
| — VII. . . . .                | 53                  | 42 327           | 88                                | 86   | 39                        | 21   | 20     | 9                         | 50     |
| — VIII. . . . .               | 91                  | 61 473           | 108                               | 131  | 80                        | 18   | 21     | 13                        | 52     |
| Ensemble. . . . .             | 435                 | 355 553          | 675                               | 769  | 426                       | 19   | 22     | 12                        | 53     |

D'après ces chiffres, il y aurait, en moyenne, 53 infirmes de moins de 60 ans pour 10 000 habitants. Cette proportion est d'ailleurs variable suivant les régions; elle atteint sa valeur la plus élevée (124 p. 10 000 habitants) dans la région VI (Massif Central), sa valeur la plus faible (44 p. 10 000 habitants) dans la région I (Nord). La proportion des infirmes par rapport au nombre des habitants paraît encore relativement élevée dans la région V (Sud-Ouest) et dans la région III (Alpes), tandis qu'elle semble plutôt faible dans la région II (Est).

Parmi 1 444 personnes de 13 à 60 ans atteintes d'infirmités, on compte 675 infirmes de naissance (19 p. 10 000 habitants) et 769 personnes (22 p. 10 000 habitants) dont l'infirmité est survenue après la naissance par suite de maladie, d'accident ou de toute autre cause. La répartition des seuls infirmes de naissance d'après les régions ne modifie pas sensiblement les conclusions précédentes basées sur la répartition du nombre total des infirmes.

Examinons maintenant les chiffres qui ont été obtenus par le dépouillement des questionnaires de familles; ils s'appliquent à un ensemble de 3 659 ménages groupant, au total, 17 892 membres parmi lesquels on en a signalé 434 atteints d'infirmités physiques ou mentales et se répartissant de la manière suivante :

| Région            |           | Nombre<br>de ménages<br>observés. | Nombre total<br>des<br>membres. | NOMBRE DES MEMBRES<br>ATTEINTS D'INFIRMITÉS |              |
|-------------------|-----------|-----------------------------------|---------------------------------|---|--------------|
|                   |           |                                   |                                 | au total.                                   | pour 10 000. |
| I                 | . . . . . | 669                               | 3 223                           | 42  | 130          |
| — II              | . . . . . | 706                               | 3 431                           | 91  | 264          |
| — III             | . . . . . | 591                               | 2 845                           | 69  | 242          |
| — IV              | . . . . . | 134                               | 587                             | 7   | 119          |
| — V               | . . . . . | 302                               | 1 589                           | 51  | 320          |
| — VI              | . . . . . | 323                               | 1 483                           | 57  | 384          |
| — VII             | . . . . . | 368                               | 1 701                           | 19  | 288          |
| — VIII            | . . . . . | 566                               | 3 033                           | 68  | 224          |
| Ensemble. . . . . |           | 3 659                             | 17 892                          | 434   | 242          |

Notons que les chiffres ci-dessus s'appliquent aux personnes de tous âges, tandis que ceux du tableau précédent ne comprenaient pas les vieillards de plus de 60 ans; c'est ce qui explique, en partie, que le nombre proportionnel des infirmes soit ici beaucoup plus élevé, car la fréquence des infirmités est particulièrement grande parmi les vieillards. Il faut remarquer aussi que les enfants en âge de travailler qui abandonnent la famille sont généralement les mieux constitués; ceux qui restent comprennent, ainsi qu'on le verra tout à l'heure, une proportion relativement forte d'invalides. Il semble bien néanmoins que dans les familles observées, qui sont de conditions modestes, la fréquence des infirmités soit très sensiblement plus élevée que dans l'ensemble de la population.

La répartition par régions fournit des résultats peu différents de ceux qui ont été indiqués plus haut; on trouve encore la plus forte proportion d'infirmes dans la région du Massif Central et dans la région pyrénéenne, cette proportion étant, au contraire, relativement faible dans la région du Nord.

On a dit que les 3 639 ménages observés comprenaient, au total, 17 892 membres, voici quelle est la décomposition de ce dernier chiffre ainsi que le nombre des infirmes correspondant à chaque catégorie :

|                                      | Nombre total<br>des personnes<br>dans les ménages<br>observés. | INFIRMES  |             |
|--------------------------------------|--|-----------|-------------|
|                                      |  | au total. | pour 1 000. |
| Pères de famille . . . . .           | 3 511  | 126       | 36          |
| Mères de famille . . . . .           | 3 528  | 75        | 21          |
| Enfants de moins de 13 ans . . . . . | 6 584  | 74        | 11          |
| Enfants de plus de 13 ans . . . . .  | 3 444  | 103       | 30          |
| Autres membres . . . . .             | 823  | 56        | 68          |
| Ensemble . . . . .                   | 17 892   | 434       | 24          |

C'est parmi les membres du ménage autres que le père, la mère et les enfants, que la proportion des infirmes est de beaucoup la plus élevée, car la majeure partie des personnes classées dans cette catégorie sont des vieillards (grands-parents). La fréquence des cas d'infirmités est notablement plus élevée parmi les enfants ayant dépassé l'âge de 13 ans (30 p. 1 000) que parmi les enfants plus jeunes (11 p. 1 000). L'écart existant entre ces deux dernières valeurs, qui est dû surtout à l'influence de l'âge, est encore accru par le fait signalé plus haut, à savoir que ce sont généralement les enfants les moins bien constitués qui restent avec leurs parents.

D'une manière générale, les cas d'infirmités paraissent plus fréquents parmi les hommes que parmi les femmes cette fréquence augmentant d'ailleurs avec l'âge pour chaque sexe. On peut voir, d'après les chiffres du tableau de la page 97, que le nombre des infirmes du sexe masculin dépasse le nombre des infirmes du sexe féminin, dans chaque groupe d'âges, aussi bien pour la catégorie des infirmes de naissance que pour l'autre catégorie; mais c'est sur-

tout dans les cas d'infirmités survenues après la naissance que les écarts entre les chiffres sont notables, cela tient aux risques plus nombreux auxquels les hommes sont soumis dans l'exercice de leurs professions.

La prédominance du sexe masculin parmi les infirmes est un fait qui a été déjà mis en évidence par des recensements antérieurs, au moins en ce qui concerne l'aliénation mentale, la cécité et la surdi-mutité; ces trois catégories d'infirmités étant à peu près les seules qui aient fait l'objet de relevés. En particulier, pour le nombre des aliénés vivant dans leurs familles, le recensement de 1876 donne 22 170 hommes et 17 717 femmes; on sait au contraire que parmi la population hospitalisée dans les asiles, le nombre des femmes est supérieur à celui des hommes.

*Nature des infirmités.* — Les invalides de 13 à 60 ans qui ont été signalés sur les questionnaires de villages, sont répartis, dans le tableau général de la page 97, suivant la nature de l'infirmité. Nous devons y ajouter les chiffres relatifs aux enfants de moins de 13 ans, qui ne s'appliquent qu'à 400 localités comptant 324 618 habitants. Ces chiffres sont les suivants :

| ENFANTS DE MOINS DE 13 ANS ATTEINTS D'INFIRMITÉS PHYSIQUES OU MENTALES |               |                                    |           |                                  |        |
|--|---------------|------------------------------------|-----------|----------------------------------|--------|
| Aveugles.  | Sourds-muets. | Autres cas d'infirmités physiques. | Arriérés. | Infirmités mentales plus graves. | Total. |
| 18   | 43            | 109                                | 224       | 32                               | 426    |

D'autre part, dans les 3 659 ménages observés et qui comptaient 17 892 membres, la répartition des invalides est donnée par le tableau ci-après.

|                                      | Nombre total des membres. | NOMBRE DES MEMBRES ATTEINTS D'INFIRMITÉS |           |               |                              | Total. |
|--------------------------------------|---------------------------|--|-----------|---------------|------------------------------|--------|
|                                      |                           | Infirmités mentales.                     | Aveugles. | Sourds-muets. | Autres infirmités physiques. |        |
| Pères de famille. . . . .            | 3 511                     | 5  | 3         | 1             | 117                          | 126    |
| Mères de famille. . . . .            | 3 528                     | 2  | 3         | 1             | 69                           | 75     |
| Enfants de moins de 13 ans . . . . . | 6 684                     | 12                                       | 2         | 3             | 57                           | 74     |
| Enfants de plus de 13 ans. . . . .   | 3 444                     | 19                                       | 2         | 7             | 73                           | 103    |
| Autres membres. . . . .              | 825                       | 8  | 4         | 1             | 43                           | 56     |
| Ensemble. . . . .                    | 17 892                    | 46                                       | 14        | 13            | 361                          | 434    |

On peut résumer comme suit les indications fournies par les deux séries de questionnaires :

|                                    | INFIRMES DE MOINS DE 60 ANS<br>DANS LA POPULATION TOTALE<br>DES LOCALITÉS OBSERVÉES |                        | INFIRMES DE TOUS ÂGES<br>PARMI LES MEMBRES<br>DES MÉNAGES OBSERVÉS |                      |
|------------------------------------|---|------------------------|--|----------------------|
|                                    | Au total.   | Pour 10 000 habitants. | Au total.  | Pour 10 000 membres. |
| Infirmes mentaux. . . . .          | 597   | 17                     | 46   | 26                   |
| Aveugles. . . . .                  | 88  | 3                      | 14   | 8                    |
| Sourds-muets. . . . .              | 133   | 4                      | 13   | 7                    |
| Autres infirmes physiques. . . . . | 1 052   | 30                     | 361  | 201                  |
| Ensemble. . . . .                  | 1 870   | 54                     | 434  | 242                  |

En y comprenant les enfants considérés comme arriérés, la proportion des infirmes mentaux de moins de 60 ans, par rapport à la population totale des localités atteintes par l'enquête, s'élève à 17 p. 10 000 habitants. Cette proportion, s'appliquant cette fois aux personnes de tous âges, est de 26 p. 10 000 parmi les membres des ménages observés.

Rappelons à ce sujet que d'après la « Statistique annuelle des institutions d'assistance », on comptait, au 31 décembre 1912, 77 000 aliénés hospitalisés dans l'ensemble des asiles, soit 49 p. 10 000 habitants. On ne connaît pas le nombre des aliénés existant en dehors des asiles, car depuis 1876, les formulaires du recensement ne renferment plus de questions relatives aux infirmités mentales. En 1876, on avait recensé, au total, 83 000 aliénés, dont 40 000 à domicile et 43 000 placés dans des asiles. Bien que la population des asiles ait considérablement augmenté, il ne semble point, autant qu'on en peut juger par les données précédentes, que le nombre des infirmes mentaux vivant dans les familles ait diminué. Si l'on admettait comme applicables à la France entière les proportions calculées pour les localités comprises dans l'enquête, on arriverait à ce résultat que le nombre des infirmes mentaux vivant dans les familles n'est point encore très différent à l'heure actuelle du nombre des aliénés hospitalisés, ce qui serait l'indice d'un progrès très sensible de l'aliénation mentale dans le pays. Mais des hypothèses de cette nature, comportent, en raison des remarques déjà faites plus haut, de sérieuses réserves.

En ce qui concerne les aveugles et les sourds-muets, on peut rapprocher les données du tableau ci-dessus de celles qui ont été fournies par le recensement de 1911. En 1911, on a recensé dans les familles 25 470 aveugles (64 pour 100 000 habitants), dont 10 469 seulement (27 p. 100 000 habitants) étaient âgés de moins de 60 ans. La proportion des aveugles de moins de 60 ans par rapport à la population totale des localités atteintes par l'enquête est également voisine de 27 p. 100 000. Parmi les membres des ménages observés, la proportion des aveugles de tous âges atteint 80 p. 100 000 membres.

En 1911 également, on a recensé dans les familles 17 329 sourds-muets (44 p. 100 000 habitants), dont 15 036 âgés de moins de 60 ans (38 p. 100 000 habitants); cette dernière proportion est également de 38 p. 100 000 parmi la population des localités atteintes par la présente enquête. La fréquence des cas de surdi-mutité paraît notablement plus élevée parmi les membres des ménages observés.

En groupant ensemble tous les autres cas d'infirmités physiques, on voit que la fréquence de ces cas est près de 7 fois plus grande parmi les membres des ménages qui ont été l'objet des monographies recueillies que dans l'ensemble de la population des localités. Cela ne tient pas seulement à ce que les chiffres de la première catégorie comprennent les vieillards de plus de 60 ans, qui n'entrent pas dans les chiffres de la seconde, mais aussi à ce que les relevés

concernant les ménages sont certainement plus complets que les autres en raison même de la manière dont ils ont été effectués. D'autre part, ainsi qu'on l'a fait observer plus haut, il s'agit ici de familles ouvrières ou de familles pauvres en général, il paraît assez normal que la fréquence des infirmités y soit plus forte que dans l'ensemble de la population, surtout si l'on songe aux cas nombreux d'invalidité qui sont provoqués par des accidents du travail.

Dans le tableau de la page 97, on a encore distingué quelques cas particuliers d'infirmités physiques parmi lesquels les cas de claudication sont relativement nombreux. Quelle que soit la nature de l'infirmité, mentale ou physique, le sexe masculin paraît toujours plus fréquemment atteint que le sexe féminin.

*Professions exercées par les infirmes, réadaptation de l'invalidé au travail.*

— Nous avons dit plus haut que les 1444 invalides de 13 à 60 ans qui ont été relevés dans les localités atteintes par l'enquête, comprenaient 675 infirmes de naissance. 344 de ces derniers, soit plus de la moitié, exerçaient une profession, 334 étaient sans profession. La proportion des infirmes de naissance exerçant une profession varie beaucoup suivant le sexe et suivant l'âge; plus élevée pour le sexe masculin que pour le sexe féminin, elle se modifie de la manière suivante avec l'âge.

|                       | SEXE MASCULIN                     |   |         | SEXE FÉMININ                      |   |         |
|-----------------------|-----------------------------------|---|---------|-----------------------------------|---|---------|
|                       | Nombre des infirmes de naissance. | Nombre de ces infirmes exerçant une profession. |         | Nombre des infirmes de naissance. | Nombre de ces infirmes exerçant une profession. |         |
|                       |                                   | Au total.                                       | P. 100. |                                   | Au total.                                       | P. 100. |
| 13 à 25 ans . . . . . | 448                               | 61  | 52      | 103                               | 36  | 35      |
| 25 à 35 ans . . . . . | 405                               | 64  | 61      | 65                                | 27  | 41      |
| 35 à 45 ans . . . . . | 66                                | 39  | 59      | 63                                | 27  | 43      |
| 45 à 60 ans . . . . . | 88                                | 62  | 70      | 67                                | 25  | 37      |
| Ensemble . . . . .    | 377                               | 226   | 60      | 298                               | 415   | 39      |

C'est dans le groupe de 13 à 25 ans que la proportion est la plus faible bien qu'elle atteigne encore 50 p. 100 pour le sexe masculin. De 25 à 45 ans, elle reste à peu près invariable; à partir de 45 ans, elle diminue sensiblement parmi les femmes tandis qu'elle paraît au contraire augmenter parmi les hommes, mais il ne faudrait pas tirer de ces résultats une conclusion trop absolue, le nombre minime des cas observés ne l'autorise pas.

Les 769 personnes dont l'invalidité est survenue après la naissance ont été classées d'après la profession qu'elles exerçaient avant l'infirmité; 272 d'entre elles, soit 35 p. 100, étaient sans profession; 273, soit la même proportion, exerçaient des professions se rattachant au commerce, à l'industrie ou au transport; 168, 22 p. 100, se livraient au travail agricole; 10 appartenaient au groupe des professions libérales et services publics; 46 à celui des

services domestiques. Pour chaque sexe, et dans chaque groupe d'âges, ce sont les professions industrielles et commerciales qui fournissent le plus fort contingent d'invalides, la différence, à ce point de vue, avec les professions agricoles, apparaîtrait encore plus sensible si l'on rapportait le nombre des infirmes à la population active totale de chaque groupe.

Il est intéressant de voir comment les infirmités survenues accidentellement ont affecté la situation professionnelle de l'intéressé. Parmi les 769 invalides observés, 496, soit 25 p. 100, exerçaient la même profession qu'avant l'infirmité; 177, soit 23 p. 100, avaient changé de profession et 396, 52 p. 100, étaient sans profession.

Si l'on fait abstraction des personnes qui n'exerçaient point de profession avant leur infirmité, les autres peuvent se répartir ainsi<sup>1</sup> :

|                                   | SEXE MASCULIN |         | SEXE FÉMININ |         |
|-----------------------------------|---------------|---------|--------------|---------|
|                                   | Au total.     | P. 100. | Au total.    | P. 100. |
| Exerçant la même profession . . . | 448           | 40      | 48           | 37      |
| Ayant changé de profession . . .  | 144           | 39      | 33           | 26      |
| Sans profession . . . . .         | 77            | 21      | 47           | 37      |
| Totaux . . . . .                  | 369           | 100     | 128          | 100     |

On voit que si la proportion des invalides ayant conservé leur profession primitive est à peu près la même pour le sexe féminin que pour le sexe masculin, la proportion des invalides qui ont changé de profession est sensiblement plus élevée parmi les hommes que parmi les femmes. L'âge paraît avoir une influence sensible sur le changement de profession; dans le groupe de 45 à 60 ans, la proportion des invalides ayant changé de profession est notablement plus faible que dans les autres groupes d'âges.

Des renseignements sur le montant des salaires avant et après l'infirmité ont été fournis pour 244 invalides seulement, dont 195 hommes et 49 femmes. En les classant d'après la valeur de la proportion du gain actuel par rapport au gain antérieur, on obtient la répartition suivante :

| Proportion du gain actuel<br>par rapport<br>au gain antérieur à l'infirmité. | SEXE MASCULIN |         | SEXE FÉMININ |         |
|--|---------------|---------|--------------|---------|
|  | Nombre.       | P. 100. | Nombre.      | P. 100. |
| 25 p. 100 au plus. . . . .   | 66            | 34      | 13           | 26      |
| 25 à 50 p. 100 . . . . .   | 17            | 9       | 9            | 18      |
| 50 à 75 p. 100 . . . . .   | 28            | 14      | 8            | 16      |
| Plus de 75 p. 100. . . . .   | 84            | 43      | 19           | 40      |
| Totaux. . . . .  | 195           | 100     | 49           | 100     |

En raison du petit nombre des cas auxquels ils s'appliquent, ces chiffres ne sont sans doute pas très significatifs, il n'est pas sans intérêt néanmoins d'observer que si les deux cinquièmes des invalides gagnent plus des trois

1. Il faudrait tenir compte des personnes sans profession avant l'infirmité et en exerçant une après; les cas de cette espèce sont assez rares.

**Personnes de 13 à 60 ans atteintes d'infirmités physiques ou mentales**  
dans 435 localités comptant 355 553 habitants en 1911.

| GROUPES D'AGES<br>ET SEXE | D'APRÈS LA NATURE DE L'INFIRMITÉ |         |               |               |                      |            | D'APRÈS<br>L'ORIGINE<br>DE<br>L'INFIR-<br>MITÉ |             | INFIRMES<br>DE<br>NAISSANCE |                             | INFIRMES ATTEINTS D'INFIRMITÉS SURVENUES APRÈS LA NAISSANCE |                                  |                           |   |              |                  |                      |            |                  |   | ENSEMBLE<br>DES INFIRMES |             |             |                      |                    |          |              |     |
|---------------------------|----------------------------------|---------|---------------|---------------|----------------------|------------|--|-------------|-----------------------------|-----------------------------|---|----------------------------------|---------------------------|---|--------------|------------------|----------------------|------------|------------------|---|--------------------------|-------------|-------------|----------------------|--------------------|----------|--------------|-----|
|                           | Infirmité mentale.               | Cécité. | Surd.-mutité. | Claudication. | Privation d'un bras. | Gibbosité. | Autres infirmités<br>physiques.                | Nécessaire. | Après naissance.            | Exerçant<br>une profession. | Sans profession.  | Profession<br>avant l'infirmité. |                           |   |              |                  | Profession<br>après. |            |                  | Gain actuel en p. 100<br>du gain antérieur <sup>1</sup> . |                          | secours par |             |                      |                    |          |              |     |
|                           |                                  |         |               |               |                      |            |  |             |                             |                             |   | Agriculture.                     | Commerce<br>et industrie. | Professions libérales,<br>services publics. | Domestiques. | Sans profession. | La même.             | Une autre. | Sans profession. | 25 au plus.   | 25 à 50.                 | 50 à 75.    | Plus de 75. | Assistance publique. | Assistance privée. | Parents. | Non assistés |     |
| 13 à 25 ans. {            | Sexe masculin..                  | 58      | 5             | 7             | 48                   | 3          | 14   | 63          | 118                         | 80                          | 61  | 57                               | 8                         | 15  | •            | 2                | 55                   | 11         | 19               | 50  | 2                        | 1           | 2           | 2                    | 39                 | 4        | 32           | 123 |
|                           | Sexe féminin..                   | 26      | 11            | 13            | 47                   | 2          | 14   | 43          | 103                         | 53                          | 36  | 67                               | 4                         | 11  | 1            | 1                | 36                   | 15         | 7                | 31  | 3                        | 1           | 2           | 2                    | 31                 | 1        | 37           | 87  |
| 25 à 35 ans. {            | Sexe masculin..                  | 47      | 1             | 14            | 41                   | 5          | 10   | 57          | 105                         | 70                          | 64  | 41                               | 14                        | 27  | •            | 4                | 25                   | 20         | 25               | 25  | 5                        | 1           | 3           | 16                   | 41                 | 13       | 26           | 95  |
|                           | Sexe féminin..                   | 31      | 6             | 7             | 24                   | •          | 9  | 28          | 65                          | 40                          | 27  | 38                               | 7                         | 9   | •            | 7                | 17                   | 7          | 6                | 27  | 3                        | •           | 1           | 5                    | 34                 | 2        | 19           | 50  |
| 35 à 45 ans. {            | Sexe masculin..                  | 33      | 9             | 12            | 44                   | 11         | 6  | 74          | 66                          | 123                         | 39  | 27                               | 35                        | 57  | 2            | 7                | 22                   | 31         | 44               | 45  | 19                       | 6           | 6           | 33                   | 66                 | 15       | 11           | 97  |
|                           | Sexe féminin..                   | 42      | 9             | 8             | 18                   | •          | 9  | 28          | 63                          | 51                          | 27  | 36                               | 4                         | 12  | •            | 7                | 28                   | 7          | 11               | 33  | 4                        | 3           | 2           | 5                    | 52                 | 4        | 7            | 51  |
| 45 à 60 ans. {            | Sexe masculin..                  | 56      | 18            | 22            | 66                   | 18         | 11   | 145         | 88                          | 248                         | 62  | 26                               | 82                        | 102   | 6            | 8                | 50                   | 83         | 56               | 109   | 40                       | 9           | 17          | 33                   | 113                | 36       | 23           | 164 |
|                           | Sexe féminin..                   | 48      | 11            | 7             | 28                   | 2          | 7  | 68          | 67                          | 104                         | 25  | 42                               | 14                        | 40  | 1            | 10               | 39                   | 19         | 9                | 76  | 3                        | 5           | 3           | 7                    | 72                 | 2        | 35           | 62  |
| Ensemble. {               | Sexe masculin..                  | 194     | 33            | 55            | 199                  | 37         | 41   | 339         | 377                         | 521                         | 226   | 151                              | 139                       | 201   | 8            | 21               | 132                  | 148        | 144              | 229   | 66                       | 17          | 28          | 84                   | 259                | 68       | 92           | 479 |
|                           | Sexe féminin..                   | 147     | 37            | 35            | 117                  | 4          | 39   | 167         | 298                         | 248                         | 115   | 183                              | 29                        | 72  | 2            | 25               | 120                  | 48         | 33               | 167   | 13                       | 9           | 8           | 19                   | 189                | 9        | 98           | 250 |
|                           | Total . . . . .                  | 341     | 70            | 90            | 316                  | 41         | 80   | 506         | 675                         | 769                         | 341   | 334                              | 168                       | 273   | 10           | 46               | 272                  | 196        | 177              | 396   | 79                       | 26          | 36          | 103                  | 448                | 77       | 190          | 729 |
| Région I . . . . .        |                                  | 36      | 9             | 7             | 19                   | 2          | 9  | 74          | 64                          | 92                          | 24  | 40                               | 11                        | 38  | •            | 3                | 37                   | 20         | 19               | 53  | 20                       | 4           | 5           | 10                   | 73                 | 12       | 7            | 64  |
| — II . . . . .            |                                  | 62      | 13            | 17            | 70                   | 12         | 8  | 96          | 124                         | 151                         | 62  | 62                               | 31                        | 81  | •            | 6                | 36                   | 43         | 51               | 60  | 18                       | 9           | 12          | 35                   | 87                 | 23       | 24           | 144 |
| — III . . . . .           |                                  | 72      | 20            | 25            | 69                   | 8          | 18   | 97          | 151                         | 158                         | 86  | 65                               | 46                        | 48  | 7            | 8                | 49                   | 41         | 24               | 93  | 15                       | 5           | 7           | 13                   | 92                 | 16       | 61           | 140 |
| — IV . . . . .            |                                  | 49      | 5             | 11            | 22                   | 4          | 12   | 46          | 63                          | 56                          | 28  | 35                               | 12                        | 15  | 1            | 1                | 27                   | 18         | 9                | 29  | 3                        | 2           | 3           | 11                   | 31                 | 7        | 8            | 73  |
| — V . . . . .             |                                  | 21      | 2             | 9             | 20                   | 1          | 3  | 38          | 45                          | 49                          | 20  | 25                               | 17                        | 11  | •            | 1                | 20                   | 15         | 11               | 23  | 1                        | 1           | 3           | 4                    | 17                 | 5        | 14           | 58  |
| — VI . . . . .            |                                  | 49      | 2             | 3             | 25                   | •          | 3  | 23          | 32                          | 43                          | 20  | 12                               | 10                        | 8   | •            | 3                | 22                   | 12         | 40               | 21  | 4                        | 1           | •           | 5                    | 14                 | 1        | 18           | 42  |
| — VII . . . . .           |                                  | 50      | 8             | 12            | 35                   | 6          | 8  | 55          | 88                          | 86                          | 49  | 39                               | 21                        | 29  | •            | 8                | 28                   | 19         | 22               | 43  | 9                        | 1           | 3           | 8                    | 53                 | 7        | 29           | 85  |
| — VIII . . . . .          |                                  | 62      | 11            | 6             | 36                   | 8          | 19   | 77          | 108                         | 131                         | 52  | 56                               | 17                        | 43  | 2            | 16               | 53                   | 28         | 31               | 72  | 9                        | 3           | 3           | 17                   | 81                 | 6        | 29           | 123 |

INVALIDITÉ

1. Le montant des gains n'a été fourni que pour une partie seulement des infirmes exerçant une profession.

quarts de ce qu'ils gagnaient avant leur infirmité, il en reste encore environ un tiers dont le gain actuel ne dépasse pas 25 p. 100 du gain primitif. Ces derniers appartiennent principalement aux groupes d'âges les plus élevés.

Remarquons d'ailleurs que les chiffres ci-dessus ne tiennent compte que des gains provenant du travail; il faudrait y ajouter, pour une appréciation plus exacte de la situation matérielle de l'invalidé, le montant des pensions provenant de l'assurance contre les accidents du travail, de sociétés de secours mutuels, d'institutions patronales ou encore les allocations de toute nature fournies par l'assistance officielle.

Un certain nombre d'enquêteurs ont fourni quelques renseignements complémentaires concernant plus particulièrement des ouvriers devenus invalides à la suite d'accidents du travail :

Sur 25 ouvriers du département de l'Aube<sup>1</sup> atteints d'incapacité permanente pendant l'année 1912, 18 ont conservé l'emploi qu'ils occupaient avant l'accident, parmi lesquels 14 reçoivent le même salaire ou un salaire supérieur, les 4 autres ont subi une réduction de salaire qui a été compensée par la rente annuelle provenant de l'assurance; 4 se sont vus dans l'obligation de changer de métier et ont subi une réduction de salaire inférieure au montant de la rente allouée; les 3 derniers enfin ont abandonné toute profession, mais parmi ces derniers, il y en a 2 âgés de 60 ans. Les ouvriers dont il s'agit appartenaient soit à l'industrie du bois, soit à l'industrie textile; l'enquêteur a remarqué que les invalides de la première catégorie paraissent se réadapter beaucoup plus facilement que ceux de la seconde, il attribue ce fait à ce que le travail des textiles exige beaucoup plus de souplesse des membres, et aussi à ce que les blessures sont généralement plus graves dans cette industrie.

Un enquêteur du Pas-de-Calais<sup>2</sup> fait sur ce dernier point des remarques analogues. « Si la perte d'un œil, l'ablation ou le raidissement des doigts et notamment de l'index droit, permettent encore au menuisier mécanicien de travailler et de conserver sa profession primitive, il n'en est point de même de l'ouvrier tulliste, par exemple, parce que dans cette profession, l'intégrité des yeux, le libre jeu de l'index sont des choses nécessaires. »

Un enquêteur du département de la Mayenne<sup>3</sup> a observé 50 cas d'invalidités provenant d'accidents du travail, grâce aux renseignements fournis par des directeurs de compagnies d'assurance. Sur ces 50 ouvriers, 33 exerçaient le même métier qu'avant l'invalidité recevant, à peu de chose près, le même salaire; 11 avaient changé de profession, dont 6 étaient devenus de simples manœuvres dans les mêmes industries et 5 avaient pris des métiers très différents de leur profession primitive, généralement beaucoup moins rémunéra-

1. D'après M. Foulon, inspecteur départemental du travail.

2. M. Boulin, inspecteur divisionnaire du travail.

3. M. Labbé, pharmacien, membre de la Chambre de commerce de Laval.

teurs; 6 enfin, en raison de la gravité de l'accident, avaient été obligés d'abandonner tout travail.

Les éléments qui influent sur la réadaptation de l'invalidé au travail sont évidemment très complexes; il y a d'abord la nature de l'infirmité; mais une infirmité donnée peut avoir des conséquences plus ou moins graves suivant le genre de profession exercée par l'ouvrier. Il y a ensuite l'âge de l'ouvrier, si ce dernier est jeune, il arrivera beaucoup plus facilement soit à éduquer les organes valides qui lui restent, soit à utiliser le plus rationnellement possible les organes affaiblis; s'il est âgé, au contraire, il cherchera plus volontiers à se reposer en se contentant pour vivre de la rente fournie par l'assurance.

Il y a encore la nature psychique même du blessé, son énergie propre : deux ouvriers de la même profession et atteints de la même infirmité ne reprennent pas le travail dans les mêmes conditions. Il y a enfin l'influence du patron, cette dernière paraît très importante; d'après les exemples cités par les enquêteurs, la plupart des invalides qui ont conservé leur métier primitif sont restés dans les mêmes entreprises; il apparaît que c'est principalement à cette circonstance qu'ils doivent de n'avoir pas vu leur situation matérielle changer d'une manière sensible.

Un enquêteur fait remarquer à ce sujet que si les patrons dirigeant personnellement leurs entreprises s'intéressent généralement, par raison d'humanité, au sort de leurs ouvriers victimes d'accidents, il n'en est point de même des entreprises gérées administrativement où l'on se préoccupe avant tout du rendement des éléments utilisés. Dans ces entreprises l'ouvrier devenu invalide est en général impitoyablement exclu, sinon chassé, du moins contraint à partir. « Pour obtenir le rendement qu'ils estiment indispensable à la marche normale de leurs affaires, certains établissements n'embauchent que le personnel satisfaisant aux exigences d'un examen médical rigoureux; les vieux n'y peuvent pénétrer, on les en éloigne plutôt lorsqu'il il y en a, et il en est de même des invalides. »

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les cas d'invalidité sont beaucoup moins fréquents dans l'agriculture que dans l'industrie; il semble, par contre, que l'invalidité affecte plus gravement la situation matérielle de l'ouvrier agricole, tout d'abord parce que ce dernier ne bénéficie pas des avantages accordés par la loi sur les accidents du travail et ensuite parce qu'il subit souvent une réduction considérable de salaire. Le changement de profession paraît assez rare parmi les invalides de l'agriculture; on trouve cependant un certain nombre de cultivateurs qui ont appris d'eux-mêmes un métier dans lequel leur infirmité acquise ne les gêne pas : sabotiers, cordonniers, tailleurs; l'apprentissage de ce nouveau métier ne leur a été possible que parce qu'ils possédaient quelques économies leur permettant d'attendre. Beaucoup d'ouvriers agricoles deviennent bergers ou vachers avec des gages très faibles.

Au sujet de l'éducation professionnelle à donner aux invalides en vue de leur réadaptation au travail, l'opinion d'un certain nombre d'enquêteurs est que cette éducation devrait être obligatoire au moins pour tous ceux, âgés de moins de 40 ans, qui bénéficient des avantages accordés par la loi d'assistance du 14 juillet 1905. Un enquêteur de la Savoie<sup>1</sup> fait part du résultat d'un essai qui a été fait dans son département pour diriger les aveugles assistés en vertu de cette loi sur l'atelier spécial d'apprentissage de Villeurbanne; sur une trentaine d'aveugles pressentis, deux seulement ont accepté l'offre qui leur était faite.

Le même enquêteur signale l'intérêt qu'il y aurait à lier la question de la réadaptation de l'invalides à celle du développement des industries à domicile (dentelles, gants, objets en bois...), qui se trouve facilité, en Savoie, par les distributions d'énergie électrique; beaucoup de demi-infirmes y trouveraient utilement à s'employer.

*Assistance aux invalides.* — Parmi les 1 444 infirmes de 13 à 60 ans qui ont été relevés dans les localités observées, 448, soit 31 p. 100, recevaient des secours de l'Assistance publique, secours alloués soit par les bureaux de bienfaisance, soit par les départements, soit surtout en vertu de la loi du 14 juillet 1905; 77, 5 p. 100, étaient secourus par la charité privée; 190, 13 p. 100, étaient complètement à la charge de leurs familles; 729, soit plus de la moitié, ne recevaient aucun secours.

Ces proportions varient sensiblement suivant le sexe; tandis qu'il n'y a que 20 p. 100 des invalides du sexe masculin recevant des secours de l'Assistance publique, on en compte 35 p. 100 parmi les femmes. Elles varient aussi naturellement avec l'âge, c'est dans le groupe de 45 à 60 ans que la proportion des assistés est la plus élevée.

Rappelons que d'après la *Statistique annuelle des institutions d'assistance*, on comptait, au 31 décembre 1912, pour la France entière, 101 593 infirmes et incurables de moins de 60 ans, assistés en vertu de la loi du 14 juillet 1905, ce qui représente une proportion de 26 pour 10 000 habitants. La proportion calculée à l'aide des chiffres de la présente enquête serait beaucoup plus faible, mais il faut remarquer que ces chiffres s'appliquent à de petites localités et que le nombre des assistés est plus élevé dans les villes.

L. DUGÉ DE BERNONVILLE.

1. M. Boumet, inspecteur de l'Assistance publique.